et num avec eux
300—

LETTRES

DE

LOUIS XIV

publiées avec une Introduction
et des notes
par

PIERRE GAXOTTE

A PARIS
ÉDITIONS JULES TALLANDIER
75, Rue Dareau, 75

LETTRES

DE

LOUIS XIV

Il a été tiré cinquante exemplaires sur papier vergé d'Arches numérotés de I à L, mille exemplaires sur papier vélin du Marais, numérotés de 1 à 1000, et quarante exemplaires hors commerce.

EXEMPLAIRE N° 588

Pour monsieur Pierre Nolot-

Pierre Gazotte.

LETTRES

DE

LOUIS XIV

publiées avec une Introduction
et des notes
par

PIERRE GAXOTTE

A PARIS

ÉDITIONS JULES TALLANDIER
75, Rue Dareau, 75

Copyright 1930 by Jules Tallandier.
Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

INTRODUCTION

La correspondance générale de Louis XIV n'a pas encore été éditée. En 1913, au tome II de leur précieuse publication, Les sources de l'histoire de France (XVII^e siècle), *MM. Bourgeois et André annonçaient qu'on y travaillait. La guerre a sans doute renversé ce projet. Rien n'a paru et nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui. Les lettres de Louis XIV demeurent éparses dans une foule de volumes et beaucoup dorment ignorées dans les archives.*

Les historiens ne sont sans doute pas embarrassés pour les découvrir, mais le public lettré n'a ni les moyens, ni les loisirs de se livrer à ces savantes recherches. C'est pour lui en épargner la peine tout en satisfaisant sa curiosité que le présent choix a été fait. Il comporte environ cent cinquante pièces qui, une seule mise à part, vont de la mort de Mazarin à la fin du règne. Cent cinquante documents : c'est peu, si l'on songe à l'énormité de cette correspondance, qui compte des milliers de lettres. C'est assez cependant pour pénétrer dans la familiarité du Grand Roi et se faire une idée directe de son caractère, de son esprit et de son gouvernement.

*
* *

Les lettres de Louis XIV sont de trois sortes : les lettres autographes, les lettres dites de la main *et les lettres minutées par un ministre.*

Les lettres autographes sont naturellement les plus précieuses. Ce sont aussi les plus rares. La plupart ne sont que de simples billets, rédigés à la hâte pour donner un ordre ou approuver une décision. Elles ne comportent alors ni titre en tête, ni souscription, ni même parfois de signature. Au reste, lorsqu'un ministre soumettait au Roi une affaire, il avait soin de laisser en blanc la moitié de la page et c'est dans cette marge que Louis XIV notait ses observations et ses réponses. On en trouvera plus loin des exemples.

Louis XIV écrivait beaucoup à ses maîtresses. A vingt ans, il avait échangé avec Marie Mancini une correspondance très romanesque, très enflammée et sans doute quelque peu ridicule. Rien n'en a subsisté. Rien non plus des lettres à La Vallière et à Montespan. En 1713, au témoignage de M^me^ de Glapion, M^me^ de Maintenon brûla, elle aussi, tout ce que le Roi lui avait écrit, en particulier pendant qu'il était au siège de Mons, en 1691. Fort heureusement, les dames de Saint-Cyr avaient eu connaissance d'un certain nombre de billets et elles nous en ont conservé le texte dans un recueil de Lettres Édifiantes *composé par elles à la gloire de la maison et de sa fondatrice. Ce recueil est conservé à la Bibliothèque de Versailles sous la cote Ms P 62 à 68.*

Enfin, il existe aux anciennes archives d'Alcala, transportées aujourd'hui à Madrid, environ quatre cents lettres de Louis XIV

à Philippe V et à sa femme. Beaucoup sont autographes. Dans chacune d'elles, Louis XIV prodigue à son petit-fils, avec la plus tendre affection et la sagesse la plus noble, les conseils d'une expérience royale vieille déjà de cinquante années. Mgr Baudrillart en a cité plusieurs dans son grand ouvrage, Philippe V et la cour de France. *Il a bien voulu me permettre de prendre copie sur ses notes de la lettre si importante du 1er Août 1707. C'est pour moi un agréable devoir de l'en remercier ici.*

*
* *

Dans les circonstances solennelles, la bienséance obligeait Louis XIV à écrire lui-même aux rois, aux grands et aux sujets qu'il désirait honorer. Mais les travaux dont il était surchargé par ailleurs, ne lui laissaient pas le temps de copier par douzaines les lettres de condoléances et de félicitations, les faire-part de naissance, de mariage et de décès. Aussi se déchargeait-il presque toujours de cette fastidieuse besogne sur un secrétaire de cabinet dont le métier consistait précisément à contrefaire l'écriture royale avec tant d'art qu'il fût impossible de distinguer l'imitation de l'original. Ainsi les apparences étaient sauves et ces lettres de la main... *d'un autre étaient néanmoins tenues pour être de la plume du Roi.*

L'emploi de faussaire officiel fut occupé jusqu'en 1701 par Toussaint Rose, conseiller d'État, président à la Chambre des comptes et membre de l'Académie française. C'était un homme de beaucoup d'esprit, d'une mémoire infaillible, d'un dévouement à toute épreuve et d'une discrétion absolue. Louis XIV l'aimait beaucoup et, dit Saint-Simon, s'y fiait entièrement. Rose savait varier à l'infini les

formules de courtoisie, et les lettres qu'il présentait à la signature du Roi étaient toujours d'une dignité et d'une mesure parfaites. A sa mort, il fut remplacé par un académicien-diplomate du nom de Callières, qui réussit moins bien, de sorte que beaucoup des lettres de la main *furent désormais écrites par Torcy, secrétaire d'État aux affaires étrangères.*

Il est assez curieux de comparer les faux autographes de Rose avec des billets que l'on sait être réellement de Louis XIV. On s'y trompe au premier coup d'œil, mais un examen attentif fait découvrir bien des différences. L'écriture de Rose est plus petite, plus anguleuse et, surtout, beaucoup plus soignée.

Les lettres émanées du cabinet du Roi étaient rédigées selon un formulaire que Rose lui-même a joint à un volume de copies qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque Sainte-Geneviève et dont il sera question plus loin. Le voici :

FORMULAIRE DU CABINET DU ROI EN L'ANNÉE 1663

Observations.

« Les lettres du cabinet sont ou de la main du Roi, véritable ou imitée, ou de la main du secrétaire, suivant ce qui plaît à S. M.

« Elles s'écrivent en petit papier doré des quatre côtés.

« On met une feuille double à tous ceux qu'on traite de *cousins*, et simple à d'autres, si l'écriture n'occupe deux feuillets.

« On plie les lettres en quatre, et on les ferme avec de la soie, savoir : avec de la blanche, quand c'est pour le Pape ; avec de la

bleue, pour tous les princes, tant souverains qu'autres, et de la rouge, pour tous les autres.

« Le cachet de France sert pour tous les sujets du Roi et pour l'Angleterre, et celui de France et de Navarre pour tous les autres.

« On se sert de cire rouge hormis quand le Roi prend le deuil ; car alors on ferme les lettres avec de la soie noire ou violette, ou de la cire noire ou violette, suivant la qualité du deuil, et on les écrit en papier noirci des quatre côtés, c'est-à-dire cire et soie noires quand le Roi prend le deuil en noir, et cire violette et soie violette ou noire lorsqu'il prend le violet.

« On peut finir toutes les lettres par : « Priant Dieu, etc., » ou par un souhait avec la date tout de suite. Néanmoins, quand les rois ou reines qui écrivent au Roi les finissent par : « Je suis, Monsieur mon frère, etc., » avec la date au-dessous, on en doit user de même, et ce traitement se fait aussi au Pape et aux frères des rois héréditaires, et particulièrement à ceux d'Angleterre. Mais, pour tous les autres généralement, tant sujets du Roi qu'étrangers, il faut finir les lettres par : « Priant Dieu, etc., » avec cette différence qu'on doit mettre : « sainte et digne garde » à tous ceux qu'on traite de *cousins* et de plus que *cousin*, et : « sainte garde » seulement à tous ceux qui sont au-dessous du traitement de *cousin*.

« *Nota* qu'aux villes sous la domination du Roi, on finit par la date, sans prier Dieu, etc.

« Il n'y a que la Reine mère, dedans et dehors le Royaume, à qui le Roi laisse la ligne. Il écrit tout de suite généralement à tous les autres, sans exception.

« Monsieur, Madame, Mademoiselle se doivent toujours écrire en abrégé : « M^{r}, Mad^{e}, Mad^{lle}, » hormis au Pape et à l'Empereur, rois et reines, et aux enfants des rois héréditaires, et à la suscription des lettres de la main à M. le Chancelier.

« Le « votre » de la souscription doit être aussi en abrégé, et le dessus des lettres écrit de la main du secrétaire, et non de celle du Roi, hormis pour le Pape, l'Empereur, les rois, les reines et enfants des rois héréditaires.

« Lorsqu'il plaît au Roi d'écrire par billet, on met la date au haut du papier, on ne donne point de titre, on ne finit point par : « Priant Dieu, » et le Roi signe tout court, sans aucune souscription.

« En parlant de quelqu'un dans les lettres de la main de S. M., s'il est de ceux qu'on traite de *cousin* en leur écrivant à eux-mêmes, ou de quelque titre plus relevé, on les nomme par ce titre-là, lorsque le Roi est satisfait d'eux ; pour tous les autres, on dit : « le s^r^ tel, » hormis pour M. le Chancelier, qu'il faut qualifier : « M^r^ le Chancelier, » en abrégé ; *idem* pour M. le Garde des sceaux : « M^r^ le Garde des sceaux. »

« Le Roi, comme roi, écrivant de sa main dans son royaume, ne prie personne que les reines, et, hors le Royaume, il ne prie et supplie que le Pape, comme fils aîné de l'Église. Il évite délicatement ces termes avec tous les autres princes étrangers, même en leur donnant créance par ses ministres et envoyés auprès d'eux, et il ne dit aussi qu'avec une très grande réserve qu'il « aura obligation, » qu'il « sera fort obligé, » à ceux à qui il écrit, bien que ce soit pour quelque chose qu'il désire de leur amitié.

« Il semble aussi que ce terme d'*amitié* quand le Roi écrit de sa main comme roi, doit être réservé pour les rois, et ne doit s'étendre tout au plus qu'aux souverains du premier ordre après les rois, employant celui d'*affection*, *estime*, etc., pour tous les ordres de moindre rang, et principalement pour les sujets de S. M., à l'exception seulement de la maison royale.

Il existe depuis longtemps des recueils des lettres du cabinet.

Nous en connaissons cinq. Le premier est conservé à la Bibliothèque nationale (Ms. fr. 10266) : il est assez maigre, incorrect, mal classé et s'arrête à 1670. Un second se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal, n° 3568 : il ne comprend que les années 1661 et 1662. Le troisième est à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (ms. 2014 et 2015). Il va de 1657 à 1693, mais le nombre des lettres varie beaucoup d'une année à l'autre. Le quatrième, en sept volumes, se trouve en Angleterre, dans la collection Cheltenham. Il appartint jadis au général Grimoard et c'est d'après lui que Grouvelle, composa le tome V de son édition des Œuvres *de Louis XIV (1806). On sait d'ailleurs avec quelle légèreté et quelle négligence.*

Enfin le cinquième et dernier recueil, d'une écriture très postérieure, est lui aussi à la Bibliothèque nationale (Ms fr. Nlles acquisitions, 2038 et 2039). Jadis conservé aux Archives sous la cote KK. 1332 et 1333, il va de mars 1661 à décembre 1678 et comprend 2.415 lettres.

*
* *

Les lettres minutées par un secrétaire d'État sont essentiellement les lettres de politique et d'administration. Il était naturel qu'elles fussent préparées par le ministre compétent. Elles n'en portent pas moins la griffe du Roi qui les avait inspirées, à qui elles étaient soumises et qui, à l'occasion, les corrigeait ou les faisait recommencer. Torcy en donne lui-même un exemple dans son Journal, *Mgr Baudrillart cite des brouillons de dépêches diplomatiques modifiées sur les indications de Louis XIV et l'on sait par Dangeau que pendant longtemps le secrétaire d'État à la guerre, Barbe-*

zieux, prit les lettres importantes sous la dictée, comme un simple commis. C'est un jeu assez vain que de chercher à délimiter exactement ce qui revient à Louis XIV et ce qui revient à ses ministres.

Et comme, après tout, c'est le Roi qui a choisi les ministres, on peut penser qu'il les gardait parce qu'il retrouvait en eux son style et ses principes.

*
* *

Ce qui fait la majesté du siècle de Louis XIV, c'est justement qu'il a été une œuvre collective. Le Roi a incarné la grandeur et les ambitions de la France. La France s'est aimée et admirée en lui. La seule grande faute du règne, la révocation de l'Édit de Nantes, fut, elle aussi, la faute de toute une génération qu'égarait une piété étroite et mal comprise, comme la politique libérale de 1661 avait été la politique d'une génération, assez proche encore d'Henri IV et de Richelieu pour être, sinon sceptique, tout au moins très éloignée de n'importe quel fanatisme.

De là encore, ces contradictions dans le caractère du Roi, contradictions qui sont innées chez tous les Français, à la fois fastueux et économes, glorieux et bourgeois. « Ce qu'il y aura de plus beau et d'un prix médiocre est ce que j'aimerais le mieux », *écrit le Roi à Colbert. Cette maxime n'est-elle pas celle de tous les pères de famille? Et cette autre phrase au même Colbert, datée du siège de Besançon, en 1674 :* « Mandez-moi l'effet que les orangers font à Versailles. » *Est-ce d'un esthète ? Est-ce d'un bon propriétaire qui, de loin, surveille l'arrangement de sa maison?*

Un grand érudit, mort il y a trente ans, et malheureusement trop

peu connu, M. Legrelle, nous a laissé une admirable histoire de la diplomatie française pendant la succession d'Espagne. *C'est véritablement une œuvre définitive, nourrie de textes, longuement méditée, écrite sans parti pris, avec le seul souci de la vérité. M. Legrelle n'avait pour Louis XIV aucune tendresse particulière. Mais, à le regarder vivre chaque jour, dans cette effroyable période de deuils et de défaites, gouvernant à la fois la France et l'Espagne, mal servi, abandonné, trahi et cependant inébranlable, sans faiblesse, faisant front à tout, forçant la fortune, plus grand dans le malheur qu'il ne l'avait été dans ses plus éclatants triomphes, l'historien peu à peu se laissait gagner et, pour conclure, en même temps qu'il célébrait les vertus de la nation, il rendait hommage à la générosité du Roi, à son courage, à son application soutenue, à sa haute et sereine raison, et il terminait par ce jugement si fort sous sa forme prudente : « On ne saurait légitimement contester à Louis XIV d'avoir été un des fils de France les plus dignes de son pays. »*

Malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, *avait déjà dit Voltaire*, on ne prononcera point son nom sans respect et sans concevoir à ce nom l'idée d'un siècle éternellement mémorable.

LETTRES
DE
LOUIS XIV

AU ROI D'ESPAGNE, PHILIPPE IV

Bordeaux, 21 septembre 1659

TRÈS haut, très excellent et très puissant prince, notre très cher et très aimé bon frère et oncle, ayant plu à Dieu de bénir les bonnes intentions que nous avons eues de donner le repos à la chrétienté et de rétablir par ce moyen entre nous l'amitié et l'union à laquelle nous porte naturellement la proximité de notre sang, il ne manque à notre dernière satisfaction que de voir affermir la durée de la paix et étreindre les nœuds de notre amitié et de notre parenté par une nouvelle alliance que nous avons toujours désirée. Nous entendons parler de notre mariage avec la sérénissime infante dona Maria-Theresa, fille aînée de Votre Majesté, que nous considérons et désirons encore moins pour la grandeur de sa naissance et de sa condition que pour les singulières qualités de sa personne. Nous envoyons donc, en qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès de Votre Majesté notre très cher et bien aimé cousin le duc de Gramont, pair et maréchal de

France, souverain de Bidache, ministre de notre état, gouverneur et notre lieutenant général en Navarre et Béarn, gouverneur de la ville de Bayonne et pays de Labour, et mestre de camp du régiment de nos gardes françaises, pour prier Votre Majesté en notre nom, comme nous faisons aussi par ces lignes, de vouloir nous accorder pour notre épouse ladite sérénissime infante dona Maria-Theresa, et nous remettant au surplus à ce que lui représentera notredit cousin, du ressentiment que nous en conserverons envers Votre Majesté et envers la sérénissime infante, si elle a la bonté de se conformer aux intentions de Votre Majesté par un favorable consentement à notre désir. Nous ne ferons celle-ci plus expresse que pour prier Dieu qu'il tienne en longues années Votre Majesté en sa sainte et digne garde.

AU ROI D'ANGLETERRE CHARLES II

11 mars 1661

Monsieur mon frère, j'ai cette confiance en votre amitié que tout ce qui me peut arriver de bien ou de mal ne vous touche de joie ou de déplaisir, comme, de mon côté, je prends en toutes occasions une très sensible part à tout ce qui vous regarde. C'est cette même confiance qui m'oblige aujourd'hui à vous communiquer le sujet qui m'est arrivé du plus grand déplaisir que j'ai ressenti dans le cours de ma vie, lorsqu'il a plu à Dieu d'appeler à soi mon cousin le cardinal Mazarin et de me priver des bons conseils et des services d'un si digne et si fidèle ministre. Je suis assuré que, pour l'amour

de moi et pour l'estime aussi et l'affection dont vous honoriez mondit cousin, vous donnerez quelques regrets à sa mémoire, et particulièrement quand vous saurez qu'un des conseils qu'il s'est le plus appliqué à me donner pendant ses dernières et plus douloureuses souffrances a été de m'étreindre avec vous de la plus étroite amitié et union qui serait en mon pouvoir et de rendre communs autant qu'il serait humainement possible, les intérêts de nos Etats. C'est à quoi je puis vous assurer que j'ai de ma part une entière disposition, comme je m'appliquerai à le faire connaître en toutes rencontres, par les effets, à votre ambassadeur, qui aura souvent lieu de vous témoigner que je suis très sincèrement, etc...

A LA REINE-MÈRE

Nantes, le 5 septembre 1661

Madame ma mère, je vous ai déjà fait savoir ce matin l'exécution des ordres que j'avais donnés pour faire arrêter le surintendant, mais je suis bien aise de vous mander le détail de cette affaire. Vous savez qu'il y a longtemps que je l'avais sur le cœur, mais il a été impossible de la faire plus tôt, parce que je voulais qu'il fît payer auparavant trente mille écus pour la marine et que d'ailleurs il fallait ajuster diverses choses qui ne se pouvaient faire en un jour ; et vous ne sauriez imaginer la peine que j'ai eue seulement à trouver moyen de parler en particulier à Artagnan, car je suis accablé tout le jour par une infinité de gens fort alertes

et qui, à la moindre apparence, auraient pu pénétrer bien avant. Néanmoins, il y avait deux jours que je lui avais commandé de se tenir prêt et de se servir de du Claveau et de Maupertuis au défaut des maréchaux des logis et brigadiers de mes mousquetaires, dont la plupart sont malades. J'avais la plus grande impatience du monde que cela fût achevé, n'y ayant plus autre chose qui me retînt en ce pays.

Enfin, ce matin, le surintendant étant venu travailler avec moi à l'accoutumée, je l'ai entretenu tantôt d'une manière, tantôt de l'autre, et fait semblant de chercher des papiers jusqu'à ce que j'aie aperçu, par la fenêtre de mon cabinet, Artagnan dans la cour du château et alors j'ai laissé aller le surintendant qui, après avoir causé un peu au bas du degré avec La Feuillade, a disparu dans le temps qu'Artagnan saluait le sieur Le Tellier, de sorte que le pauvre Artagnan croyait l'avoir manqué et m'a envoyé dire par Maupertuis qu'il soupçonnait que quelqu'un lui avait dit de se sauver ; mais il l'a rattrapé dans la place de la grande église, et l'a arrêté de ma part environ sur le midi.

Il lui a demandé les papiers qu'il avait sur lui, dans lesquels on m'a dit que je trouverais l'état au vrai de Belle-Isle, mais j'ai tant d'autres affaires que je n'ai pu les voir encore. Cependant, j'ai commandé au Sr Boucherat d'aller sceller chez le surintendant et au Sr Pellot chez Pellisson, que j'ai fait arrêter aussi. J'avais témoigné que je voulais aller ce matin à la chasse et, sous ce prétexte, fait préparer mes carrosses et monter à cheval mes mousquetaires. J'avais aussi commandé les compagnies des Gardes qui sont ici

pour faire l'exercice dans la prairie, afin de les avoir toutes prêtes à marcher à Belle-Isle. Incontinent donc que l'affaire a été faite, l'on a mis le surintendant dans un de mes carrosses, suivi de mes Mousquetaires, qui le mène au château d'Angers et m'y attendra en relais tandis que sa femme, par mon ordre, s'en va à Limoges. Fourille a marché à l'instant avec mes compagnies des Gardes et ordre de s'avancer à la rade de Belle-Isle, d'où il détachera Chavigny, capitaine, pour commander dans la place avec cent Français et soixante Suisses qu'il lui donnera et si, par hasard, celui que le surintendant y a mis voulait faire quelque résistance, je leur ai commandé de le forcer. J'avais résolu d'abord d'en attendre des nouvelles, mais tous les ordres sont si bien donnés que, selon toutes les apparences, la chose ne peut manquer : ainsi, je m'en retourne sans différer davantage et celle-ci est la dernière lettre que je vous écrirai de ce voyage.

J'ai discouru ensuite sur cet accident avec ces messieurs qui sont ici avec moi. Je leur ai dit franchement qu'il y avait quatre mois que j'avais formé mon projet, qu'il n'y avait que vous seule qui en eussiez connaissance et que je ne l'avais communiqué au sieur Le Tellier que depuis deux jours, pour faire expédier les ordres. Je leur ai déclaré aussi que je ne voulais plus de surintendant, mais travailler moi-même aux finances avec des personnes fidèles qui agiront sous moi, connaissant que c'est le vrai moyen de me mettre dans l'abondance et de soulager mon peuple. Vous n'aurez pas de peine à croire qu'il y en a eu de bien penauds, mais je suis bien aise qu'ils voient que je ne suis pas si dupe qu'ils

s'étaient imaginé et que le meilleur parti est de s'attacher à moi.

J'oubliais à vous dire que j'ai dépêché de mes Mousquetaires partout sur les chemins et jusqu'à Saumur, afin d'arrêter tous les courriers qu'ils rencontreront allant à Paris et d'empêcher qu'il n'y en arrive aucun devant celui que je vous ai envoyé. Ils me servent avec tant de zèle et de ponctualité que j'ai tous les jours plus de sujet de m'en louer. Et en cette dernière occasion quoique j'eusse donné plusieurs ordres, ils les ont si bien exécutés que tout s'est fait en même temps sans que personne ait pu rien pénétrer.

Au reste, j'ai déjà commencé à goûter le plaisir qu'il y a de travailler soi-même aux finances, ayant, dans le peu d'application que j'y ai donné cette après-dînée, remarqué des choses importantes dans lesquelles je ne voyais goutte et l'on ne doit pas douter que je ne continue.

J'aurai achevé dans demain tout ce qui me reste à faire ici et à l'instant je partirai avec une joie extrême de vous aller embrasser et vous assurer moi-même de la continuation de mon amitié.

AU CONTRÔLEUR GÉNÉRAL HERVART

Nantes, 5 septembre 1661

Feu M. le Cardinal m'ayant assuré les derniers jours de sa vie que je trouverais toujours dans votre bourse une assistance de deux ou trois millions de livres, toutes les fois

que le bien de mon service m'obligerait d'apporter quelque changement en l'administration de mes finances, à présent que j'ai été obligé par diverses raisons, de faire arrêter le Surintendant, j'ai été bien aise de vous écrire ces lignes pour vous dire que vous me ferez plaisir de me préparer soit par votre moyen, soit par celui de vos amis, la plus grande somme que vous pourrez, afin que je m'en puisse servir, au cas que j'en aie besoin. Sur quoi, j'attendrai votre réponse.

AU COMTE D'ESTRADES

AMBASSADEUR DE FRANCE A LONDRES

Fontainebleau, 16 septembre 1661

Monsieur le Comte d'Estrades, je vous fais cette lettre à part pour vous ouvrir mon cœur sur certaines choses de grande considération concernant votre emploi et qui néanmoins vous ont jusqu'ici été cachées, non par défaut de confiance, puisque je l'ai entière en vous autant qu'en aucun autre de mes sujets, mais par des raisons que je vous dirai dans la suite de cette lettre.

Aussitôt après le décès de mon cousin le cardinal Mazarin, lorsque je pris en main la direction de toutes mes affaires, je fis d'abord en moi-même deux considérations : l'une, combien il importait au repos de tous les Etats chrétiens et à ma propre sûreté que le Portugal, que j'avais été obligé d'abandonner par la Paix, se pût sauver par quelque autre moyen, et que ce moyen-là ne pouvait être que les forces

et l'assistance d'Angleterre ; et la seconde, le peu de bonne foi des Espagnols à accomplir le traité en ce qui les regarde, qui est allé à tel excès que j'ai été obligé de charger l'archevêque d'Embrun, par son instruction, de faire plainte de vingt-six points qui sont jusqu'à présent demeurés de leur part sans exécution quoiqu'ils ne puissent se plaindre qu'il y en ait un seul, de la mienne, que je n'aie régulièrement observé et accompli.

Ces deux réflexions me donnèrent la pensée qu'avec justice ma parole ne me devait pas lier plus que la leur ne les liait, avec cette différence même à mon avantage, qu'ayant été les premiers à manquer, ce qu'ils n'auraient pu faire sans blâme, je serais au contraire pleinement justifié et devant Dieu, et en ma propre conscience, qui ne me reprocherait rien là-dessus, quand je n'aurais fait qu'imiter l'exemple que les Espagnols me donnaient, et même que ce qui, en leur procédé, était un pur manquement de foi serait en moi une justice que je me rendais, que personne ne pourrait raisonnablement condamner. Je m'ouvris donc de tout ce que je viens de dire aux trois personnes en qui alors je me confiais le plus, lesquelles, unanimement, jugèrent que ces pensées-là qui m'étaient tombées dans l'esprit étaient fondées en toute raison, non seulement de prudence et de bonne politique, mais même d'honneur et de conscience.

Il fut donc considéré, en cette occasion-là, que les oppositions et les traverses que les Espagnols, par l'entremise de l'Empereur, apportaient au dessein que j'ai de tâcher de faire tomber la couronne de Pologne dans ma famille, étaient

une contrevention formelle au 1er article du traité de paix, qui porte que les deux rois, comme bons frères, procureront sincèrement de tout leur pouvoir les avantages l'un de l'autre et qu'ainsi je n'étais pas plus obligé à concourir de bonne foi à redonner au roi catholique mon frère la couronne de Portugal, que lui à faire tomber dans ma maison celle de Pologne, puisque le traité nous obligeait à procurer sincèrement nos avantages communs. Cela présupposé, il fut question de songer aux moyens d'introduire quelque négociation bien secrète sur ce sujet avec le ministre du roi d'Angleterre en qui il se confie le plus, qui est son chancelier. Sur quoi, le sieur Fouquet m'ayant dit qu'il avait à sa disposition un secrétaire de l'ambassade du feu sieur de Bordeaux, qui pourrait, sous un autre prétexte et sans éclat, faire un voyage en Angleterre et parler au chancelier, duquel il était fort connu, j'approuvai cette voie, et trouvai bon l'envoi de ce secrétaire, qui, en effet, fit le voyage, vit le chancelier sans que personne que le roi mon frère en eût connaissance, et établit un commerce de lettres entre ledit chancelier et ledit Fouquet, qui m'en rendait compte par tous les ordinaires. Et quoique toute cette négociation soit passée jusqu'ici par les mains d'une personne qui m'a donné de grands sujets, en autre chose, d'être très mal satisfait de sa mauvaise conduite, je n'ai pas laissé de m'en servir en ceci utilement pour échauffer le roi mon frère à passer par dessus diverses considérations qui le rendait assez irrésolu sur le fait du mariage de Portugal, qui est le fondement de l'assistance que ce royaume-là peut espérer de mondit frère.

Lorsque vous partîtes d'ici pour l'ambassade d'Angleterre, mon dessein était de vous communiquer tout ce qui s'était passé jusqu'alors en cette négociation, et même de vous en remettre la poursuite sans me servir plus dudit secrétaire, son entremise n'étant plus nécessaire, ayant une personne sur les lieux en qui je pouvais avoir beaucoup plus de confiance qu'en lui ; mais, ayant connu que cela faisait peine audit Fouquet, qui pensait se rendre plus considérable près de moi par la direction que je lui avais commise d'une affaire si importante, je ne voulus alors rien hasarder, mais attendre plutôt un autre temps auquel je vous la pourrais confier sans crainte qu'il la gâtât par ressentiment de ne l'avoir plus entre les mains, sachant même dès lors que ce temps-là ne tarderait pas d'arriver, puisqu'avant votre départ j'avais déjà pris ma résolution sur son sujet, quoique diverses considérations de mon service me l'aient fait dissimuler et en différer l'exécution jusqu'à mon voyage de Nantes.

Je vous adresse donc maintenant une nouvelle lettre de créance de moi pour ledit chancelier, auquel vous irez la rendre à la réception de cette dépêche et lui direz que l'arrêt que j'ai été obligé de faire de la personne dudit Fouquet ne change autre chose en mes résolutions, ni en l'intention que j'ai de donner au roi mon frère toutes les marques d'amitié qui seront en mon pouvoir, si ce n'est qu'elles ne passeront plus par le canal de ce secrétaire, auquel j'ai ordonné de ne lui écrire plus, mais qu'en même temps je vous ai chargé de prendre vous-même la poursuite de cette négociation, et qu'il doit avoir entière confiance en ce que vous

lui direz de ma part ensuite de ladite lettre de créance.

Cependant, afin que vous soyez informé en substance de l'état où elle est présentement, je vous dirai que, sur la présupposition du mariage de Portugal, et conséquemment de l'assistance du roi d'Angleterre à soutenir ce royaume-là, j'ai laissé espérer qu'en deux ou trois ans je fournirais au roi mon frère dix-huit cent mille ou deux millions de livres par les voies les plus secrètes qui se pourront trouver et imaginer afin que personne n'en ait connaissance. Je désire seulement, moyennant cela, d'être assuré d'une chose bien juste, qui est que mondit frère appuiera et assistera effectivement le Portugal de toutes ses forces; et je dois vous dire là-dessus que j'ai d'autant plus de sujet de vouloir bien assurer ce point, que j'ai vu des avis de Londres, de bon lieu, qui portent que mondit frère pourrait bien se contenter, en faisant le mariage, de recevoir les sommes d'argent qui lui ont été promises pour la dot avec la place de Tanger, sans se mettre en peine, après cela, de ce qui arriverait des roi, reine et royaume de Portugal, considérant que, par ce moyen, il éviterait la rupture dont il est menacé par les Espagnols, qui n'auraient pas grand intérêt à une alliance, laquelle ne leur serait d'aucun obstacle à la conquête du Portugal.

Je ne veux pas croire que le roi mon frère fût capable d'un pareil sentiment de laisser volontairement périr des princes qui lui seraient si étroitement alliés, et pour le salut desquels il n'est presque besoin d'autre chose que de sa déclaration qu'il les veut soutenir ; mais comme l'avis vient de bon lieu, il doit m'obliger à prendre au moins mes précautions

que je ne fournirai point mon argent qu'étant bien assuré qu'il sera employé à sauver le Portugal : autrement, le roi mon frère n'aurait pas même un prétexte de m'en faire aucune instance, c'est-à-dire s'il ne voulait qu'épouser la princesse de Portugal avec les avantages de la dot et de la place de Tanger, sans embrasser en même temps les intérêts du royaume pour sa conservation en l'état qu'il est.

C'est tout ce que je vous dirai présentement sur cette matière, puisque, par mon autre lettre, je vous accorde la permission venant à Gravelines, de faire une course jusqu'en ce lieu, où j'aurai plus de moyens de vous expliquer de vive voix tous mes sentiments. J'y ajouterai seulement que, comme vous aurez vu au commencement de cette lettre, que j'ai jugé à propos que vous la déchiffrassiez vous-même, je désire aussi que vous ne la communiquiez à aucun de vos secrétaires, ni tout ce qui sera de la suite de cette négociation et que, quand vous m'en rendrez compte, vous vous donniez la peine d'en chiffrer vous-même des billets à part, gardant le tout dans une cassette où personne que vous ne puisse toucher. Sur ce, je prie Dieu, etc...

A CHACUN DES ROIS DE LA COCHINCHINE, DU TONKIN ET DE LA CHINE

[Pour leur recommander Mgr Pallu, vicaire général apostolique, et les missionnaires qui l'accompagnent.]

Fontainebleau, octobre 1661

Très illustre, très excellent et magnifique prince, notre

très cher ami. Si c'était par un motif d'avarice ou d'ambition, ou par une vaine coriosité, que notre cher et bien aimé le sieur Pallu, gentilhomme français, eût entrepris le voyage qu'il va faire vers vos contrées, d'un pays qui en est aussi éloigné qu'est le nôtre, nous ne lui en aurions pas accordé la permission, et moins encore confié ces marques de notre amitié vers votre personne pour vous les présenter de notre part et vous témoigner la disposition où nous sommes d'avoir et d'entretenir avec vous une bonne correspondance par tous les meilleurs moyens qui s'en pourront offrir; mais cet esprit de charité qui apprend aux hommes à s'entr'aider et secourir les uns les autres dans leurs besoins, qui établit l'hospitalité parmi eux, qui nous fait compatir aux maux de nos semblables, et le désir que ledit sieur Pallu, notre sujet, nous a fait paraître de vouloir converser parmi les vôtres pour, selon ce même esprit, apprendre l'usage qu'ils font de cette vertu et la communiquer aux nôtres [fait que] nous y avons d'autant plutôt consenti que, la pratique de nos peuples étant d'une extrême fidélité et d'une entière soumission aux ordres de leur souverain, et notre manière étant aussi de les tenir en union, paix et concorde les uns avec les autres, nous nous assurons que ledit sieur Pallu et ceux de sa compagnie ne peuvent, par leur conversation, que donner des impressions à vos sujets conformes à votre service, puisqu'en usant autrement ils pècheraient contre nos lois et nous offenseraient et qu'ils sont moins capables de tomber en cette faute que de mourir pour l'observation de la loi et pour la vérité.

Ce sera donc, s'il vous plaît, sur cette maxime que nous ferons l'établissement de notre amitié, en contemplation de laquelle nous nous promettons de votre part un favorable traitement vers ledit sieur Pallu et ses compagnons, ainsi que nous le ferions aux vôtres sur votre recommandation.

La présente n'étant pour autre fin, nous prierons le Dieu Tout Puissant de vous tenir, très illustre, très excellent et magnifique prince, notre très cher ami, en sa sainte et digne garde.

AU CARDINAL DE RETZ

Paris, 17 mars 1662

Mon cousin, j'ai reçu avec beaucoup de contentement la lettre que vous m'avez écrite et les marques de soumission et de respect dont elle était accompagnée. Je serai bien aise de vous témoigner, aux occasions qui s'en offriront, la satisfaction que j'en ai, ne doutant point que votre conduite ne réponde pleinement à vos protestations. Cependant je prie Dieu, etc...

AU DUC DE BEAUFORT

AMIRAL DE FRANCE

19 mai 1662

J'ai été bien aise de voir par toutes les lettres écrites de la rade de Majorque, le 24 avril dernier passé, ce qui s'est

passé de plus considérable dans mon armée navale depuis qu'elle est dans la mer Méditerranée et la résolution que vous avez prise de retourner sur les côtes d'Afrique jusqu'à la fin de vos vivres.

J'ai donné mes ordres précis au sieur de la Guette [1] de vous préparer les victuailles nécessaires pour tenir à la mer tous les vaisseaux dont madite armée est composée, jusqu'à ce que la saison de l'automne soit si avancée que le mauvais temps vous oblige de rendre le bord. Et si mes vaisseaux ont besoin de quelque léger radoub, vous pourrez les envoyer à Toulon pour y travailler et y charger ensuite lesdites victuailles pour le reste de l'année, mon intention étant que vous évitiez, autant que vous le pourrez, de ramener toute l'armée dans mes ports.

Outre ces victuailles, j'apprends par les lettres dudit la Guette, que les quatre vaisseaux que je fais armer pour vous joindre seront prêts à faire voile dans la fin du mois prochain. Je lui donne ordre, de plus, de vous donner toutes les assistances dont vous pourrez avoir besoin, et particulièrement de préparer le vaisseau *le Tigre* pour le changer contre *le Terron*, comme aussi de vous envoyer le nombre de soldats et matelots dont vous estimez nécessaire d'augmenter les équipages de quelques-uns de mes vaisseaux. Quand ce renfort vous aura joint, quoique je ne doute point que vous n'entrepreniez tout ce que vous estimerez pouvoir réussir pour le bien et avantage de mon service, je ne laisserai pas de vous dire que ce que je désirerais le plus ce serait que vous puissiez prendre quelque poste fixe en

Afrique, soit qu'il fût fortifié, soit qu'il fût dans une assiette à le pouvoir être facilement; mais, comme il est difficile de pouvoir entreprendre ce dessein à cause du peu d'infanterie que vous pouvez faire descendre, il faut se réduire à choisir quelque poste désert, soit dans une île, soit en terre ferme, pour y faire bâtir un fort pour y tenir une garnison légère et y établir une habitation pour le trafic et la marchandise; et pour cet effet, en cas que vous trouviez quelque endroit propre à cet usage, il sera nécessaire que vous en donniez part au sieur de la Guette et au chevalier de Clerville [2], afin qu'ils puissent travailler à exécuter tout ce que vous estimez qu'ils devront faire pour ce dessein.

Je ne vous parle point de ce que vous aurez à faire au cas que vous rencontriez des vaisseaux turcs en mer, non plus que de ce qui se peut faire dans les ports d'Alger et autres principales villes de Barbarie, ne doutant point, pour le premier cas, que vous ne combattiez tout ce que vous rencontrerez, et pour le second, comme c'est une entreprise fort difficile, que vous ne preniez bien vos mesures avant que de la résoudre et de l'exécuter.

Outre toutes ces entreprises, vous pouvez encore examiner s'il n'y aurait pas lieu de faire quelques descentes dans l'Afrique pour y faire des esclaves, ce qui, non seulement produirait un avantage pour le rétablissement de la chiourme de mes galères, mais même pourrait contribuer à faciliter le rachat de mes sujets qui sont esclaves entre les mains de ces barbares. Comme cette entreprise ne peut pas recevoir beaucoup de difficultés, j'estime que vous devrez

tenter d'en faire une ou deux pendant cet été. Etant résolu d'avoir toujours des forces considérables dans ces mers jusqu'à ce que je les aie nettoyées des corsaires, il est nécessaire que, dans ce voyage, vous examiniez avec grand soin tout ce qui se peut faire, non seulement cette année mais la prochaine.

J'ordonne au sieur de la Guette de faire toutes choses possibles pour pouvoir mettre en état six de mes galères pour vous aller joindre avec les quatre vaisseaux; mais comme je ne suis pas bien assuré que les corps desdites galères soient en assez bon état pour faire ce voyage, je lui ordonne de vous faire savoir si elles pourront partir avec lesdits vaisseaux ou non ; au cas qu'elles le puissent, vous pourrez assurément entreprendre quelque chose de meilleur et de plus grand qu'avec les seuls vaisseaux.

Dans le dessein que j'ai d'avoir toujours une armée navale dans la mer Méditerranée, je fais travailler incessamment au radoub de tous les vaisseaux qui sont en Ponant avec intention de les faire passer en Levant dans le mois de novembre ou décembre prochain et je donnerai les ordres nécessaires pour armer un autre nombre de vaisseaux en Levant pour le joindre ensemble et être en état de pouvoir tenir la mer dans le temps que ceux qui y sont présentement auront désarmé.

AU PAPE ALEXANDRE VII

[A la suite d'une rixe entre les gardes corses du pape et les laquais du duc de Créqui, l'ambassade de France avait été assiégée par les Corses, un page tué, plusieurs domestiques blessés L'ambassadrice qui rentrait en carrosse avait essuyé plusieurs coups de fusil.]

Saint-Germain en Laye, 30 août 1662

Très Saint Père, notre cousin le duc de Créqui, notre ambassadeur extraordinaire, nous ayant fait savoir l'assassinat commis en sa personne, en celle de l'ambassadrice, sa femme, et de tous les Français qui se sont trouvés le 20eme du courant dans les rues de Rome, à la rencontre de la milice corse de Votre Sainteté, nous avons aussitôt envoyé ordre à notredit cousin de sortir hors de l'État ecclésiastique, afin que sa personne et notre dignité ne demeurent pas plus longtemps exposées à des attentats, dont il n'y a jusqu'ici point d'exemple chez les barbares mêmes et nous avons en même temps ordonné au sieur de Bourlemont, auditeur de Rote, de savoir de Votre Sainteté, si elle veut approuver ce que sa soldatesque a fait et si elle a dessein ou non de nous en faire une satisfaction proportionnée à la grandeur de l'offense qui a non seulement violé, mais renversé indignement le droit des gens.

Nous ne demandons rien à Votre Sainteté en cette rencontre. Elle a fait une si longue habitude de nous refuser toutes choses et a témoigné jusqu'ici tant d'aversion pour ce qui regarde notre personne et notre couronne, que nous

croyons qu'il vaut mieux remettre à sa prudence propre ses résolutions sur lesquelles les nôtres se règleront, souhaitant seulement que celles de Votre Sainteté soient telles qu'elles nous obligent à continuer de prier Dieu qu'il conserve, très Saint Père, Votre Sainteté au régime de notre mère la Sainte Église.

AU ROI D'ANGLETERRE, CHARLES II

Paris, 24 mars 1663

Mon frère, ayant appris par la voix publique les propositions que le parlement d'Angleterre vous fait d'exercer de nouvelles sévérités contre vos sujets catholiques, mon devoir et ma conscience me feraient en ce rencontre des reproches secrets si je ne vous témoignais que cet avis m'a vivement touché.

Vous savez avec quelle douceur et quelle considération les princes catholiques traitent dans leurs Etats leurs sujets qui professent une autre croyance ; et comme vous aimez la justice et que j'ai d'ailleurs une entière confiance en votre amitié, je suis persuadé que vous voudrez bien considérer et avoir quelque égard à la recommandation que je vous fais de l'intérêt des catholiques de votre royaume qui ont, en tout temps, signalé leur zèle et leur fidélité pour le service du feu roi et pour le vôtre. Ce sont des sentiments qui leur sont si naturels qu'ils me semblent bien dignes de votre protection particulière dans l'orage qui les menace.

Je vous la demande pour eux avec toute l'ardeur que méritent leur innocence et leur bonne cause, vous assurant que je m'entendrai très sensiblement à être de plus en plus, etc...

AU ROI D'ESPAGNE, PHILIPPE IV

[Sur de prétendus manquements de la France au traité des Pyrénées.]

Paris, 30 juillet 1663

Monsieur mon frère, oncle et beau-père, j'ai chargé l'archevêque d'Embrun, mon ambassadeur, de présenter à Votre Majesté, la réponse à tous les articles du mémoire que le marquis de la Fuente remit, il y a quelques jours, par l'ordre de Votre Majesté, entre les mains de la reine, madame ma mère. J'avoue franchement à Votre Majesté que jamais rien ne m'a plus surpris que tout le contenu en cet écrit et je désire si fort qu'il n'en reste aucune impression dans l'esprit de Votre Majesté, que le mien ne sera pas satisfait que je n'aie appris par elle-même qu'elle n'y ajoute plus aucune foi. Peut-être pourrais-je avec justice prétendre quelque chose au-delà et qu'elle voudrait bien donner des marques de son indignation à ceux qui travaillent de cette sorte par tant d'artifices et de calomnies, à partager des cœurs que le sang unit si étroitement. Mais je m'en remets à ce qu'elle estimera plus à propos, et malgré eux je ne cesserai point d'être bon frère, neveu et gendre de Votre Majesté.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R. F.
MANUSCRITS

à Paris ce 17e août 1663.

M de Turenne demande que les — 43. MM vaisseaux de portugal soient — mis entre les mains du commandant du roy de cauri pour en ce retirer des Munitions en angleterre et en cas que les trouve trop chers, emporter cette Soe en portugal.

Et m'a fait semblant de plus que son de portugal qui est icy desiroit de me voir ce qui en auroit parlé a V. ma. Sur quoy j'attendrai ses ordres comme aussi de vostre Suite.

Je voicy vous si secondé qu'outre d'ord qui vraisemblablement ne nuira aucunement sans obligé de dire a V. ma. qu'il seroit absolument necessaire de trouver un projet le plus exact qui se pourra de toutes les Depenses qui sont a faire pour le Voyage de mariage qui se doit faire en Normandie, affin que V. ma. estant informée comme de raison de tout la reçoive, et ce qui se peut en ce qui se trouve pour estre Suivant les ordres de pouvoir venir en conjoncture a pouvoir non seulement acquitter la longueur de la Justice mais encore plus accroistre la misere des peuples qui va estre extreme estant reduit par le mauvais temps qui fait cesser les Semences de ne pouvoir faire entrer de bled les greniers de Son Domaine sans de grandes Diminutions, mais encore pour soulager les peuples de cette misere a laquelle dissette qui sera presque universelle de sera encore beaucoup plus considerable ou il y aura de la [illegible] pour [illegible] [illegible] [illegible]

A COLBERT

[En marge d'une de ses lettres.]

Paris, 17 août 1663

LETTRE DE COLBERT.

M. de Turenne demande que les 43.000 livres restant du Portugal soient mis entre les mains du commandant du régiment de cavalerie pour en acheter des chevaux en Angleterre, et en cas qu'il les trouve trop cher, emporter cette somme en Portugal [1].

Il m'a fait savoir de plus qu'un homme de Portugal qui est ici désirerait de me voir et qu'il en avait parlé à Votre Majesté, sur quoi j'attendrai ses ordres, avant que de rien faire.

Je vois une si grande quantité d'ordonnances qui viennent de toutes parts que je me sens obligé de dire à Votre Majesté qu'il serait absolument nécessaire de faire un projet, le plus exact qui se pourra, de toutes les dépenses qui sont à faire pour le siège de Marsal, afin que Votre Majesté étant informée comme elle est de toute la recette, elle jugeât ce qui se peut et ce qui ne se peut pas, étant impossible de

RÉPONSE.

Il lui faut donner.

Voyez-le si on n'en peut jamais rien savoir et prenez vos mesures pour cela.

Je ne sais si on vous parle beaucoup d'ordonnances, mais je sais bien que je n'en ai pas fait donner beaucoup et je prendrai garde à l'avenir plus que par le passé de commander qu'on en expédie à moins qu'il soit tout à fait nécessaire.

pouvoir trouver rien à emprunter à présent, non seulement à cause de la longueur de la chambre de justice [2], mais encore plus à cause de la misère des peuples, qui va être extrême cette année, par le mauvais temps qu'il fait, en sorte que non seulement il ne faut pas faire état de tirer les tailles et le prix des fermes sans de grandes diminutions, mais même pour sauver les peuples de cette misère et de la disette qui sera presque universelle, il sera nécessaire de faire des achats de blé beaucoup plus considérables qu'en 1662.

Et pour la dépense du siège, il n'y a rien à ajouter à ce qu'on vous a dit. Pour ce qui est de l'artillerie, M. Le Tellier vous le fera savoir, car je ne le saurais savoir bien au vrai.

N'oubliez pas les étendards de mon régiment étranger, ni celui de la compagnie de mon fils.

A COLBERT

Saint-Cloud, 2 mai 1664

Depuis que je ne vous ai vu, il m'est venu une pensée qui me coûtera un peu cher, mais elle fera plaisir à bien des gens qui sont ici, dont les reines sont les premières.

Je voudrais faire une loterie, comme celle que M. le Cardinal fit, c'est-à-dire qu'il n'en coûte rien à personne qu'à moi. Je serai bien aise de surprendre le monde et pour cela je n'en ai parlé qu'aux reines. Je ne veux pas qu'elle soit de plus de trois mille pistoles, lesquelles étant bien employées me feront avoir bien des bijoux ; car des hardes je n'en veux point.

Songez-y aussitôt que vous recevrez ce billet et essayez de trouver dans peu de temps tout ce qu'il y aura de joli et d'agréable dans Paris. Comme personne n'en saura rien, vous aurez plus de facilité et meilleur marché. Vous verrez dans le mémoire ci-joint les choses que je désire à peu près.

Aussitôt que vous recevrez cette lettre, faites-moi réponse et dites-moi ce que vous pensez qu'on pourra faire.

Je veux le gros lot de 500 pistoles; pour les autres je ne m'arrête pas à un prix fixe, et ce qu'il y aura de plus beau, d'un prix médiocre, est ce que j'aimerais le mieux. On pourra avoir des bagues, des bracelets, des montres, des crochets, des étuis, etc... Il faut une cassette jolie pour enfermer tout, qui fera un lot en son particulier.

A COURTIN

INTENDANT DE FLANDRE ET DE PICARDIE

Fontainebleau, 10 août 1664

Monsieur Courtin, ayant résolu de me rendre dans quelques jours à Dunkerque, pour visiter la frontière jusqu'à Marienbourg et remédier à toutes les choses qui pourraient être contraires au repos de ces peuples-là, qui est le seul but de mon voyage, je vous ordonne, par cette lettre écrite de ma propre main, de m'aller attendre en Artois et non seulement d'y publier que je recevrai moi-même les plaintes des habitants des villes et de la campagne, mais

aussi de leur faire comprendre que j'y pourvoierai de telle sorte, et pour le passé et pour l'avenir, que jusqu'aux moindres particuliers pourront, en toute assurance, me représenter leurs raisons et me demander justice sans craindre qui que ce soit.

Vous examinerez aussi avec les principaux marchands ce qu'il y aurait à faire pour l'avantage du commerce, afin qu'outre la sûreté, la tranquillité et le bon ordre, je puisse contribuer ce qui dépendra de moi pour mettre encore dans le pays la richesse et l'abondance et rendre mes sujets heureux au point que je le souhaite, avec une affection non moins de père que de roi. A quoi ne doutant point que vous n'apportiez toute l'application que je me promets de votre zèle, je ne m'étendrai pas davantage que pour prier Dieu, etc...

AU CAVALIER BERNIN

Paris, 11 avril 1665

Seigneur cavalier Bernin, je fais une estime si particulière de votre mérite, que j'ai un grand désir de voir et de connaître une personne aussi illustre, pourvu que ce que je souhaite se puisse accorder avec le service que vous devez à Notre Saint-Père le Pape et avec votre commodité particulière.

Je vous envoie, en conséquence, ce courrier exprès par lequel je vous prie de me donner cette satisfaction et de vouloir entreprendre le voyage de France, prenant l'occasion

favorable qui se présente du retour de mon cousin, le duc de Créqui, ambassadeur extraordinaire, qui vous fera savoir plus particulièrement le sujet qui me fait désirer de vous voir et de vous entretenir des beaux dessins que vous m'avez envoyés pour le bâtiment du Louvre; et, du reste, me rapportant à ce que mondit cousin vous fera entendre de mes bonnes intentions, je prie Dieu, etc.

AU PRÉSIDENT DE NOVION

[Aux grands jours d'Auvergne.]

Paris, 1er décembre 1665

Monsieur de Novion, il ne se peut rien ajouter au contentement que j'ai de l'émulation avec laquelle chacun s'applique dans les grands jours à bien faire son devoir; vous témoignerez de ma part à tous ceux qui les composent la recommandation que leur donne auprès de moi une si louable conduite et vous ne douterez pas, en votre particulier, que sachant avec quel succès vous agissez dans votre place, je n'en conserve le souvenir. Cependant, je prie Dieu, etc...

Ajouté. Il faut achever de bannir l'oppression et la violence des provinces de votre ressort et vous et ceux que vous présidez avez trop bien commencé, pour n'en pas venir à bout.

AU DUC DE BEAUFORT

AMIRAL DE FRANCE

Paris, 31 décembre 1665

Mon cousin, ayant ordonné au sieur Colbert de continuer à prendre soin de toutes les affaires de marine, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous lui donniez dorénavant entière créance sur tout ce qu'il vous écrira de ma part sur cette matière, et, la présente n'étant à d'autre fin, je prie Dieu, etc...

A L'EMPEREUR LÉOPOLD Ier

Versailles, 21 janvier 1666

Monsieur mon frère et très-aimé cousin, hier la reine madame ma mère ne pouvant plus résister à la longueur de ses souffrances et à la violence de son mal sortit des misères de cette vie pour aller recevoir dans le ciel le prix de ses bonnes œuvres. Je n'ai pas voulu différer à donner part à Votre Majesté de ce funeste accident, le plus douloureux pour moi qui pouvait jamais arriver, m'assurant qu'outre qu'il s'agit d'une perte qui la touche d'assez près de son chef, Elle s'intéressera à la grandeur de la mienne autant que la parenté et l'amitié l'y convient et, dans cette confiance, je lui souhaite des succès toujours conformes à ses vœux.

AU DUC DE CHAULNES

Saint-Germain, 1er janvier 1667

Mon cousin, j'ai conclu le mariage du sieur de Chevreuse avec la fille aînée du sieur Colbert et comme j'attache par ce moyen le chef et seul héritier mâle de votre maison à celle d'un homme qui me sert dans mes plus importantes affaires avec le zèle et le succès que fait ledit sieur Colbert, j'ai bien voulu vous donner avis moi-même de cette alliance m'assurant que vous prendrez part à la satisfaction que les deux familles en témoignent.

A LA MARÉCHALE DE LA MOTHE

GOUVERNANTE DES ENFANTS DE FRANCE

Amiens, 21 mai 1667

Je suis très aise que mes enfants soient arrivés en bonne santé à Compiègne et de la sagesse de mon fils ; profitez du temps que vous êtes seule avec lui pour vous faire craindre. Je ne vois rien de si nécessaire présentement car, pour le reste, j'ai tant de confiance en vous que je ne saurais douter que vous ne vous en acquittiez fort bien.

Je vous prie de m'écrire sans cérémonie et de croire que j'ai pour vous toute l'amitié et toute l'estime que vous pouvez souhaiter.

AU MARQUIS DE MORTEMART

[Le marquis de Mortemart, père de madame de Montespan, était l'ami du comte d'Alègre dont Louis XIV voulait marier la nièce, Marie-Marguerite, au fils aîné de Colbert, Seignelay.]

Saint-Germain, 16 mai 1668

Mon cousin, je vous fais ce mot pour vous dire que je désire que vous m'ameniez dans quatre ou cinq jours le comte d'Alègre, mais qu'avant cela vous le disposiez à m'apporter un plein consentement de sa famille au mariage que j'ai dessein de faire de sa nièce. Et comme il s'est répandu un bruit que le cardinal de Vendôme y a quelque pensée pour son fils, quoique je croye que la chose est sans fondement, néanmoins cette espérance d'une plus grande alliance étant capable de retenir ledit comte de faire de bonne grâce ce que je veux, voyez sans délai ledit cardinal pour lui dire que s'il a eu cette pensée, il me fera plaisir de la changer puisqu'aussi bien je n'y pourrais donner la main, à cause d'un autre engagement que j'ai déjà pris et dont j'ai donné ma parole; outre que je vois bien que le duc de Mercœur ne saurait manquer de trouver des partis beaucoup plus avantageux que n'est celui-ci.

Quand vous aurez levé cet obstacle du côté dudit cardinal, ne faisant nul cas de celui de la duchesse de Ventadour, non plus que d'aucun autre prince des autres maisons, s'ils avaient la même vue, auxquels je n'aurais qu'à refuser mon consentement quand on viendrait à moi, vous rever-

rez ledit comte et lui faisant même voir cette lettre qui l'éclairera assez à fond de toutes mes intentions, vous lui témoignerez que je ne serais pas bien aise et que je n'attends pas aussi qu'il vienne ici les mains vides ou dans la pensée de me faire changer de sentiment par aucunes prières ou remontrances, sachant mieux qu'eux-mêmes ce qui convient au bien de la fille et de leur famille. Cependant, je prie Dieu...

A LA REINE MARIE-ANNE D'AUTRICHE

RÉGENTE D'ESPAGNE

Saint-Germain, 19 septembre 1668

Madame ma sœur et cousine, l'occasion du baptême de mon fils le duc d'Anjou [1], est trop avantageuse au désir que j'ai de serrer de plus en plus les nœuds de notre amitié pour ne m'en prévaloir pas. Je demande à Votre Majesté de vouloir bien le présenter à ce premier sacrement en qualité de marraine et de le recevoir pour son filleul conjointement avec l'Empereur. Sans parler des autres titres qui m'engagent à ce choix, la vertu de Votre Majesté lui est un gage infaillible des bénédictions qu'il doit attendre de cette nouvelle alliance, attendant laquelle je prie Dieu de la conserver comme je désire.

AU DUC DE MASSA

PRINCE DE CARRARE

Paris, 5 avril 1669

Mon cousin, je vous écrivis en l'année 1667 pour vous témoigner le gré que je vous savais des assistances que j'avais appris pour lors que vous aviez données aux sculpteurs que j'avais envoyés chercher des marbres en Italie. Mais depuis, ayant pu envoyer un nouveau sculpteur à Carrare, nommé André, qui est très habile, pour faire choix des plus beaux et des plus curieux marbres qui se pourront trouver dans votre Etat pour l'embellissement de mes maisons et principalement de mon château du Louvre, je vous fais encore cette lettre pour vous requérir instamment d'accorder votre protection particulière au sieur André pour la facilité du choix desdits marbres; en quoi je dois vous dire que vous me ferez un très sensible plaisir, dont je garderai le souvenir dans toutes les occasions qui se trouveront de vous donner les marques de mon estime et de ma bienveillance.

A LA MARÉCHALE DE LA MOTHE

GOUVERNANTE DES ENFANTS DE FRANCE

Chambord, 3 octobre 1669

Vos lettres n'ont pas besoin d'excuses. Il suffit qu'elles soient de vous pour être bien reçues et d'ailleurs elles me

donnent de si bonnes nouvelles de mes enfants que vous ne devez pas douter que je ne les lise avec joie. Pour ce qui est de ma saignée, vous en avez fort bien jugé, ce n'est qu'une précaution pour conserver la pleine santé où, Dieu merci, je me trouve.

A COLBERT

[En marge d'une de ses lettres.]

Paris, 16 mai 1670

LETTRE DE COLBERT.

Le cavalier Bernin travaille à présent à la figure de Votre Majesté à cheval, sur un bloc de marbre blanc d'une prodigieuse grosseur, que j'ai fait voiturer dans son atelier ; c'est la raison pour laquelle j'ai envoyé à Votre Majesté l'ordinaire de sa pension et de celle de son fils.

J'enverrai à M. le Général des galères, les ordres de Votre Majesté en conformité de ses intentions.

Elle trouvera ci-joint le mémoire des pierreries que je lui enverrai le jour qu'elle arrivera à Hesdin, par un homme à moi qui sera escorté de trois cavaliers.

Courtrai, 22 mai

RÉPONSE DE LOUIS XIV.

Vous avez bien fait de faire payer sa pension, puisqu'il travaille.

J'ai encore changé mon voyage ; c'est pourquoi celui qui sera chargé des pierreries ne me trouvera pas à point nommé. Je partirai le lendemain de la Pentecôte

et serai en quatre jours à Dunkerque. Ma sœur ira devant ; je ne crois pas voir madame de Castlemaine, quand même elle viendrait, si ce n'est au retour. Il sera toujours bon que j'aie les pierreries pour m'en servir, s'il est nécessaire.

Les détails que vous me faites de mes vaisseaux et galères me donnent du plaisir à voir.

Je crois qu'à présent Votre Majesté a 18 vaisseaux devant Tunis ; 16 de ses galères arriveront bientôt devant la même place ; 10 vaisseaux les suivront de près ; 3 autres grands vaisseaux porteront l'envoyé turc à Constantinople.

M. le Vice-Amiral est à présent devant Salé avec 8 vaisseaux ; une escadre de 9 vaisseaux dans la route de l'Orient ; une autre de 4 dans les Indes occidentales.

J'enverrai à M. le chevalier de Grémonville une boîte à portrait de 1.000 écus pour le comte de Saint-Hilaire et 100 pistoles pour les femmes de l'enfant qui a été tenu au nom de Votre Majesté et je suivrai l'avis de M. le marquis de Béthune concernant les tableaux.

Les deux plus grandes et plus considérables manufactures que J'irai aux manufactures d'Abbeville et de Beauvais

Votre Majesté ait établies sont celles d'Abbeville pour les draps et de Beauvais pour les tapisseries. L'une et l'autre ont quelque chose de grand et digne de la bonté que Votre Majesté a pour ses peuples. Je sais bien qu'il est difficile, même impossible qu'elle les visite. Si néanmoins, en visitant les villes, ou sur son passage, elle pouvait y entrer, ce serait un très grand avantage.

En tout cas, si elle a pour agréable d'en parler aux maires et échevins de ces villes, leur commander d'assister et de protéger les entrepreneurs de ces manufactures, les faire visiter, s'en faire rendre compte et en parler elle-même, ces marques de la bonté de Votre Majesté, et qu'elle sait et connaît toutes choses, donneront de la vie et du mouvement à toutes ces manufactures qui, sans cela, languissent et même peuvent s'anéantir. Votre Majesté connaît trop les avantages que ses finances en reçoivent pour n'être pas persuadé qu'elle veuille bien se donner cette peine.

Les sieurs Valeton et Briandière, directeurs de la Compagnie des Indes orientales, à Nantes, ont été

et parlerai comme je croirai devoir le faire et comme vous me le mandez.

J'ai fort exhorté ceux d'Oudenarde à travailler ; ils m'ont donné un mémoire que nous verrons à mon retour ensemble.

J'ai ordonné que les deux directeurs fussent choisis pour échevins.

nommés par les habitants au nombre de ceux qui doivent être nommés à Votre Majesté pour être échevins. Elle aura, s'il lui plaît, pour agréable d'ordonner à M. de Berny d'expédier les ordres en leur faveur, afin que les marques de la protection de Votre Majesté pour cette compagnie paraissent partout.

Votre Majesté m'ordonna, il y a près de dix-huit mois, de penser au bâtiment d'une église pour les Petites-Carmélites ; depuis ce temps-là, j'ai toujours fait suivre l'achat de la maison du sieur Ménardeau, maître des requêtes, qui seule peut donner le lieu suffisant pour la bâtir. Le prix en est conclu à présent à 120.000 livres, payables 24.000 livres comptant et le surplus en dix-huit mois ou deux ans de temps. Votre Majesté me fera savoir, s'il lui plaît, si elle désire que je conclue ce marché.

Achevez le marché et suivez l'ordre que je vous ai donné.

Je ne perds aucun moment de temps pour faire en sorte que Votre Majesté soit satisfaite de Versailles et de Trianon à son retour.

Les changements que j'ai faits dans mon voyage m'avancent encore de trois jours, de sorte que je serai à Saint-Germain, s'il n'arrive rien de nouveau, le dimanche 8

de juin. Comptez là-dessus pour Versailles et Trianon.

A LA MARÉCHALE DE LA MOTHE

GOUVERNANTE DES ENFANTS DE FRANCE

Chambord, 19 octobre 1670

La fièvre de mon fils me fait partir pour retourner à Saint-Germain plus tôt que je ne croyais. Il commence à faire trop froid pour ma fille au château neuf. Il me semble qu'elle sera mieux dans notre chambre que dans la sienne. Songez à ce que je vous mande et faites ce que vous estimerez plus à propos. Elle est très bien entre vos mains. C'est pourquoi tout ce que vous ferez sera bien fait, tant je me remets entièrement à vous et finis en vous assurant de mon amitié.

AU COMTE DE GUICHE

GOUVERNEUR DE NAVARRE ET BÉARN

Paris, 27 janvier 1671

J'ai été bien aise d'apprendre, par la relation que mon cousin le duc de Gramont, votre père, m'a fait voir sur ce qui s'est passé dans le pays de Labour, à l'occasion de l'enrôlement général des matelots, la bonne conduite que vous avez tenue pour empêcher la suite de la chaleur qui parais-

sait dans les esprits des peuples de ce pays-là et pour dissiper et apaiser l'émotion qui était presque commencée, dont je vous sais beaucoup de gré.

Comme ces peuples se sont mis promptement dans leur devoir et l'obéissance qu'ils me doivent et se sont bientôt repentis de leur emportement, je veux bien considérer les prières que vous m'avez faites en leur faveur, et leur pardonner la faute qu'ils ont commise. Pour cet effet, je vous envoie l'abolition que j'en ai fait expédier, afin que vous la fassiez publier et enregistrer dans tous les sièges de justice dudit pays.

Mais en même temps, je désire que vous leur fassiez fortement connaître les malheurs dans lesquels ils s'étaient engagés, et que vous recherchiez avec les bailes, jurats et principaux habitants du pays, les moyens d'empêcher à l'avenir et de punir les émotions qui seront excitées et commencées par le petit peuple. Je désire de plus que vous fassiez faire, en votre présence, et avec lesdits bailes et jurats, le dénombrement général des matelots dudit pays, et que vous les divisiez en cinq ou six classes ; faisant en sorte que je puisse avoir toujours 200 matelots et bons officiers mariniers à mon service sur mes armées navales, auxquels je donnerai la solde ordinaire réglée par mes états pendant le temps qu'ils me serviront actuellement, et la demi-solde lorsqu'ils seront à terre, ainsi qu'il se pratique dans toutes les provinces maritimes de mon royaume.

Aussitôt que vous aurez fait ledit dénombrement ainsi divisé, je désire que vous me l'envoyiez et si vous avez

besoin d'un commissaire de marine pour cela, je donne ordre au sieur Vauvré [1] de se rendre auprès de vous au premier ordre que vous lui en donnerez...

A COLBERT

Versailles, 15 avril 1671

Madame Colbert m'a dit que votre santé n'est pas trop bonne, et que la diligence avec laquelle vous prétendez revenir [1] vous peut être préjudiciable.

Je vous écris ce billet pour vous ordonner de ne rien faire qui vous mette hors d'état de me servir, en arrivant, à tous les emplois importants que je vous confie.

Enfin, votre santé m'est nécessaire, je veux que vous la conserviez et que vous croyiez que c'est la confiance et l'amitié que j'ai en vous et pour vous qui me font parler comme je fais.

A COLBERT

Chantilly, 24 avril 1671

Je fus assez maître de moi avant-hier pour vour cacher la peine que j'avais d'entendre un homme que j'ai comblé de bienfaits comme vous me parler de la manière que vous faisiez.

J'ai eu beaucoup d'amitié pour vous, il y paraît par ce que j'ai fait, j'en ai encore présentement, et je crois vous en

donner une assez grande marque en vous disant que je me suis contraint un seul moment pour vous et que je n'ai pas voulu vous dire moi-même ce que je vous écris pour ne vous pas commettre à me déplaire davantage.

C'est la mémoire des services que vous m'avez rendus et mon amitié qui me donnent ce sentiment ; profitez-en et ne hasardez plus de me fâcher encore, car après que j'aurai entendu vos raisons et celles de vos confrères et que j'aurai prononcé sur toutes vos prétentions, je ne veux plus jamais en entendre parler.

Voyez si la marine ne vous convient pas, si vous ne l'avez à votre mode, si vous aimeriez mieux autre chose ; parlez librement. Mais après la décision que je donnerai, je ne veux pas une seule réplique.

Je vous dis ce que je pense pour que vous travailliez sur un fondement assuré et que vous ne preniez pas de fausses mesures.

A COLBERT

Liancourt, 26 avril 1671

Ne croyez pas que mon amitié diminue, vos services continuant, cela ne se peut, mais il me les faut rendre comme je le désire, et croire que je fais tout pour le mieux.

La préférence que vous craignez que je donne aux autres ne doit vous faire aucune peine. Je veux seulement ne pas faire d'injustice et travailler au bien de mon service. C'est ce que je ferai quand vous serez tous auprès de moi.

Croyez en attendant que je ne suis point changé pour vous et que je suis dans les sentiments que vous pouvez désirer.

A LA MARÉCHALE DE LA MOTHE

GOUVERNANTE DES ENFANTS DE FRANCE

Dunkerque, 10 mai 1671

Bien que je n'aie pas fait réponse à vos lettres, je n'ai pas laissé de les voir toutes. J'ai beaucoup de satisfaction de votre exactitude à me donner des nouvelles de mes enfants. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez continuer. Vous savez qu'il n'y a rien qui me puisse être plus agréable et c'est assez pour m'assurer que vous n'y manquerez pas.

A M. DE BAAS

GOUVERNEUR ET LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ILES D'AMÉRIQUE

Dunkerque, 23 mai 1671

Ayant été informé que les Juifs qui sont établis dans la Martinique et les autres îles habitées par mes sujets ont fait des dépenses assez considérables pour la culture des terres et qu'ils continuent de s'appliquer à fortifier leurs établissements, en sorte que le public en recevra de l'utilité, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention

est que vous teniez la main à ce qu'ils jouissent des mêmes privilèges dont les autres habitants desdites îles sont en possession et que vous leur laissiez une entière liberté de conscience, en faisant prendre néanmoins les précautions nécessaires pour empêcher que l'exercice de leur religion ne puisse causer aucun scandale aux catholiques.

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES

[Origines de la guerre de Hollande.]

Saint-Germain, le 6 janvier 1672

Très chers grands amis, alliés et confédérés, nous avons entendu le sieur de Groot, votre ambassadeur extraordinaire près de nous, sur ce qu'il nous a représenté de votre part; et nous avons reçu par ses mains la lettre du 10 décembre dernier que vous lui aviez ordonné de nous rendre. Nous avons été bien aise d'y trouver l'aveu que vous faites d'avoir reçu en plusieurs rencontres des marques des bontés des rois nos prédécesseurs, mais nous aurions souhaité que vous n'eussiez pas oublié ce qui s'est passé depuis notre avènement à la couronne.

La mémoire que vous en auriez conservée vous aurait fait juger moins favorablement que vous ne faites de la conduite que vous avez tenue à notre égard, et vous vous seriez souvenus que vous n'avez pas toujours gardé la fidélité dûe à notre ancienne alliance [1] et que nous n'avons pas laissé de vous donner dans vos besoins des assistances fort

A Chantilly ce 24 Juillet 1672.

Je fus avec monsieur le duc avant
hier pour voir sa belle galerie et
sa chambre dont on a tant parlé
je crois qu'elle est fort belle
mais comme elle est remplie
de vos portraits et de ceux
de vos amants je ne me
connois pas fort à tout cela
j'admirai pour vous et je jugeai
par ce que j'ai fait si j'ai eu
présentement et je crois que oui
en donner une aussi grande
marque en vous écrivant ainsi
me tient continuellement
moment pour vous et que si
ma plume pouvoit être
même de quelque service
pour ne vous pas ennuyer à

A Colbert

2 Me désespère davantage est la
mienne de ce dernier temps
mais vendredi et mon ami le
jour me donne ce contentement
que je serai en état de vous
le dire encore auparavant
que je parte enfin nous nous
verrons et vous serez bien aise
de savoir de mes nouvelles
jusqu'à présent je ne vous
en entretiens pas je ne
manque pas de vous écrire
mais après tant de silence je dois
je ne vous parle pas

3 Je vous dirai que je pense je crains que
vous travailler sur un fond
de mélancolie que vous ne devriez
pas le faire ma [illegible]

avantageuses pour la manutention de votre État. Peut-être même que les innovations que vous avez faites au commerce depuis l'année 1662 vous auraient paru moins innocentes que vous ne les représentez, dont nous voulons bien nous remettre aux sentiments de ceux qui y sont moins intéressés que nous.

Si c'est vrai, comme vous le reconnaissez, que la justice soit la règle de nos actions, et que vous soyez demeurés satisfaits de l'examen que vous avez fait des vôtres, vous ne devriez pas prendre des inquiétudes de nos armes. Nous convenons qu'au retour du dernier voyage que nous avons fait en Flandre, pour employer au travail des fortifications l'infanterie qui garde nos places de ce côté-là, nous avons augmenté nos troupes, pour mettre à couvert nos sujets de l'oppression dont ils étaient menacés, tant par les levées extraordinaires d'infanterie et de cavalerie que vous avez mises sur pied et la flotte que vous teniez en mer devant nos côtes, que par les vives instances que faisaient vos ministres dans les cours de la plupart des princes pour les faire entrer avec vous dans des engagements contre notre couronne. En quoi nous avons satisfait aux lois de la prudence et de la protection que nous devons à nos peuples.

Nous vous dirons même que nous augmenterons notre armement par terre et par mer et que, lorsqu'il sera dans l'état où nous avons projeté de le mettre, nous en ferons l'usage que nous estimerons convenable à notre dignité, dont nous ne devons compte à personne, nous promettant que Dieu bénira le succès des justes résolutions que nous

prendrons et qu'elles auront l'approbation de tous les potentats qui ne se seront pas laissés prévenir par les sinistres impressions que l'on essaie de leur donner depuis si longtemps contre nous.

C'est ce que nous avons bien voulu répondre à votre lettre quoiqu'elle ait été moins écrite pour nous, que pour exciter contre nos intérêts les princes dans les cours desquels elle a été rendue publique avant que nous l'ayons pu recevoir. Priant Dieu qu'il vous ait..., etc...

AUX ÉVÊQUES

24 avril 1672

Les États généraux des Provinces Unies m'ont obligé par leur conduite pleine d'ingratitude et de méconnaissance de tous les bienfaits qu'ils ont reçus des rois mes prédécesseurs et de moi-même, depuis mon avènement à la couronne, à leur déclarer la guerre.

Comme j'ai résolu de marcher en personne à la tête de mes armées pour leur faire ressentir avec plus d'application les suites de leur mauvaise conduite, je suis bien aise de vous en donner avis par ces lignes et de vous dire en même temps que mon intention est que vous fassiez faire des prières publiques dans toute l'étendue de votre diocèse pour l'heureux succès de mon voyage et pour attirer les bénédictions du ciel sur une entreprise aussi juste et aussi légitime que celle-là. En m'assurant que vous satisferez à ce qui est en

cela de ma volonté avec votre piété et votre affection ordinaire pour le bien de mon service, je prie Dieu, etc...

A COLBERT

Au camp près de Huys, 31 mai 1672

Il m'a paru si important à la réputation de mes armes de ne commencer ma campagne que par quelque chose de grand éclat, que je n'ai pas jugé que l'attaque de Maestricht suffît pour cela ; outre qu'il y avait trop de monde pour le pouvoir emporter dans un espace de temps qui ne rompît pas mes autres mesures.

J'ai estimé plus avantageux à mes desseins et moins commun pour la gloire, d'attaquer tout à la fois quatre places sur le Rhin et de commander actuellement en personne à tous les quatre sièges.

J'ai choisi pour cet effet Rheinberg, Wesel, Burick et Orsoi. Je me suis chargé particulièrement du siège de Rheinberg comme le mieux fortifié, et d'où je pourrai visiter chaque jour les travaux des trois autres sièges. Mon frère aura soin du détail de celui d'Orsoi; M. le Prince de celui de Wesel et M. de Turenne de celui de Burick.

M. le Prince et M. de Turenne seront postés dès demain devant ces deux dernières places, chacun de son côté ; et je serai devant Rheinberg et mon frère devant Orsoi, le deuxième de juin.

Je ne sais pas précisément ce qu'il y a de gens dans

chaque place, mais nous y ferons de notre mieux et si nous pouvons réussir, j'espère qu'on ne se plaindra pas que j'aie trompé l'attente publique.

A COLBERT

Au Louvre, le 1er janvier 1673

J'ai été surpris agréablement par la lettre que vous m'avez écrite, où vous me mandez que mon revenu augmente. Je vous avoue que je ne m'y attendais pas. Mais de votre industrie et de votre zèle, je me dois tout promettre.

Je vous assure que vous m'avez fait commencer l'année gaiement ; j'espère qu'elle sera heureuse comme l'autre ; au moins ne tiendra-t-il pas à vous ; c'est de quoi je suis assuré. Demain vous me rendrez compte plus en détail de toutes choses.

En attendant, croyez que, comme vous m'avez donné le premier plaisir de l'année, pendant son cours je vous ferai paraître la satisfaction que j'ai de vos services et de vous.

A COLBERT

[En marge d'une de ses lettres.]

LETTRE DE COLBERT.

Sceaux, 14 août 1673

J'envoie à Votre Majesté les six chaînes d'or et quatre boîtes à por-

RÉPONSE DE LOUIS XIV.

Nancy, 18 août

J'ai reçu les chaînes et les boîtes.

trait qu'elle m'a ordonné, suivant le mémoire ci-joint.

Sur les vaisseaux que Votre Majesté ordonne pour arrêter le commerce qui se fait d'Ostende à la côte de Biscaye, mon fils fera lecture à Votre Majesté de ce que j'ai écrit au chevalier de Chateau-Renault sur ce sujet.

A l'égard des finances, comme Votre Majesté estime que la dépense sera égale, l'année prochaine, à celle de cette année, je la supplie de considérer qu'elle montera à 100 millions de livres.

Que les revenus de Votre Majesté montent à 75 millions, à quoi ajoutant 3 millions de livres que l'on pourra tirer des formules, ce sera 78 millions.

Que toutes les fermes diminuent considérablement par la guerre en telle sorte qu'il faudra faire état de trouver au moins 25 millions de livres en affaires extraordinaires ce qui ne se peut sans une très grande application de Votre Majesté.

J'assemble et discute tous les mémoires anciens et nouveaux d'affaires extraordinaires pour en faire rapport à Votre Majesté, à son retour.

Mandez bien clairement à ceux qui commanderont les frégates qu'il ne faut pas prendre les lettres, mais les jeter seulement avec la valise ou la malle où elles seront, à la mer.

La dépense me fait peur, mais j'espère que par votre application et votre travail, vous trouverez tout ce qu'il me faudra. J'ai une grande confiance à votre savoir-faire et à l'action que vous avez pour mon service et pour moi. Vous ne sauriez songer de trop bonne heure aux moyens dont on se pourra servir.

Par le premier ordinaire, j'enverrai à Votre Majesté les projets des instructions pour ses commissaires aux États de Bretagne, Provence et Languedoc. Votre Majesté observera s'il lui plaît, que ces derniers donnèrent 2 millions de dons gratuit l'année dernière.

Quand je reçus votre billet sur les États de Languedoc, il me parut qu'ils avaient payé 2 millions l'année dernière; comme vous ne me disiez que 1.800.000 livres, je croyais me tromper. Il faudra leur en demander comme l'année passée et ne se contenter que de 2 millions.

Vous ne m'avez rien répondu sur les étapes des Évêchés; cela presse et on doit y remédier plus tôt que plus tard.

Votre fils vous fera savoir mes intentions sur ce qu'il m'a rapporté. J'ai achevé de voir et de résoudre les projets qu'il m'a montrés, qui sont très bien faits. Vous m'en direz votre avis quand vous les aurez vus.

Il faut faire en sorte que les pompes de Versailles aillent si bien, surtout celles du réservoir d'en haut, que,

lorsque j'arriverai, je les trouve en état de ne pas me donner de chagrin en se rompant à tous moments.

AU DUC DE LUXEMBOURG

Nancy, 20 septembre 1673

Mon cousin, j'ai appris avec la surprise que vous pouvez imaginer, par la lettre que vous avez écrite au marquis de Louvois le 15 de ce mois, que la ville de Naerden a été remise au prince d'Orange après quatre jours d'attaque et comme je désire que ceux qui ont eu part à une si mauvaise défense, et qui, contre leur devoir, ont remis une place de cette importance entre les mains de mes ennemis soient punis ainsi qu'ils le méritent et puissent servir d'exemple aux autres de mes officiers qui pourront être attaqués dans les places que mes armes auront occupées sur les Hollandais, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous ayez à faire arrêter le sieur Dupas et ceux que vous apprendrez n'avoir pas fait leur devoir dans la défense de cette place, et à leur faire et parfaire leur procès dans le Conseil de guerre que je désire que vous teniez pour cet effet, avec les sieurs de Choiseul et de Magalotti, maréchaux de mes camps et armées; le sieur Robert, conseiller en mon conseil d'État et intendant de la justice, police et finances en Hollande; les sieurs Stoupe, la Motte, comte de Sault et

de Moussy, brigadiers de mon infanterie, comme aussi du sieur de Gassion, brigadier de ma cavalerie, et que vous fassiez sur le champ exécuter contre ceux qui seront jugés coupables les peines qui seront ordonnées contre eux par le susdit Conseil de guerre, dans lequel je m'attends que vous tiendrez la main à une si sévère punition de ceux qui se trouveront avoir failli [1] qu'ils puissent servir d'exemple aux gouverneurs et officiers des troupes qui sont à mon service et sur ce, je prie Dieu, etc...

A COLBERT

Nancy, 26 septembre 1673

Vous ne m'avez rien mandé, dans toutes les lettres que vous m'avez écrites, touchant le travail qu'on fait à Saint-Germain, sur les terrasses de l'appartement de Madame de Montespan. Je ne sais si vous vous serez souvenu de ce que je vous dis quelques jours devant que de partir, qui est, en cas que vous l'ayez oublié, qu'il faut achever celles qui sont commencées et accommoder les autres en volière, pour y mettre des oiseaux. Pour cela, il ne faut que peindre la voûte et les côtés, et mettre un fil de fer à petites mailles qui ferme du côté de la cour, avec une fontaine en bas pour que les oiseaux y puissent boire. A l'autre, il faudra la peindre et ne mettre qu'une fontaine en bas, madame de Montespan la destinant pour y mettre de la terre et en faire un petit jardin.

Mandez-moi ce que vous avez fait là-dessus jusqu'à cette

heure et les ordres que vous donnerez après avoir reçu cette lettre.

Après avoir bien examiné le parti que je prendrai, j'ai envoyé de mes troupes de tous côtés et je m'en vais en Flandre avec le reste.

Je sais que ma présence est nécessaire à Saint-Germain. Après avoir donné ordre et vu tout ce qu'il y a à faire, je partirai pour m'y rendre le plus tôt qu'il me sera possible.

Le passage de l'armée en Champagne apportera mille foules à la province.

J'ai ordonné à votre fils de vous mander mes intentions sur un gentilhomme que j'envoie en Italie pour me chercher des chevaux.

Souvenez-vous de tout ce que je vous ai mandé sur les sommes d'argent que j'ai demandées, afin de les faire payer dans les temps que je vous ai dit.

A COLBERT

Du camp devant Besançon, 18 mai 1674

J'ai lu avec application la lettre que vous m'avez écrite sur la marque du papier et sur les formules. Je trouve des inconvénients à quelque parti qu'on puisse prendre; mais comme je me fie entièrement à vous et que vous connaissez mieux que personne ce qui sera le plus à propos, je me remets à vous et je vous ordonne de faire ce que vous croyez qui me sera le plus avantageux.

Il me paraît qu'il est important de ne pas témoigner la moindre faiblesse et que les changements dans un temps comme celui-ci sont fâcheux et qu'il faut prendre soin de les éviter. Si on pouvait prendre quelque tempérament, c'est-à-dire diminuer les deux tiers de l'imposition du papier, sous quelque prétexte qui serait naturel et rétablir les formules en mettant un prix moindre qu'il n'a été par le passé? Je vous dis ce que je pense et ce qui me paraîtrait le meilleur, mais après tout, je finis comme j'ai commencé, en me remettant tout à fait à vous, étant assuré que vous ferez ce qui sera le plus avantageux pour mon service.

J'ai ordonné, il y a quelques jours, à votre fils de vous mander qu'il fallait songer à avoir des fermiers pour les salines de Salins. Je m'assure que vous l'aurez fait.

Je m'étonne que vous ne m'ayez pas encore envoyé les dessins de la maison du duc du Maine, car il me paraît que la saison est fort avancée.

Mandez-moi l'effet que les orangers font à Versailles dans le lieu où ils doivent être.

Continuez à faire tout réparer.

J'oubliai en passant à Fontainebleau, de vous mander que j'avais trouvé toutes choses en très bon état, hormis le jardin de Diane, qui n'était pas planté. Je dis à Petit[1] de vous mander qu'il le fallait achever. C'est mon intention. J'ai chargé encore Seteran de vous parler sur quelque chose que les habitants demandent et sur les commis huguenots que je désirerais qu'on ôtât. Mandez-moi sur ce que vous avez fait là-dessus.

Il ne me reste qu'à vous assurer que je suis très satisfait de vous et de la manière dont votre fils se conduit.

A COLBERT

Au camp près de Dôle, 9 juin 1674

J'ai envoyé un commis des vivres en diligence vers Bassonno et j'ai mandé au maréchal d'Albret de faire donner du pain aux milices et de les aider même de quelque argent, s'il était besoin, afin de les maintenir tant qu'ils seront nécessaires sur cette frontière. Je crois qu'il sera très à propos d'envoyer quelque argent en ce pays-là, pour qu'on s'en serve à ce qui sera jugé nécessaire. L'intendant pourra avoir soin de la distribution qui se fera dans ces quartiers-là. J'espère que toutes les précautions qu'on a prises empêcheront les desseins de mes ennemis. Vous pourrez faire remettre 40 mille livres, dont on rendra compte après.

On mande d'Ardres que les travaux sont imparfaits, les fonds ayant manqué. Mandez qu'on les achève en diligence et faites fournir ce qui sera nécessaire pour cela.

Madame de Montespan ne veut absolument pas que je lui donne des pierreries ; mais afin qu'elle n'en manque pas, je désire que vous fassiez travailler à une petite cassette bien propre, pour mettre dedans ce que je vous dirai ci-après, afin que j'aie de quoi lui prêter à point nommé ce qu'elle désirera. Cela paraît extraordinaire, mais elle ne veut point entendre raison sur les présents.

Il y aura dans cette cassette un collier de perles, que je veux qui soit beau ; deux paires de pendants d'oreilles, l'une de diamants que je veux qui soient beaux, et une de toutes pierres ; une boîte et des attaches de diamants ; une boîte et des attaches de toutes pierres, dont les pierres se pourront lever à toutes deux. Il faut avoir des pierres de toutes couleurs pour en pouvoir changer. Il faut aussi une paire de pendants d'oreilles de perles.

Il faut aussi quatre douzaines de boutons dont on changera les pierres du milieu ; le tour étant de petits diamants, tout ira bien dessus. Il faut des pierres préparées pour cela.

Je vous dis ceci de bonne heure afin que vous y fassiez travailler à loisir, et que ce qui doit être beau le soit, et ce qui doit être propre, soit fait avec soin. Je pourrai me servir quelquefois de ces pierreries à autre chose, si elles y sont propres ; car cette cassette sera toujours prête pour que j'en puisse tirer ce que je jugerai à propos.

Il faudra faire quelque dépense à cela ; mais elle me sera fort agréable, et je désire qu'on la fasse sans se presser. Mandez-moi les mesures que vous prendrez pour cela, et dans quel temps vous pourrez avoir tout.

A CONDÉ

10 juin 1674

Mon cousin, j'ai vu par la lettre que vous avez écrite au marquis de Louvois le 3 de ce mois, l'état où est présente-

ment l'armée que vous commandez. Je suis fort mal satisfait de celui où vous me marquez qu'est la cavalerie, et je désire que vous [le] fassiez entendre à ceux qui la commandent, leur déclarant que s'ils ne réparent leurs régiments et que je les trouve à mon arrivée en Flandre en aussi mauvais état que lorsque vous avez écrit la susdite lettre, j'y pourvoierai de manière qu'ils auront lieu de se repentir de leur négligence.

J'ai vu par la suite de votre lettre, les raisons pour lesquelles vous avez jugé à propos de différer de ne rien entreprendre et l'état auquel sont les places des ennemis les plus à portée d'être attaquées par l'armée que vous commandez.

Ypres et Cambrai sont si éloignées et le séjour que vous seriez obligé d'y faire donnerait lieu à l'ennemi de faire de si grandes diversions, que je ne pense point que vous deviez songer à les attaquer, à moins que l'extrême faiblesse de leur garnison ne vous donnât lieu de croire que vous pourriez les réduire à mon obéissance en si peu de jours, que vous ne donneriez pas le temps aux ennemis de faire aucune entreprise considérable.

Je ne puis vous rien prescrire sur le surplus des places ennemies, n'étant pas possible de si loin de décider sur pareilles choses. Je vous dirai seulement que si les fortes garnisons qui sont dans les places considérables les mettent hors d'état d'être attaquées avec succès, je m'attends que vous attaquerez les moindres. Et comme je prends une entière confiance en votre zèle pour mon service, et en votre affection, je me remets entièrement à vous de faire tout ce que

vous jugerez à propos, ne doutant point que vous ne preniez tous les avantages qui vous seront possibles sur l'ennemi, et qu'avec le grand corps d'infanterie que vous avez présentement et fortifié de la cavalerie que Montclar doit avoir conduite le 8 à Charleroi, vous ne fassiez tout ce que la posture où sera l'ennemi et l'état de ses places vous permettront d'entreprendre. Et la présente n'étant pour autre fin, je prie Dieu, etc...

A COLBERT

Au camp de la Loye [1], 12 juin 1674

J'ai ordonné à votre fils de vous envoyer le plan de la maison de Clagny et de vous dire qu'après l'avoir vu avec madame de Montespan, nous l'approuvons tous deux et qu'il fallait commencer à y travailler ; je crois qu'on aura déjà commencé.

J'approuve votre pensée sur ce que vous proposez par votre lettre du 5, de faire cette année ; vous la suivrez donc tout à fait, et y ferez travailler sans perdre un moment de temps. Madame de Montespan a grande envie que le jardin soit en état d'être planté cet automne ; faites tout ce qui sera nécessaire pour qu'elle ait cette satisfaction, et me mandez les mesures que vous aurez prises pour cela.

J'ai vu l'arrêté du mois de mai et ce que vous dites des fermes ; sur quoi, je n'ai rien à dire de nouveau.

Je crois qu'après la prise de Salins, je pourrais être obligé

en séparant mes troupes, de retourner à Versailles. Je passerai par Fontainebleau et y demeurerai quelques jours. Il est très important que personne n'en sache rien que dans le temps que je partirai; c'est pourquoi vous ne ferez rien qui puisse le faire croire. Vous pouvez seulement donner quelques ordres sans affectation, qui fassent que je trouve les choses en meilleur état.

A M. DE LA HAYE

LIEUTENANT GÉNÉRAL DANS LES INDES ORIENTALES

Versailles, 8 septembre 1674

Quoique je n'aie reçu aucune lettre de vous depuis que j'ai fait partir le vaisseau *le Rubis* au mois d'avril, je ne laisse point de faire partir encore ma flûte appelée *le Coche*, pour vous aller joindre et vous porter mes dépêches. Ce même bâtiment vous porte 130 bons hommes commandés par de bons officiers et 60.000 livres d'argent comptant, avec les agrès, armes et munitions que j'ai estimé vous pouvoir être nécessaires contre les ennemis qui vous attaquent et contre lesquels vous vous défendez depuis si longtemps avec tant de valeur et de succès.

Comme vos lettres sont fort concises et ne contiennent aucun détail de tout ce qui s'est passé dans la prise et la défense de Saint-Thomé, j'ai toujours attendu que vos lettres postérieures contiendraient ce détail; mais comme je n'en reçois aucune telle que je le souhaiterais, je suis bien aise

de vous dire que vous m'envoyiez un détail de tout ce qui s'est passé de plus important et de plus considérable depuis que vous mîtes pied à terre sur la côte de Coromandel, pour attaquer Saint-Thomé.

Je désire aussi que vous me fassiez savoir par toutes les occasions qui se présenteront, l'état auquel est la place, les principales munitions que vous avez et celles dont vous pouvez avoir le plus besoin, afin que j'y puisse pourvoir par tous les vaisseaux que je vous enverrai.

Je désire surtout que vous observiez de me renvoyer tous les ans deux vaisseaux en différentes saisons, afin que je puisse être informé tous les six mois sûrement de ce qui se sera passé au lieu où vous êtes. Vous devez être assuré que je vous en enverrai aussi deux tous les ans pour vous porter quelque argent et les armes et munitions dont vous pourrez avoir besoin; et vous pourrez pareillement faire état que ces deux vaisseaux vous porteront 200 bons hommes.

Outre les 60.000 livres que ce vaisseau vous porte, je dois croire que vous avez à présent reçu les 100.000 livres que mon vaisseau *le Rubis* vous a portées, les 200.000 que je fis charger, il y a deux ans, sur le vaisseau de la compagnie appelé *l'Orient* et les 100.000 sur mon vaisseau *le Breton*, parti il y a quatre ans, en sorte que j'ai lieu d'espérer que tous ces secours vous auront donné le moyen de vous bien défendre et peut-être d'établir la paix avec le roi de Golconde et les princes voisins, à quoi je veux que vous vous appliquiez plus qu'à toute autre chose.

J'ai fait arrêter les nommés Champigneulles, La Motte-

Louvard et Villeneuve-Moreau et leur fais faire leur procès comme à des déserteurs. Il sera bon que vous fassiez connaître à tous les officiers qui servent auprès de vous que je ne pardonnerai point à ceux qui quitteront sans votre congé, comme vous devez aussi les assurer que je considérerai particulièrement les services qu'ils me rendront en ce pays-là et que je leur donnerai, par mes bienfaits, des marques de la satisfaction que j'en reçois et des témoignages que vous me rendrez de leur valeur et de leur bonne conduite. Sur ce sujet je suis bien aise de vous dire que, dans un pays aussi éloigné des secours et des assistances que je puis vous donner, il est très important que vous vous appliquiez particulièrement à conserver les hommes que vous avez.

J'ai donné ordre au trésorier de la marine d'envoyer un commis auprès de vous pour y faire la dépense des 60.000 livres sur vos ordres visés par le commissaire du Tremblay. Je veux que vous preniez soin de lui faire remettre les acquits de toutes les sommes de denier qui ont été jusqu'à présent dépensées par vos ordres.

En cas qu'il plaise à Dieu donner à mes ennemis la volonté de faire la paix à des conditions honorables et avantageuses pour moi et pour mon État, je vous enverrai de plus puissants et de plus fréquents secours ; cependant, pour vous exciter toujours à continuer de soutenir la gloire de mes armes dans un pays aussi éloigné que celui où vous me servez, je suis bien aise de vous dire qu'au commencement de cette campagne, dans le cours du mois de mai et les quinze premiers jours de celui de juin, j'ai conquis toute la Franche-

Comté et pris de force les villes et citadelle de Besançon, celles de Dôle et de Salins, les châteaux de Joux, de Sainte-Anne et Saint-Laurent et toutes les autres villes et places de cette province dont je suis à présent le maître, ce qui a été suivi d'un grand combat[1] que mon cousin le vicomte de Turenne, commandant mon armée d'Allemagne, a remporté sur l'armée de l'Empire, commandée par le duc de Lorraine, et d'une autre signalée victoire[2] remportée par mon cousin, le prince de Condé, commandant mon armée en Flandre, le 12 août dernier, sur les trois armées impériale, espagnole et hollandaise jointes ensemble.

Outre la gloire de tous ces grands succès dont il plaît à Dieu de favoriser la justice de mes armes, vous devez être assuré que celle qui me revient de votre bonne conduite et de votre valeur m'est fort chère et que je vous donnerai des marques de la satisfaction que j'en reçois.

A TURENNE

[Quartiers d'hiver, après la bataille de Tuckheim.]

Saint-Germain, 13 janvier 1675

Mon cousin, ayant fait expédier mes ordres pour le quartier d'hiver des troupes de mon armée que vous commandez, [je vous fais cette lettre pour vous dire que] je me remets entièrement à vous, de les y faire aller lorsque vous l'estimerez à propos et que le lieu de mon service pourra vous le permettre ; qu'en même temps que vous ferez séparer mes

troupes pour suivre mes ordres et routes que je leur ai donnés, je désire que vous licenciez les équipages d'artillerie et des vivres, que vous permettiez aux officiers généraux de madite armée d'aller où bon leur semblera et qu'ensuite vous reveniez près de moi, où j'ai bien de l'impatience de vous voir, pour vous témoigner de vive voix la satisfaction que me donnent les services considérables et importants que vous m'avez rendus pendant toute la campagne et de la dernière victoire que vous venez de remporter sur mes ennemis.

A TURENNE

Cateau-Cambrésis, 17 mai 1675

Mon cousin, ayant jugé à propos de profiter de l'éloignement où sont présentement des Pays-Bas les troupes de Lunebourg et celles du duc de Lorraine pour faire attaquer Limbourg par mon cousin le maréchal de Créqui, en même temps que je ferai prendre Huy par un détachement de l'armée que je commande en personne, et comme si vous passiez le Rhin dans peu de jours ainsi que vous l'avez projeté, sans laisser un corps de troupes assez considérable sur la Sarre, ledit duc de Lorraine et les troupes de Lunebourg qui pourraient arriver en ce temps-là à Coblentz, trouvant tout le pays depuis Brisach jusqu'à Metz sans aucune troupe, [pourraient] y faire quelque entreprise préjudiciable à mon service et que d'un autre côté, il ne serait

pas à propos que vous passassiez le Rhin affaibli d'un corps aussi considérable que celui qu'il faudrait que vous laissassiez sur la Sarre pour pourvoir à la sûreté des postes qui y sont, j'ai trouvé bon de vous dépêcher ce courrier pour vous informer de la résolution que j'ai prise de faire attaquer Limbourg par mondit sieur le maréchal de Créqui et vous faire savoir en même temps que je ne désire pas que vous passiez le Rhin auparavant le 10e du mois prochain, dans lequel temps je ferai partir sans faute mon cousin le maréchal de Créqui des environs de Limbourg pour se rendre sur la Moselle passant par Trèves. Et comme vous pourrez en ce temps-là vous remettre à ses soins de la garde des places de la Sarre et de la Moselle, vous aurez toute liberté de faire avec toutes les troupes qui sont sous vos ordres ce que vous estimerez plus à propos pour le bien de mon service et la gloire de mes armes. Et ne doutant pas que vous ne vous conformiez à ce qui vous est prescrit ci-dessus de mes intentions avec la ponctualité que vous devez, je ne vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu, etc...

A COLBERT

Au camp de Falais, 8 juin 1675

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite et les arrêtés que vous m'avez envoyés.

La dépense est excessive, et je vois par là que, pour me plaire, rien ne vous est impossible.

J'ai vu avec plaisir ce que vous me mandez de M. l'archevêque de Paris, et que l'assemblée du clergé commence aussi bien qu'elle fait.

Je crois que la scène s'ouvrira bientôt en ce pays-ci car on a commencé d'agir et les ennemis se sont avancés jusqu'à Louvain. J'espère que tout ira bien et que Dieu m'assistera comme il a fait jusqu'à cette heure ; il sait que mes intentions sont droites et que je souhaite la paix comme je dois.

Madame de Montespan m'a mandé que vous vous acquittez fort bien de ce que je vous ai ordonné et que vous lui demandez toujours si elle veut quelque chose. Continuez à le faire toujours.

Elle me mande aussi qu'elle a été à Sceaux, où elle a passé agréablement la soirée. Je lui ai conseillé d'aller un jour à Dampierre et je l'ai assurée que madame de Chevreuse et madame Colbert l'y recevraient de bon cœur. Je suis assuré que vous en ferez de même. Je serai très aise qu'elle s'amuse à quelques choses et celles-là sont très propres à la divertir et conformes à ce que je désire. Je suis bien aise de vous le faire savoir, afin que vous apportiez les facilités, en ce qui dépendra de vous, à ce qui la pourra amuser.

A LOUVOIS

Saint-Germain, 2 avril 1676

Je n'ai rien à répondre à ce que vous me dites que vous

attendez Chamilly devant que de me mander ce que l'on fera. Sûrement que j'ai quelque impatience de savoir de quelle manière l'on commencera.

Ce que vous me dites des galiotes d'Oudenarde et de Douai me fait plaisir et je crois qu'elles seront d'une grande utilité pour la défense de ces places et pour les autres choses où on les destine.

Je suis bien aise que tout marche comme vous me le mandez et que les munitions s'avancent.

Mandez-moi si le temps qu'il fait n'avance pas trop les blés en Flandres. Il serait fâcheux que ceux qui n'ont pas des magasins pussent se mettre en campagne peu de temps après moi.

Ce que vous me mandez des troupes me fait plaisir. Remédiez autant que vous le pouvez aux compagnies qui sont en mauvais état. Il serait fâcheux qu'il y en eût qui entrassent méchantes en campagne, car, quoique l'on dise, elles ne se remettent jamais. Voyez si on pourrait les mettre dans des régiments de garnisons et en tirer d'autres à leur place que l'on incorporerait dans les régiments qui doivent servir. Cela donnerait moyen à ceux à qui on les donnera de les remettre plus aisément. Vous le ferez si cela est possible et me ferez savoir quel parti vous aurez pris. J'y vois bien quelques inconvénients, mais celui d'entrer mauvaises en campagne est le pire de tous.

Je suis bien aise de savoir mes places en l'état qu'elles sont. Je n'ai que faire de vous recommander de tenir la main que ce que l'on a ordonné soit exécuté, car vous n'y manquerez pas.

Pour le Royal de Piémont, j'ai dit il y a quelques jours à votre père de vous mander qu'il fallait essayer d'avoir trois escadrons à sa place, jusques à tant qu'il pût joindre l'armée. Je suis tout à fait d'avis de lui donner le temps qui lui est nécessaire pour qu'il entre en bon état en campagne.

Je ne vous dis rien du refus que j'ai fait du comte de Soissons, car je crois qu'on vous l'aura déjà mandé.

Si l'inondation pouvait être à Douai quand je passerai sans rien gâter, j'en serais très aise mais pour peu que cela retarde ou embarrasse, je ne le veux pas.

Je dispose toutes choses pour suivre le projet que j'ai fait pour partir dans le temps que vous savez.

Les ordres donnés aux troupes font du bruit et font parler de mon départ. Mais on discourt en l'air.

Je souhaite que vous soyez homme de bien cette semaine sainte.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez envoyée et votre billet avec.

A BOSSUET

Au camp de Sebourg [1], le 1er mai 1676

Monsieur l'Évêque de Condom, si ce que j'ai fait en ce pays [2] vous a donné de la joie, vous me l'avez bien rendue en m'assurant des progrès des études de mon fils. Continuez à profiter de l'attention qu'il prête à vos instructions et que je suis sûr qu'il y prêtera toujours de plus en plus,

quand il n'y serait excité que par le désir de me plaire ; et au reste souvenez-vous de moi dans vos prières envers Dieu comme de ma part je le prie de vous avoir, Monsieur l'Évêque de Condom, en sa sainte garde.

A COLBERT

Au camp de Sebourg, 3 mai 1676

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite sur la prise de Condé. Je vous connais assez pour savoir la joie que vous en avez eue et vous me connaissez aussi assez pour que, ne vous disant rien des sentiments que j'ai pour vous, vous croyiez qu'ils sont très conformes à vos souhaits ; vous n'en devez pas douter.

J'ai vu comme vous travaillez pour exécuter ce que je vous ai ordonné ; c'est assez que vous soyez chargé d'une chose pour que j'en sois en repos.

Je n'ai pas eu le temps de vous parler de l'état où j'ai trouvé Péronne ; il est assez bon et je trouve que l'intendant s'y prend d'une bonne manière. Ferry [1] entend bien ce qu'il doit faire et dans cette année on pourra être en repos sur cette place. J'avais ordonné à Ferry de me suivre jusqu'à Bapaume pour voir ce qu'il y avait à faire aux autres places, mais je n'eus pas le temps. Il assure que tout ira bien et Breteuil fera tout ce qui dépendra de lui pour cela. La tête du faubourg de Péronne, appelé de Bretagne, est une des plus belles choses qu'on puisse voir ; elle surprend par

un certain air de magnificence qu'elle a. Si jamais les bastions sont revêtus, elle sera admirable.

Je suis ici dans un grand repos ; les ennemis sont derrière Mons et mon frère devant Bouchain. J'espère que tout ira bien.

A COLBERT

Au camp de Necrasselt, 5 juin 1676

Dans les vues que je peux avoir, je ne serais pas bien aise qu'il y eût quelques places de la frontière de Picardie qui ne fussent pas en état de m'ôter toute sorte d'inquiétude ; c'est pourquoi je vous écris ce mot pour vous dire qu'aussitôt que vous aurez reçu ce billet vous envoyiez quelque argent comptant à Ham, et ordre qu'on travaille en faisant des palissades et autres petits travaux, à mettre la place hors de toute sorte d'insulte. Je sais qu'étant revêtue, on ne doit rien craindre là-dessus, mais les dehors et les contrescarpes ne sont pas en bon état.

Faites sans perdre de temps ce que je vous mande et me faites savoir le véritable état où est la place et ce que l'on jugera à propos de faire après les ordres que vous enverrez sur ce billet.

A COLBERT

[En marge d'une de ses lettres.]

Lettre de Colbert.

Paris, 21 mars 1677

La Reine a demandé 2.000 pistoles pour les aumônes de son jubilé ; je lui ai fait donner aussitôt. J'en envoie l'ordonnance à Votre Majesté, avec quelques autres, si elle l'a agréable.

Le Bas qui était assurément le plus habile homme de l'Europe pour les lunettes d'approche et pour les instruments de mathématiques, est mort depuis peu de jours et a laissé son logement dans les galeries du Louvre vacant. Savoir si Votre Majesté aurait pour agréable d'accorder ce logement ou à celui qui est le plus habile dans Paris en ces deux métiers, ou à l'un des graveurs qui travaillent aux médailles de Votre Majesté.

Le nommé Jean Bette, né à Oudenarde, très bon ouvrier en glaise et qui a fait tous les ouvrages de Versailles, est mort et a laissé une femme veuve et quatre en-

Réponse de Louis XIV.

Vous avez bien fait de faire donner deux mille pistoles à la Reine.

Vous mettrez dans le logement des galeries qui vous croirez qui en est le plus digne.

Faites donner quelque chose à la veuve et aux enfants de cet homme qui est mort, qui travaillait à la

fants. On demande à Votre Majesté le droit d'aubaine pour cette veuve et ses enfants.

glaise à Versailles. Et je leur accorde l'aubaine.

A BOSSUET

Dunkerque, 27 avril 1677

Monsieur l'Évêque de Condom, j'ai vu les deux lettres que vous m'avez écrites sur la victoire de Cassel et sur la prise de la citadelle de Cambrai. On ne peut pas être insensible à des manières aussi fines que celles dont vous traitez des succès si glorieux ; mais rien ne m'a touché à l'égal des sentiments de piété et des aiguillons de gloire que vous avez remarqués dans le cœur de mon fils.

Je prie Dieu de les perfectionner et de vous avoir, monsieur l'évêque de Condom, en sa sainte garde.

A COLBERT

Cambrai, 28 mai 1677

Je ne vous écris ce mot que pour vous dire que j'approuve tout ce que vous croyez nécessaire pour la conduite qui vient du réservoir de Satory. Vous y pouvez faire mettre l'eau ; vous l'aurez déjà fait peut-être après avoir reçu la lettre que je vous écrivis hier au soir.

Je suis très aise que les réservoirs soient dans l'état que vous me mandez.

Je crois que la date de cette lettre ne vous déplaira pas.

Pour moi, je la trouve très agréable pour un roi de France et particulièrement pour moi.

AU DUC DE MONTAUSIER

GOUVERNEUR DU DAUPHIN

Toul, 19 février 1678

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez écrites, par lesquelles j'ai vu le bon état de la santé de mon fils et les divertissements qu'il est venu prendre à Paris avec mon frère. Il n'est pas besoin de vous dire la joie que j'ai qu'il se porte bien, ni de vous recommander de tenir soigneusement la main, en ce qui dépendra de vous, afin qu'il se porte toujours de même. Pour ce qui est de l'opéra et des autres récréations honnêtes qu'il peut désirer, j'approuve qu'il les ait toutes. Mais je me promets que cette complaisance l'engagera d'autant plus à me tenir parole, en n'omettant rien de ce qu'il doit faire, pour être un prince accompli et un parfaitement honnête homme.

A COLBERT

[En marge d'une de ses lettres.]

LETTRE DE COLBERT.

Paris, 1er mars 1678

Je fus hier le jour entier à

RÉPONSE DE LOUIS XIV.

Du camp, devant la citadelle de Gand, 10 mars

Je suis bien aise du compte

Versailles. Les étangs sont en très bon état. Il ne reste plus que six pieds de conroi [1] et terres à élever à celui de Trappes ; il y a trois pieds et demi d'eau sur la soupape, et elle s'étend sur quinze arpents de superficie.

Il reste trois pieds à élever au bois d'Arcy ; il y a deux pieds d'eau sur la soupape, qui s'étend en deux arpents ; il y a 400 toises de rigoles achevées pour la conduite de ces eaux.

Le réservoir de Satory sera bientôt achevé.

Il y a 120 toises d'aqueduc fait ; ce dernier ouvrage continuera tout l'été, les autres finiront dans tout le mois d'avril.

L'on travaille aux fontaines de la Renommée et de l'Arc de triomphe pour les achever.

Les nouveaux bâtiments s'avancent beaucoup ; je crois pouvoir assurer Votre Majesté qu'ils seront au premier étage à Pâques et achevés au temps qu'elle les a demandés.

Dans cette semaine, il y aura une visite générale faite avec MM. Francines et Denis, de toutes les fontaines ; Le Nôtre et Colinot, de tous les jardins ; Lemaire,

que vous me rendez de l'état de Versailles. Ce que je recommande le plus, c'est ce qui regarde les étangs et les rigoles qui doivent y amener l'eau ; c'est à quoi vous ferez travailler sans relâche.

Il faut encore presser les nouveaux bâtiments, afin qu'ils soient faits dans le moment que j'ai dit.

La visite que vous ferez faire sera fort à propos.

de tous les robinets, ajustages et autres ouvrages de cuivre ; Berthier de toute la rocaille ; Charpentier, maçon, serrurier et menuisier, de même, pour remettre le tout en état.

Les marbres de l'escalier s'avancent fort et j'espère qu'il sera entièrement achevé dans le mois de juillet.

M. Le Nôtre fait faire un modèle de la nouvelle pièce pour y travailler incessamment.

Et ainsi j'espère, Sire, que tout ce que Votre Majesté a ordonné sera prêt pour lui donner quelque plaisir et quelque relâche après ses grandes et glorieuses conquêtes.

Votre Majesté me permettra-t-elle de lui dire qu'il me semble qu'il serait bien nécessaire qu'il y eût un homme de commandement et habile dans le pays d'Aunis, y ayant beaucoup à travailler pour se préparer à défendre Rochefort et les îles contre les entreprises des Anglais ?

Votre Majesté sait que Brest et Belle-Ile ont besoin de troupes.

Les 7 millions de livres ordonnés par Votre Majesté au trésorier

Je serai bien aise que le grand escalier soit fait en même temps.

Quand le modèle sera fait, il ne faut point perdre de temps pour commencer à travailler à dégrossir l'ouvrage; car, pour les ornements, je serai bien aise de voir le modèle devant qu'on y travaille.

J'ai bien intention d'envoyer dans le pays d'Aunis ; mais je ne suis pas bien résolu sur qui jeter les yeux.

Il y aura des troupes à Brest et à Belle-Ile quand il sera nécessaire.

Vous faites des merveilles sur l'argent, et je suis tous

de l'extraordinaire ont été entièrement payés ; je lui fais payer 3 millions demain à compte du mois d'avril.

les jours plus content de vous. Je suis bien aise de vous le dire.

A COLBERT

Au camp de Nucler, 26 mai 1678

Je pars samedi et je serai mardi de bonne heure à Saint-Germain. J'écris à la reine pour qu'elle ordonne que l'on meuble mon appartement de Saint-Germain d'été; dites à du Metz que je souhaite de trouver cela fait quand j'arriverai.

Les affaires vont très bien en Angleterre ; j'attends à tout moment la nouvelle de la signature d'un traité qui sera suivi apparemment d'une paix faite sur les conditions que j'ai proposées. Je n'ai point eu encore de réponse de Hollande ; mais, par les nouvelles de Bruxelles, il paraît que tout y va à souhait pour faire réussir ce que je désire. Je crois que vous ne serez pas fâché de me voir de retour avec la gloire qu'une si grande affaire me doit donner.

A COLBERT

Saint-Germain en Laye, 15 juin 1678

Il me revient que Montespan se permet des propos indiscrets. C'est un fou que vous me ferez plaisir de faire

suivre de près ; et pour que le prétexte de rester à Paris ne dure pas, voyez Novion, afin qu'on se hâte au Parlement.

Je sais que Montespan a menacé de voir sa femme. Comme il en est capable et que les suites seraient à craindre, je me repose encore sur vous pour qu'il ne paraisse pas.

N'oubliez pas les détails de cette affaire et surtout qu'il sorte de Paris au plus tôt.

A MARIE-ANNE DE BAVIÈRE

FIANCÉE DU DAUPHIN

Saint-Germain, 19 décembre 1679

Ma cousine, ne pouvant exprimer ma joie du bonheur que promet à mon fils la conclusion de son mariage avec une princesse aussi accomplie que vous, je me contenterai de vous assurer par cette lettre de ma main que vous ne pouviez entrer dans une maison où vous fussiez plus chérie et plus estimée qu'en celle-ci dans laquelle ayant impatience de vous voir pour vous témoigner toutes les tendresses d'un bon père, je prie Dieu, etc...

A MARIE-ANNE DE BAVIÈRE

FIANCÉE DU DAUPHIN

Saint-Germain, 17 janvier 1680

Ma fille [1], c'est avec une joie indicible que je commence

à vous marquer par un nom si doux les véritables sentiments que j'ai pour votre personne. Mon cousin le duc de Créqui vous en informera plus au long. Mais il aura peine à vous expliquer seulement l'impatience que j'ai de vous recevoir dans une maison dont vous ferez la félicité. Conservez-vous cependant et croyez que jamais père ne s'intéressa davantage à la santé de sa fille que je m'intéresse à la vôtre. Et que je suis de tout mon cœur, etc...

A COLBERT

Dunkerque, 29 juillet 1680

J'ai voulu attendre que j'eusse tout vu devant que de vous écrire. J'ai été très content des travaux du port et du vaisseau que j'ai examiné de toutes manières. Le chevalier de Lhéry a honneur à l'ordre qui y est. J'ai dit à votre fils de vous mander le détail de toutes choses.

J'entendrai bien mieux présentement les lettres de marine que je ne faisais, car j'ai vu le vaisseau [1] de toutes manières et faire toutes les manœuvres, tant pour le combat que pour faire route. Je n'ai jamais vu d'hommes si bien faits que le sont les soldats et les matelots ; si je vois jamais beaucoup de mes vaisseaux ensemble, ils me feront grand plaisir.

Les travaux de la marine sont surprenants et je ne m'imaginais pas les choses comme elles sont ; enfin je suis très satisfait. Mon voyage me coûtera quelque chose, mais mon

argent sera bien employé, car j'aurai plus de pièces qui verront la rade et les attaques à revers ; votre fils vous expliquera le détail. J'ai vu comment on formerait l'arsenal. Je crois que tout ira à merveille et qu'après cela Dunkerque sera le plus beau lieu du monde ; voilà ce que je suis bien aise de vous dire pour aujourd'hui.

A COLBERT

Vitry, 5 octobre 1681

Je ne doute point de votre joie sur la reddition de Strasbourg ; votre lettre n'a point laissé de me faire plaisir et vos expressions fortes font voir comment vous sentez et connaissez la grandeur de la conquête, si on peut dire ce mot d'une place qui ne s'est pas défendue.

Madame de Montespan m'a envoyé, devant que de me joindre, une lettre de ma grande cousine [1], par laquelle elle me demande des choses que je ne peux lui accorder ; elle me prie aussi de lui faire réponse. Je lui en ferai une générale et je me remettrai à vous pour lui dire mes intentions. Je vous envoie sa lettre, afin que vous connaissiez mieux ce qu'elle désire, et que vous lui expliquiez plus juste ce que vous lui direz de ma part. Vous l'irez donc trouver, et après lui avoir rendu la lettre que je vous envoie pour elle, vous lui expliquerez en termes honnêtes que je reçois toujours les marques de son amitié et de sa confiance avec plaisir et que je suis très fâché quand je ne saurais faire ce

qu'elle désire ; que je crois lui avoir assez montré le plaisir que j'ai à lui en faire en accordant à Lauzun ce que je lui viens d'accorder ; que sa nouvelle demande m'a surpris ; qu'on peut espérer avec le temps quelque changement ; mais qu'à cette heure, je ne saurais faire rien de plus que ce que j'ai fait. Vous joindrez à cela toutes les honnêtetés et tous les compliments que vous croirez convenables.

Je vous envoie une lettre sans signature qui a été envoyée au Père de la Chaise. J'ai peine à croire ce qu'elle contient, mais si cela était, j'en serais tout fâché, et je veux que vous vous en informiez, que vous y remédiiez et que vous m'en rendiez compte.

Il ne me reste à cette heure qu'à vous assurer de la continuation de mon amitié.

J'oubliais à vous dire, sur la déclaration publique de la donation, que je crois qu'il n'y a point de temps à perdre et que mon intention est que vous fassiez tout ce qui sera nécessaire pour cela.

Je vous envoie copie de la lettre que j'écris à ma cousine.

AU MARQUIS DU QUESNE

LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES NAVALES

Versailles, 13 juin 1682

J'ai appris, par la lettre que vous avez écrite de Ténédos, tout ce qui s'est passé dans votre navigation depuis celle

que j'avais reçue de vous du 20 mars, et j'ai vu toutes les raisons que vous prétendez avoir encore d'apporter un aussi long retardement à l'exécution des ordres que je vous avais donnés pour votre retour. Sur quoi, je suis bien aise de vous répéter ce que je vous ai déjà fait savoir à cet égard, que, comme les ordres que je donne sont toujours concertés avec connaissance, je désire qu'on les exécute sans réplique et sans qu'on se donne la liberté de les interpréter; et vous ne devez jamais, en ces occasions, vous prévaloir de la confiance que j'ai en votre capacité et en votre expérience, pour vous donner sur ce sujet plus de liberté qu'un autre officier, puisque vous devez donner le même exemple à tous ceux qui servent sous vos ordres, sur cet article d'obéissance prompte et sans réplique, que vous leur donnez sur l'exactitude dans le service.

Après avoir expliqué mes intentions sur ce sujet, je vous dirai que votre retardement a apporté un très grand préjudice à mon service qu'il faut nécessairement réparer par la diligence avec laquelle vous exécuterez les ordres que vous avez déjà reçus de repartir de Toulon aussitôt que vous y serez arrivé et j'ai estimé à propos de vous envoyer encore ce courrier exprès pour vous marquer précisément que je ne recevrai aucune raison de votre retardement, que la demande que vous faites de revenir ici n'est pas recevable, et que j'ai même peine à comprendre comment vous avez pu faire cette proposition, qui irait à détruire entièrement tout ce que j'ai pensé de faire exécuter par mes vaisseaux contre Alger, puisque, si cette entreprise est retardée plus longtemps que

le mois de juillet, elle deviendra entièrement impraticable.

Je connais aussi avec quelque peine, par ce que vous avez écrit au sieur de Vauvré de la nécessité qu'il y a de donner le temps aux équipages de demeurer à terre pour se rétablir, que vous-même aviez fort envie d'y rester quelque temps, et je vous avoue que si, après l'inconvénient dans lequel vous êtes tombé par le retardement de votre retour, vous demeuriez encore à terre sans nécessité, je ne pourrais m'empêcher d'envoyer les ordres au marquis de Preuilly, qui est devant Alger avec le reste de tous les vaisseaux qui sont en mer, d'exécuter lui-même, sans vous attendre les ordres portés par votre instruction.

Mais je m'assure qu'après vous avoir tant de fois et si fortement expliqué mes intentions, vous ne manquerez pas de les suivre ponctuellement, et de continuer de cette sorte de me donner des marques de votre zèle et affection pour mon service.

AUX INTENDANTS

Versailles, 10 juillet 1682

Les députés du clergé de mon royaume, assemblés par ma permission dans ma bonne ville de Paris, ont dressé un avertissement pastoral que chaque évêque doit faire signifier à tous les consistoires de son diocèse pour porter mes sujets de la religion prétendue réformée à reconnaître leur erreur et à rentrer dans le sein de l'Église ; et, comme je n'ai rien

de plus à cœur depuis le commencement de mon règne que de voir cet ouvrage accompli, j'ai bien voulu les aider de mon autorité en cette occasion.

C'est pourquoi je vous fais cette lettre pour vous dire que je veux que vous conférie z avec les évêques de votre département sur les moyens de rendre utile la résolution que l'assemblée du clergé a prise et sur la manière dont cette signification doit être faite pour apporter le fruit que j'en espère, étant bien persuadé que vous chercherez de votre côté les moyens qui pourront être mis en usage pour contribuer à l'avancement d'un ouvrage si utile à la gloire de Dieu et au bien de mon État. Je vous recommande surtout de ménager avec douceur les esprits de ceux de ladite religion et d'empêcher qu'il ne soit rien fait qui puisse donner atteinte à ce qui leur a été accordé par les édits et les déclarations donnés en leur faveur.

Et m'assurant qu'en cette occasion vous donnerez des marques de votre zèle pour la religion et de votre affection pour mon service, je prie Dieu, etc...

A LA MARÉCHALE DE LA MOTHE

GOUVERNANTE DES ENFANTS DE FRANCE

Villers-Cotterets, 19 mars 1683

Vous m'avez fait plaisir en me mandant que le duc de Bourgogne a une dent et que la nourrice est en bonne santé. J'espère que tout ira toujours de mieux en mieux et que

vos soins suppléeront à tout ce qui pourrait arriver. Vous savez que j'y ai beaucoup de confiance et que je vous en donnerai des marques avec plaisir, aussi bien que de mon amitié.

AUX ÉVÊQUES DU ROYAUME

Saint-Cloud, 31 juillet 1683

Monsieur l'Évêque de..., la perte que je viens de faire de la Reine ma très chère épouse, est un des plus rudes coups que je pouvais recevoir de la main de Dieu ; et quoique j'aie lieu de croire qu'il a voulu couronner par une si prompte fin la haute vertu et la piété insigne qui ont accompagné toutes ses actions jusques aux derniers moments de sa vie, j'ai encore besoin de reconnaître aussi parfaitement que je fais à quel point je suis obligé de me conformer aux décrets de la providence divine, pour trouver dans cette entière résignation la consolation qui m'est nécessaire sur une si rude séparation ; et comme c'est par mes prières et celles de tous mes peuples que je dois demander à Dieu le repos de son âme, je vous écris cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous fassiez faire des prières publiques dans l'étendue de votre diocèse, et que vous ayez à convier à celles qui se feront dans votre église, les corps qui ont accoutumé d'assister à ces tristes occasions ; et m'assurant que vous tiendrez la main à ce que ces prières se fassent avec toute la piété requise, je ne vous ferai la présente plus

longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, monsieur l'Évêque de..., en sa sainte garde.

AU ROI D'ESPAGNE, CHARLES II

Saint-Cloud, le 1er août 1683

Monsieur mon frère, beau-frère et neveu, c'est avec une extrême douleur que je donne part à Votre Majesté de la perte que j'ai faite de la Reine ma très chère épouse. Vous étiez si proches qu'on ne peut douter que ce funeste coup ne vous soit sensible aussi bien qu'à moi. Dieu nous veuille consoler par sa sainte grâce et au surplus conserver Votre Majesté comme je désire.

AU MARQUIS DE SEIGNELAY, FILS DE COLBERT

[En marge d'une de ses lettres.]

LETTRE DE SEIGNELAY.

Paris, 2 septembre 1683, à deux heures du matin

Le mal de mon père a tellement augmenté, Sire, et sa faiblesse est si grande que les médecins ne connaissant rien à cette maladie qu'ils prétendaient n'être pas dangereuse tant qu'il n'y aurait pas de fièvre ont conseillé de lui faire prendre cette nuit Notre-Seigneur en viatique.

RÉPONSE DU ROI.

Fontainebleau

L'état où est votre père me touche sensiblement.

A Nuberconches Le 19me mars 1683

Vous mander faut pr loser en me
m. an d'ant que ledit de Longpa
a une dent et que la mourre c
est en la vine si douce, espere
j'ai tient pr a toujours demeur
en mieux et que vos tous symp
a tout cequi pourroit arriver
Vous sauer que ogy ay Ladem
de vos nouv. et que les nouv. on
Commencé des maynes avec c
Vous n'aurés bon, si ie demeur
ambre

BIBLIOTHEQUE

C'est de quoi j'ai cru devoir donner avis à Votre Majesté.

Elle sera exactement informée des suites, et je crois que, dans cette triste occasion, Votre Majesté me permettra de demeurer ici pour voir les suites de cette maladie.

Demeurez auprès de lui tant que vous y serez nécessaire et que votre douleur ne vous empêche pas de faire, en bon fils, tout ce qui sera possible pour le soulager et pour le sauver.

J'espère toujours que Dieu ne voudra pas l'ôter de ce monde où il est si nécessaire pour le bien de l'État. Je le souhaite de tout mon cœur, par l'amitié particulière que j'ai pour lui et par celle que j'ai pour vous et pour toute sa famille.

A MADAME COLBERT

Fontainebleau, 12 septembre 1683

Madame Colbert, je compatis à votre douleur, d'autant plus que je sens par moi-même le sujet de votre affliction, puisque, si vous avez perdu un mari qui vous était cher, je regrette un fidèle ministre dont j'étais pleinement satisfait.

Sa mémoire me sera toujours une forte recommandation,

non seulement pour votre personne que votre vertu recommande assez, mais aussi pour tous les siens et vous devez espérer que le sieur de Blainville [1] faisant son devoir, comme je l'espère, dans la profession qu'il va suivre, n'en sentira pas moins les effets que le reste de la famille.

Cependant, je prie Dieu qu'il vous ait, Madame Colbert, en sa sainte garde.

AU DUC DE LA FORCE

30 janvier 1686

Mon cousin, j'apprends avec déplaisir que nonobstant les raisons pressantes qui ont dû vous déterminer à vous réunir à la religion catholique et les marques d'amitié et de considération singulière que je vous ai données, vous vous laissez aller aux mauvais conseils de ceux qui veulent vous retenir dans les erreurs d'une religion que je ne veux plus tolérer dans mon royaume. C'est ce qui m'a porté à vous écrire cette lettre pour vous dire que je veux que vous vous retiriez dans votre maison de la Boulaye, aussitôt que vous l'aurez reçue et que vous remettiez vos enfants entre les mains du sieur de la Reynie, que j'ai commis à cet effet, me réservant de pourvoir à leur instruction.

A L'INTENDANT DE PROVENCE, MORANT

16 juin 1686

Monsieur Morant, ayant été informé que les négociants

de ma ville de Marseille ont souffert un préjudice considérable dans leur commerce et particulièrement dans celui qu'ils font en Levant et en Espagne, depuis que, par l'arrêt de mon conseil du 12 mars 1683, les piastres dont le libre cours avait toujours été toléré y ont été décriées, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que, nonobstant ce qui est porté par ledit arrêt, je veux que les piastres sévillannes et mexicaines de poids puissent avoir un libre cours dans ladite ville de Marseille et que les habitants et négociants puissent les exposer et recevoir entre eux à raison de 61 sols la pièce, voulant que vous leur fassiez entendre ce qui est en cela de ma volonté, que vous teniez la main à ce qu'ils jouissent sans empêchement de la grâce que je leur ai bien voulu faire en leur accordant cette permission et que, sous quelque prétexte que ce soit, elle ne puisse être étendue dans aucunes autres villes ni lieux de la province que dans ladite ville de Marseille, hors de laquelle je désire que les règlements et arrêts rendus pour le décret desdites piastres soient exécutés selon leur forme et teneur, et la présente n'étant à d'autre fin, je prie Dieu...

AU LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE, LA REYNIE

9 septembre 1687

Monsieur de la Reynie, ayant été informé du mauvais usage que font de leurs biens et revenus les religionnaires qui ont été arrêtés par mes ordres à cause de leur opiniâtreté, j'ai

donné un ordre général aux intendants et commissaires départis dans les provinces et généralités de royaume, de faire saisir lesdits biens et revenus, et je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez la même chose à l'égard de ceux qui sont dans ma bonne ville de Paris. Sur ce...

A L'INTENDANT DE PROVENCE, LE BRET

Fontainebleau, 28 octobre 1687

Étant très important pour le bien du commerce de mes sujets en Levant, que les échevins et députés dudit commerce, qui en ont la principale administration, soient choisis entre les plus habiles négociants, et étant informé que ces élections se font par intrigues ou par considérations de parenté ou d'intérêts particuliers, je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que le plus grand nombre des places des échevins et députés de Marseille soient remplies par des négociants les plus habiles et les plus honnêtes gens, et que je vous charge de tenir la main à ce que l'ordre que je vous donne soit exécuté, afin que je puisse être assuré que ce commerce étant conduit par des gens qui en ont l'expérience, et dont l'intérêt est de le maintenir et de l'augmenter, il n'arrive plus de contre-temps comme il y en a eu jusqu'à présent.

A L'ARCHEVÊQUE-ÉLECTEUR DE COLOGNE

[Sur l'élection de son coadjuteur par le chapitre.]

Marly, 20 novembre 1687

Mon frère, je vous ai ci-devant fait savoir par le sieur Gravel, mon envoyé extraordinaire auprès de vous, que, tant qu'il plairait à Dieu vous conserver au gouvernement de l'électorat de Cologne, je voulais bien, par les sentiments d'affection que j'ai pour vous, empêcher qu'il ne vous fût rien demandé de ma part des 400 mille [livres] qui vous ont été prêtées lorsque mes troupes sont entrées dans Nuits, et des arrérages qui en sont dus. Je vous ai même témoigné que si j'étais assuré que vous eussiez quelque jour un successeur qui eût d'aussi bonnes intentions que vous, et en qui je pusse prendre la même confiance, je me désisterais avec plaisir de cette dette ; et comme j'apprends que vous avez déjà donné votre consentement et toute la disposition nécessaire à l'élection du cardinal de Furstemberg[1] pour votre coadjuteur, vous ne devez pas douter qu'un choix qui m'est si agréable, étant suivi de la pluralité des suffrages du chapitre, ne vous attire bientôt toutes les sûretés que vous pouvez désirer, pour cette marque de l'estime et de l'amitié que j'ai pour vous. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, mon frère...

AU MARQUIS DE MONTCHEVREUIL
GOUVERNEUR DU DUC DU MAINE

Fontainebleau, le 23 octobre 1688

J'étais en impatience d'avoir de vos nouvelles, quoique madame de Maintenon m'eût fait voir les lettres que vous lui écrivez. La contenance du duc du Maine et sa fermeté me font grand plaisir, car je compte sur ce que vous me dites comme si je le voyais. Quoique j'aie beaucoup d'inquiétude pour le duc du Maine, j'ai pourtant bien du repos de vous voir auprès de lui. Vous savez la confiance que j'ai en vous ; c'est pourquoi vous ne doutez pas de ce que je vous dis. Rendez-moi toujours compte du bien et du mal, je veux tout savoir et je suis assuré que vous ne me tromperez pas et que vous me direz la vérité sans déguisement. Le siège [1] ne va pas si vite que je voudrais; mais j'espère que la fin en sera heureuse et particulièrement pour les gens à qui je prends intérêt et dont vous êtes du nombre.

AU LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE, LA REYNIE

16 juillet 1689

Monsieur de la Reynie, la conduite de mon cousin le duc de la Force et du sieur de Vivans m'étant suspecte, j'ai

donné un ordre pour les faire arrêter, et voulant par la connaissance de leurs papiers en être plus particulièrement informé, je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous vous transportiez dans la maison dudit sieur de la Force, pour conjointement avec le sieur de Harlay, conseiller en mes conseils, maître des requêtes ordinaires de mon hôtel, procéder à la levée du scellé que vous avez, en exécution de mes ordres, apposé sur leurs papiers, que vous fassiez description de ceux qui peuvent avoir relation aux choses qu'ils avaient entreprises contre mon service et que vous en envoyiez votre procès-verbal.

AU DUC DE MONTAUSIER

Versailles, 21 juillet 1689

Mon cousin, j'ai donné mes ordres pour faire conduire dans mon château du Pont de l'Arche trois domestiques de mon cousin le duc de la Force encore engagés dans la religion prétendue réformée. Et je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'ils y soient soigneusement gardés, sans avoir communication avec qui que ce soit, soit de vive voix, soit par écrit. Voulant seulement qu'ils y puissent conférer pour leur instruction avec tel ecclésiastique que vous voudrez choisir. Et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu..., etc.

A MADAME DE MAINTENON

1689

J'avais résolu d'aller à la chasse, mais le temps m'en a empêché, et mon pied ne va pas trop bien. Si vous voulez venir sur les six heures, vous me ferez plaisir.

AU DUC DE SAVOIE, VICTOR AMÉDÉE Ier

24 mai 1690

Mon frère, j'ai vu avec plaisir par la lettre que le sieur Catinat m'a envoyée de votre part, la résolution que vous avez prise de me remettre la citadelle de Turin et Verrue. Je veux bien vous assurer que j'ai eu un déplaisir sensible d'être obligé de prendre le parti de faire entrer mes troupes dans vos États et que, lorsque je n'aurai plus lieu de douter de votre zèle pour mes intérêts et de cette affection constante pour ma couronne dont la plus grande partie de vos prédécesseurs ont toujours donné des preuves essentielles, je vous rendrai mon amitié avec joie et ferai pour vos avantages ce que l'étroite parenté qui est entre nous vous doit donner lieu d'attendre.

A MADAME DE MAINTENON

[Sur la victoire de Tourville à Beachy-Head, le 10 juillet 1690]

[15 juillet 1690]

Le neveu du chevalier de Tourville vient d'arriver, qui

est parti de la flotte jeudi, qui dit qu'on les poursuit encore, que Villette est après six vaisseaux dématés qui fuient; il a connaissance et le vent bon. On a vu couler ou brûler huit vaisseaux, dont six hollandais et deux anglais. Voilà ce que j'ai appris de bon, je vous le mande dans le moment.

A MADAME DE MAINTENON

[16 juillet 1690]

Le major de l'armée navale vient d'arriver. Villette a obligé les ennemis de brûler quatre des vaisseaux qu'il suivait et les deux autres sont échappés; quatorze vaisseaux légers en suivent encore quatre incommodés. Je n'en ai aucun hors de combat; le major croit que, par le vent qu'il faisait à la mer, les ennemis retireront le reste de leurs vaisseaux dans leurs ports et que Tourville mouillera devant les dunes.

A MADAME DE MAINTENON [1]

1691

Je profite de l'occasion du départ de Montchevreuil, pour vous assurer d'une vérité qui me plaît trop, pour me lasser de vous la dire, c'est que je vous chéris toujours, et que je vous considère à un point que je ne puis exprimer et qu'enfin, quelque amitié que vous ayez pour moi, j'en ai encore plus pour vous, étant de tout cœur tout à fait avec vous.

A MADAME DE MAINTENON

Au camp devant Mons, lundi 9 avril 1691, une heure et demie du matin

La capitulation a été signée ; voilà une grande affaire finie. J'aurai aujourd'hui une porte à midi et la garnison sortira demain mardi à midi. Remerciez bien Dieu des grâces qu'il me fait ; je crois que vous le ferez avec plaisir.

A MADAME DE MAINTENON

Au camp devant Mons, 9 avril, à dix heures du matin

Je n'écris ce billet que pour ne pas manquer l'ordinaire ; car je dépêcherai bientôt Delisle qui vous portera ce que je pense pour votre voyage. Je vais voir aujourd'hui une partie de l'armée et je serai en état de partir lundi matin pour me rendre samedi au soir à Compiègne, où j'aurai le plaisir de vous voir. Je souhaite que ce soit en bonne santé.

A BOSSUET

Au camp près de Mons, 11 avril 1691

Je suis persuadé que la prise de Mons et mon retour à Versailles vous feront plaisir. Je vous ai dit, devant que de partir, que je ne souhaitais pas que l'abbé Girard [1] retournât auprès du comte de Toulouse et que je vous ferais savoir

mes intentions devant que d'arriver. Faites-lui entendre ce que je désire et l'assurez en même temps que j'aurai soin de lui. Songez à quelqu'un pour mettre à sa place, afin que je puisse l'établir à mon arrivée, ou peu de jours après, auprès du comte. Je serai à Versailles le mardi d'après Pâques, s'il n'arrive rien qui m'en empêche. Prenez vos mesures là-dessus et croyez qu'on ne peut avoir plus d'estime que j'en ai pour vous, jointe à beaucoup de confiance.

A LA MARÉCHALE DE LA MOTHE

GOUVERNANTE DES ENFANTS DE FRANCE

Au camp devant le château de Namur, 11 juin 1692

Il y a longtemps que je sais les sentiments que vous avez pour moi et pour ce qui me touche. La joie que vous avez de la prise de la ville de Namur ne me surprend pas. Vous êtes trop bonne française pour ne vous pas réjouir de tous les bonheurs qui m'arrivent. Je ne laisse pas de vous en être obligé. Je me réjouis du bon état dans lequel est le duc de Berry. Cela ne me surprend point, sachant les soins que vous en avez. Croyez que je vous en sais très bon gré et que l'on ne peut pas avoir plus d'amitié et de considération que je n'en ai pour vous.

A VAUBAN

Au camp devant le château de Namur, 21 juin 1692, à midi

Il est important que je vous parle aujourd'hui. Prenez

vos mesures de manière qu'à quelque heure que ce soit dans la journée vous veniez chez moi; vous le pourrez faire aisément lorsque vous sortirez de la tranchée.

A CLAUDE LE PELETIER

MINISTRE D'ÉTAT ET SURINTENDANT DES POSTES

Laon, 10 juillet 1692

J'ai reçu tous les papiers que Barrère a apportés : ce que j'ai vu est assez bon et fait connaître la disposition de la plupart des gens; en parlant de paix, j'espère que la prise de Namur pourra contribuer à ce grand ouvrage.

Je continuerai mon voyage samedi, car je séjourne demain ici pour me rendre le 16 à Versailles, comme je l'ai mandé. J'espère qu'il n'arrivera rien qui m'empêche d'y être ce jour-là. Je suis très persuadé que vous serez très aise de me voir arriver en bonne santé, et en état et en intention de travailler avec plus d'application que jamais aux affaires pour le bien de l'État.

S'il y avait quelque chose d'important et que vous jugeassiez bon que je le susse, dépêchez-moi aussitôt, afin que je profite sans perdre de temps des avis que je pourrais avoir. Les moments sont quelquefois précieux.

A MADAME DE MAINTENON

1692

La goutte m'a empêché de dormir; je marche avec peine

a Laon Le 10 me Juillet 1792

Seconde lettre

Jay receu tous Les papiers
que javois a aporter cepe
Jay rien est acter bon et Jus
vous notre La deposition de
Lapitaine pour desgenlon navire
desmar Jesmore que Lapitaine de
Nomme ponma contre luy a
ce grand dommage
Je vous Commandation ma dite
Jameoyen de reformer dun
Jay Nomme mon dit Le 16 mes dit
vous me Estay mes Se Jeunes

et je suis dans ma chaise. Je suis aussi enrhumé, je ne sortirai pas. Je crois que je pourrai avoir quelques affaires qui m'amuseront jusqu'à quatre heures; si vous voulez revenir dans ce temps-là vous me ferez plaisir.

A VAUBAN

Marly, 13 juin 1693

J'ai reçu toutes les lettres que vous m'avez écrites. Je n'y ai pas répondu bien régulièrement et je me suis contenté de profiter de ce qu'elles contenaient de bon selon mes desseins qui ne s'accordent pas tout à fait avec vos pensées. Continuez à m'écrire ce qui vous passe par la tête et ne vous rebutez pas, quoique je ne fasse pas toujours ce que vous proposez et que je ne réponde pas bien régulièrement aux lettres que vous m'écrivez.

Dans le doute où j'étais de ce que ferait le duc le Luxembourg, j'ai ordonné que l'on eût des ingénieurs prêts et même que Mesgrigny se dirige vers Namur. On ne saurait faire cette année aucune entreprise qui mérite votre présence. C'est pourquoi j'ai ordonné à Sousy de vous mander ce que je désire que vous faites pendant le reste de cet été, qui est conforme à ce que je vous ai dit quand vous prîtes congé de moi. Après quoi, vous irez à Paris ou chez vous, à votre choix. Voilà tout ce que je dirai pour le présent, vous assurant qu'on ne peut pas avoir plus de considération, d'estime et d'amitié que j'en ai pour vous.

A MADAME DE MAINTENON

Juillet 1693

Je prendrai le parti que vous me proposez par votre lettre ; je ferai dire à quelques dames de se trouver au salut, et que nous nous promènerons après; je vous irai prendre à Saint-Cyr, et comme je ne saurais marcher bien hardiment, il me paraît que vous pourriez venir à la petite porte du jardin, où nous vous irons prendre. S'il fait trop tard pour passer le jardin, mandez-le-moi, pour que nous allions à la grande porte de la maison, c'est-à-dire à celle que ferment les dames dans la cour.

A TOUS LES GOUVERNEURS DE PROVINCE

Versailles, 2 août 1693

Mon cousin, les ordres que j'avais donnés au maréchal duc de Luxembourg, après la prise d'Huy, de chercher les ennemis et de les combattre, ont été exécutés avec tant de conduite et de valeur qu'ayant trouvé leur armée postée très avantageusement entre les villages de Neerwinde et de Landefromé, il l'attaqua le 29 juillet à la pointe du jour et après un long et sanglant combat, mes troupes s'emparèrent de tous les postes que les ennemis occupaient, forcèrent un retranchement bordé de 80 pièces de canon, der-

rière lequel était leur infanterie soutenue par toute leur cavalerie, renversèrent tout ce qui se trouva sur leur passage et mirent enfin l'armée ennemie dans une telle déroute que les ponts qu'elle avait sur la petite rivière de Gette ne suffisant pas pour la traversée, cette rivière s'est trouvée comblée en plusieurs endroits de corps tués ou noyés dans le combat ou dans la fuite. Cette défaite a coûté aux alliés plus de vingt mille hommes tués ou blessés et rien ne marque davantage combien elle a été complète, que la peine qu'ont eue leurs généraux à rassembler les débris de leur armée, les champs étant couverts des armes jetées par les soldats pour se sauver plus aisément. On a pris 76 pièces de canon, plusieurs pontons, 22 drapeaux, 69 étendards, 12 paires de timbales. Enfin, comme cette grande victoire est une suite des bénédictions dont il plaît à la divine providence de favoriser la justice de ma cause et qui ont encore éclaté par les autres succès avantageux de cette campagne, on ne saurait en rendre trop tôt les grâces qui lui en sont dues et lui en demander en même temps la continuation, comme le moyen le plus sûr de forcer mes ennemis à rechercher une paix qui fasse cesser l'effusion de tant de sang chrétien et rétablisse le repos dans toute l'Europe.

C'est aussi dans cette vue que je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous assistiez dans le lieu où vous vous trouverez, au Te Deum que je désire être chanté à cette occasion dans les églises de mon royaume, que vous teniez la main à ce que les officiers de justice et autres corps qui doivent s'y trouver aient à le

faire, et qu'au surplus vous donniez les ordres nécessaires dans l'étendue de votre gouvernement pour faire allumer des feux dans les rues, tirer le canon et que chacun en son particulier ait à donner toutes les marques publiques de réjouissance accoutumées en pareil cas. Sur ce..., etc.

A VAUBAN

Versailles, 1er mai 1694

J'ai eu les avis de plusieurs endroits différents et qui se rapportent tous qui m'assurent que le dessein du prince d'Orange est d'essayer avec les flottes d'Angleterre et de Hollande jointes, de brûler les vaisseaux qui resteront à Brest et de tenter avec un corps de 6 à 7.000 hommes de se rendre maître de ladite place; ce que je ne vois pas bien praticable avec un aussi petit nombre de troupes que celui-là.

L'importance de Brest fait néanmoins que je ne veux pas me reprocher de n'avoir pas contribué de tout ce qui peut dépendre de moi pour essayer d'empêcher les ennemis de réussir dans cette entreprise. Quoiqu'il y ait dans cette place 1300 hommes de la marine, je ne laisse pas d'y faire marcher 6 bataillons de ceux que j'ai destinés pour la garde des côtes, un régiment de cavalerie et un de dragons. Je vous ai choisi pour commander les troupes et dans la place. C'est pourquoi je désire qu'après que vous aurez achevé la visite des côtes que vous avez entreprise, au lieu de vous

rendre auprès de moi, vous alliez audit Brest pour que vous ayez le temps de bien examiner la place et les lieux où les ennemis pourraient mettre pied à terre et d'où ils pourraient la bombarder, afin que vous preniez les précautions que vous croirez nécessaires pour les empêcher de réussir dans les desseins qu'ils pourraient avoir.

J'ai choisi le sieur de Servon, maréchal de camp, pour commander la cavalerie tant qu'elle ne sera pas jointe et les sieurs de Lavaise et de Montgault que je ferai brigadier, avec l'infanterie pour exécuter vos ordres.

Je m'en remets à vous de placer les troupes où vous le jugerez à propos, soit pour empêcher la descente, soit que les ennemis fassent le siège de la place. L'emploi que je vous donne est un des plus considérables par rapport au bien de mon service et de mon royaume. C'est pourquoi je ne doute point que vous ne voyez avec plaisir que je vous y destine et ne m'y donniez des marques de votre zèle et de votre capacité, comme vous m'en faites en toutes rencontres.

J'ai choisi le maréchal de Choiseul pour commander les troupes de Bretagne et de Normandie si elles se joignent. Je l'enverrai d'abord en Normandie et vous restez seul chargé de ce qui regarde les côtes de Recouvrance et de Brest.

A MADAME DE MAINTENON

18 juin 1694

Les ennemis ont fait une descente à Camaret, mais ils

ont été taillés en pièces par les troupes de marine qui gardaient ce poste; on a fait cinq cents prisonniers et tué six ou sept cents; on a pris un vaisseau échoué; Jalinac qui les commandait a été tué; beaucoup de leurs gros vaisseaux ont été fort incommodés; on dit qu'ils en ont brûlé un qu'ils ne pouvaient emmener et que quelques chaloupes à bombes ont été coulées à fond; ils ont mis à la voile et se sont retirés, et je sens une grande joie que vous partagerez sans doute avec moi. Je crois que les dames de Saint-Louis ne seront pas fâchées d'apprendre cette nouvelle qui est très considérable dans cette conjoncture.

MÉMOIRE

[Remis par Louis XIV à l'Archevêque de Reims, à Fontainebleau, le 29 octobre 1695, pour l'avertir de la mauvaise conduite de son neveu, Barbezieux, secrétaire d'État à la guerre.]

Que la vie que son neveu a faite à Fontainebleau n'est pas soutenable; que le public en a été scandalisé;

Qu'il a passé tous les jours à la chasse et la nuit en débauche;

Que les commis se relâchent à son exemple;

Que les officiers ne sauraient trouver le temps de lui parler; qu'ils se ruinent pour attendre;

Qu'il est menteur, toujours amoureux, rôdant partout, peu chez lui; que le monde croit qu'il ne saurait travailler, le voyant partout ailleurs;

Le retardement des lettres de Catalogne;

Qu'il se lève tard, passant la nuit à souper en compagnie, souvent avec les princes ;

Qu'il parle et écrit rudement ;

Que, s'il ne change du blanc au noir, il n'est pas possible qu'il puisse demeurer dans sa charge ;

Qu'il doit bien examiner ce qu'il doit lui conseiller, après avoir su de lui ses sentiments ;

Que je serais très fâché de faire quelques changements, mais que je ne le pourrais éviter ;

Qu'il n'est pas possible que les affaires marchent avec une telle inapplication ;

Que je souhaite qu'il y remédie, sans que je sois obligé d'y mettre la main ;

Qu'il est impossible qu'on ne soit trompé en beaucoup de choses, s'appliquant aussi peu ; que cela me doit coûter beaucoup ;

Qu'enfin on ne peut pas plus mal faire qu'il fait, et que cela n'est pas soutenable ;

Que l'on me reprocherait de souffrir ce qu'il fait, dans un temps comme celui-ci, où les plus grandes affaires et les plus importantes roulent sur lui ;

Que je ne pourrais me dispenser de prendre un parti pour le bien de l'État, et même pour me disculper ;

Que je l'en avertis, peut-être trop tard, afin qu'il agisse de la manière qui conviendra le plus à sa famille ;

Que je les plains tous et lui en particulier, par l'amitié et l'estime que j'ai pour lui, archevêque de Reims ;

Qu'il donne toute son application à faire voir à son neveu

l'abîme où il se jette et qu'il l'oblige à faire ce qui conviendra le plus à tout le monde; que je ne veux point perdre son neveu; que j'ai de l'amitié pour lui; mais que le bien de l'État marche chez moi devant toutes choses;

Qu'il ne m'estimerait pas, si je n'avais pas ces sentiments;

Qu'il faut finir de façon ou d'autre; que je souhaite que ce soit en faisant bien son devoir et en s'y appliquant tout à fait, mais qu'il ne le peut faire qu'il ne quitte tous les amusements qui l'en détournent, pour ne plus faire que sa charge, qui doit être capable seule de l'amuser;

Que cette vie est pénible à un homme de son âge; mais qu'il faut prendre un parti et se résoudre à ne manquer à rien de ses devoirs et à ne rien faire qu'il puisse se reprocher à lui-même;

Qu'il faut qu'il ferme la bouche à tout le monde par sa conduite, et qu'il me fasse voir qu'il ne manque en rien dans son emploi, qui est présentement le plus considérable du royaume.

A MADAME DE MAINTENON

[Sur la victoire de Massanet, remportée le 30 mai en Catalogne sur le Prince de Hesse-Darmtadt.]

[1 juin 1696]

Je crois que vous ne serez pas fâchée de la nouvelle que je viens de recevoir. M. de Vendôme avec douze cents chevaux a battu toute la cavalerie allemande au nombre de

4.500. Tous les officiers généraux y ont fait merveille. Longueval y a été tué. Vous en saurez tantôt davantage.

A MADAME DE MAINTENON

[Paix avec la Savoie, faisant espérer la dislocation de la Ligue d'Augsbourg.]

[16 juillet 1696]

Il vient d'arriver un courrier du maréchal de Catinat qui m'apporte la nouvelle de la conclusion de la trêve; les otages ont été donnés : Tessé et Bouzzoles de ma part, le maréchal de Tarra et le marquis d'Aix de celle de Savoie. J'ai cru que vous ne seriez pas fâchée de savoir cette nouvelle qui marque la bonne foi du duc de Savoie et que les affaires approchent de la conclusion.

A MADAME DE MAINTENON

[Sur l'arrivée de la duchesse de Bourgogne, Adélaïde de Savoie, âgée de 11 ans.]

Montargis, dimanche soir 4 novembre 1696

Je suis arrivé ici devant cinq heures; la princesse n'est venue qu'à près de six. Je l'ai été recevoir au carrosse. Elle m'a laissé parler le premier et après m'a fort bien répondu, mais avec un petit embarras qui vous aurait plu. Je l'ai menée dans sa chambre au travers de la foule, la faisant voir de temps en temps en approchant les flambeaux de son visage. Elle a soutenu cette marche et ces lumières avec grâce et

modestie. Nous sommes enfin arrivés dans sa chambre, où il y avait une foule et une chaleur qui faisaient crever. Je l'ai montrée de temps en temps à ceux qui s'approchaient et je l'ai considérée de toutes manières, pour vous mander ce qu'il m'en semble.

Elle a la meilleure grâce et la plus belle taille que j'aie jamais vue, habillée à peindre et coiffée de même ; des yeux vifs et très beaux, des paupières noires et admirables ; le teint fort uni, blanc et rouge, comme on le peut désirer ; les plus beaux cheveux blonds que l'on puisse voir et en grande quantité. Elle est maigre, comme il convient à son âge ; la bouche fort vermeille, les lèvres grosses, les dents blanches, longues et très mal rangées, les mains bien faites mais de la couleur de son âge. Elle parle peu, au moins à ce que j'ai vu, n'est point embarrassée qu'on la regarde, comme une personne qui a vu du monde. Elle fait mal la révérence et d'un air un peu italien ; elle a quelque chose d'une Italienne dans le visage, mais elle plaît ; et je l'ai vu dans les yeux de tout le monde. Pour moi, j'en suis tout à fait content.

Elle ressemble fort à son premier portrait et point du tout à l'autre. Pour vous parler comme je fais toujours, je la trouve à souhait et serais fâché qu'elle fût plus belle. Je le dirai encore : tout plaît, hormis la révérence.

Je vous en dirai davantage après souper ; car je remarquerai bien des choses que je n'ai pu voir encore. J'oubliais de vous dire qu'elle est plutôt petite que grande pour son âge. Jusqu'à cette heure, j'ai fait merveille ; j'espère que je

soutiendrai un certain air aisé que j'ai pris, jusqu'à Fontainebleau, où j'ai grande envie de me retrouver.

A dix heures

Plus je vois la princesse, plus je suis satisfait. Nous avons été dans une conversation publique où elle n'a rien dit; c'est tout dire. Je l'ai vu déshabiller; elle a la taille très belle, on peut dire parfaite et une modestie qui vous plaira. Tout s'est bien passé à l'égard de mon frère. Il est fort chagrin; il dit qu'il est malade. Nous partirons demain à dix heures et demie ou onze heures; nous arriverons à cinq heures au plus tard.

Je suis tout à fait content. [Rien] que de bien à propos en répondant aux questions qu'on lui faisait. Elle a peu parlé et la duchesse de Lude m'a dit qu'elle l'avait avertie que le premier jour elle ferait bien d'avoir une grande retenue. Nous avons soupé; elle n'a manqué à rien et est d'une politesse surprenante à toutes choses; mais à moi et à mon fils, elle n'a manqué à rien et s'est conduite comme vous pourriez faire. J'espère que vous la serez aussi. Elle a été regardée et observée et tout le monde paraît satisfait de bonne foi. L'air est noble et les manières polies et agréables. J'ai plaisir à vous en dire du bien; car je trouve que, sans préoccupation et sans flatterie, je le peux faire et que tout m'y oblige. Ne voulant dire tout ce que je pense, je vous donne mille bons... [*deux lignes rendues illisibles, sans doute par M^me^ de Maintenon elle-même.*]

J'oubliais à vous dire que je l'ai vue jouer aux jonchets

avec une adresse charmante. Quand il faudra un jour qu'elle représente, elle sera d'un air et d'une grâce à charmer, et avec une grande dignité et un grand sérieux.

A VAUBAN

Versailles, 1er juin 1697

Monsieur de Vauban, j'ai reçu votre lettre du camp devant Ath du 30 du mois passé avec le plan qui y était joint. Je suis fâché de la blessure que vous avez reçue, mais en même temps j'ai été bien aise de savoir qu'elle n'est pas dangereuse et qu'il y a espérance que en serez bientôt guéri.

Continuez à me mander ce qui se passera au siège. Mais comme vous aurez de jour en jour plus d'occupations, chargez votre secrétaire de le faire par un simple mémoire, ainsi que je vous l'ai mandé.

AU PAPE INNOCENT XII

[Sur les *Maximes des Saints* de Fénelon et sur le Quiétisme.]

Meudon, 26 juillet 1697

Très Saint Père, le livre que l'archevêque de Cambrai a composé ayant depuis quelques mois excité beaucoup de bruit dans l'Église de mon royaume, je l'ai fait examiner par des évêques, par un grand nombre de docteurs et par des religieux savants de divers ordres. Tous unanimement, tant

les évêques que les docteurs m'ont rapporté que le livre était très mauvais, très dangereux, et que les explications données par cet archevêque étaient pareillement insoutenables.

Il avait déclaré, dans la préface de son livre, qu'il voulait seulement expliquer et étendre la doctrine de ces mêmes évêques. Mais eux, au contraire, après avoir tenté les voies de douceur ont cru être obligés en conscience de faire leur déclaration sur ce livre, et de la mettre, le 26 juillet, entre les mains de l'archevêque de Damas, nonce apostolique de Votre Sainteté auprès de moi. Ainsi, Très Saint Père, pour terminer une affaire qui pourrait avoir des suites fâcheuses si elle n'était arrêtée dans son commencement, je supplie Votre Sainteté de prononcer le plus tôt qu'il lui sera possible sur le livre et sur la doctrine qu'il contient, assurant en même temps Votre Béatitude que j'emploierai toute mon autorité pour faire exécuter les décisions de Votre Sainteté. Je prie Dieu qu'il la conserve longtemps au régime de la sainte Église catholique.

AU DUC DE VENDOME

Versailles, 20 août 1697

Mon cousin, j'ai différé jusqu'à présent de répondre à la lettre que vous m'avez écrite par le comte de Chemerault le 10 de ce mois, pour me donner part de la réduction de Barcelone sous mon obéissance, ayant voulu attendre le

courrier que l'on m'avait assuré que vous dépêcheriez trois jours après pour m'apporter la capitulation. Mais comme je vois qu'il tarde à arriver, je vous dépêche ce courrier pour vous pour porter cette lettre à laquelle il est nécessaire que j'aie promptement votre réponse.

Je commencerai par vous dire que l'on ne peut être plus content que je le suis de la manière dont vous vous êtes conduit pour vaincre toutes les difficultés qui se sont rencontrées à la conquête de Barcelone, dont la prise est très glorieuse pour vous et très avantageuse au bien de mes affaires.

Quoique le comte de Chemerault ne fût pas des anciens brigadiers, cependant je veux bien à votre recommandation lui accorder un brevet de maréchal de camp que vous trouverez ci-joint.

J'ai ordonné au marquis de Barbezieux d'expédier les commissions et brevets nécessaires pour tous les officiers que vous avez choisis pour commander au Mont Jouy et pour les aides-majorités et capitaineries des portes.

Étant bien aise de témoigner au sieur de Lapara la satisfaction que j'ai des services qu'il m'a rendus dans la conduite du siège de Barcelone et des places dont il a été chargé jusqu'à présent j'ai résolu de le faire aussi maréchal de camp et vous trouverez pareillement ci-joint le brevet que vous lui remettrez.

La conquête de Barcelone étant finie, il me paraît présentement que l'on doit penser à celle de Tarragone. J'aurais fort souhaité que mon armée eût pu être en état de l'en-

treprendre cette année, mais les grandes fatigues qu'elle a essuyées et les pertes qu'elles a faites me font compter qu'il faut remettre cette entreprise à l'année prochaine, si la guerre continue, et que vous devez songer à vous mettre en état de pouvoir faire vivre mes troupes pendant le reste de la campagne dans les pays que vous peut donner la conquête de Barcelone et pendant l'hiver les établir dans des quartiers, sans être obligé de les faire repasser en France.

Je compte, pour vous mettre en état d'être fort supérieur aux ennemis de vous envoyer entre ci et la fin d'octobre vingt bataillons de bonnes troupes. Je puis aussi faire envoyer en cas de besoin pour marcher en Catalogne jusqu'à quinze escadrons, mais comme le comte de Chemerault mande que vous n'avez que faire de cavalerie, avant de prendre sur cela ma dernière résolution, j'attendrai de vos nouvelles et mandez-moi en même temps lequel vous aimeriez le mieux de cavalerie ou de dragons.

J'ai donné tous les ordres nécessaires pour que l'on travaille à remplacer les munitions de guerre et de bouche qui ont été consommées.

Je ne doute point que vous ne travailliez à établir la sûreté de la communication de Girone avec Barcelone.

Je ne vous prescris point la conduite que vous devez tenir avec les peuples de ce pays nouvellement conquis, lesquels vous ne sauriez traiter trop doucement, ne pouvant qu'être utile qu'ils goûtent la différence qu'il y a d'avoir affaire à mes troupes et à celles des ennemis. Si cependant vous croyez qu'il y ait quelques lieux qui méritent

punition pour la conduite qu'ils ont tenue, je me remets à vous de faire sur cela ce que vous jugerez à propos. Je compte que vous m'enverrez incessamment le projet que vous avez fait pour le reste de la campagne et un état des lieux où vous croirez pouvoir placer mes troupes cet hiver.

Les circonstances de la prise de Barcelone vous sont si honorables et à moi si avantageuses, que je ne saurais m'empêcher de vous en témoigner encore ma joie. Le bien de l'État va le premier, mais après je suis plus touché qu'un autre par l'amitié que j'ai pour vous de la gloire que vous venez d'acquérir. Soyez-en bien persuadé et croyez que je vous parle sincèrement.

AU DUC DE VENDOME

Fontainebleau, 27 septembre 1697

Mon cousin, je viens de recevoir par le sieur de Cely les traités de paix que mes plénipotentiaires ont signés avec ceux d'Espagne, de Hollande et d'Angleterre le 20 de ce mois et un acte que le roi d'Angleterre a signé par lequel il s'oblige d'abandonner le roi d'Espagne, s'il ne ratifie pas le traité signé par ses plénipotentiaires, pourvu que je retire présentement mes troupes des terres des Espagnols. Quoique cet acte soit inutile par l'état présent des affaires du roi d'Espagne qui se tiendra trop heureux d'avoir la paix, cependant comme je voudrais bien exécuter les traités dont l'on est

convenu avec toute la bonne foi possible, mon intention est qu'aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, vous fassiez cesser tous les actes d'hostilité et repassiez l'Obregat, et que mettant dans Barcelone, Girone et Rozes, toute l'infanterie et la cavalerie que vous croirez y pouvoir faire subsister, vous envoyiez en Cerdagne, en Lampourdan et en Roussillon le reste de mes troupes, les y faisant vivre avec toute la discipline la plus exacte, telle qu'il convient en temps de paix, jusqu'à ce que je vous envoie mes ordres pour les faire repasser en France.

Envoyez-moi un état des troupes de cavalerie et d'infanterie que vous retiendrez dans les trois places marquées ci-dessus et de celles que vous enverrez dans les provinces que je viens de vous marquer et la présente n'étant etc...

A LA DUCHESSE DE LA FORCE

Versailles, 8 décembre 1697

Ma cousine, je ne doute pas que mon cousin le duc de la Force n'ait connu en toutes occasions, et particulièrement en celle de sa conversion à la religion catholique, l'amitié que j'ai toujours eue pour lui. Je crois ne lui en pouvoir donner des marques plus sensibles qu'en éloignant de lui les personnes qui pourraient, dans l'extrémité de sa vie, inspirer des sentiments contraires aux bonnes dispositions dans lesquelles il a paru depuis sa réunion. Ainsi je suis obligé de vous dire que mon intention est que vous vous

retiriez de la Boulaye aussitôt que cette lettre vous sera rendue et que vous vous absteniez d'y retourner jusqu'à nouvel ordre. A quoi m'assurant que vous satisferez ponctuellement, je prie Dieu qu'il vous ait, etc...

A MADAME DE MAINTENON

2 juillet 1698

Je crois que je pourrai aller à complies à Saint-Cyr si vous l'approuvez et revenir après avec vous en nous promenant. On pourrait aujourd'hui, qui est une fête de la Sainte Vierge, dire les litanies qui allongeraient un peu les prières. Au cas que vous approuviez ma pensée, vous ferez trouver quelques dames pour revenir avec nous et me manderez en réponse de ce billet votre volonté, afin que je m'y conforme.

A MADAME DE MAINTENON

Août 1698

Je ne saurais aller à la chasse, je me promènerai dans le jardin. Il fait beau : si vous voulez y aller avec moi à trois ou quatre heures, vous pourrez venir à l'Apollon, où je me trouverai avec une chaise pour vous et un chariot pour les dames à qui vous manderez de venir avec vous. Ne vous contraignez pas et me mandez ce que vous ferez; et si vous partez, à quelle heure.

AU PAPE INNOCENT XII

Marly, 16 mars 1699

Très Saint Père, l'application et les soins infatigables que Votre Sainteté apportait à l'affaire du livre de l'archevêque de Cambrai me persuadaient qu'Elle déciderait bientôt, suivant les fréquentes assurances qu'Elle m'en a fait donner par son nonce, lorsque j'ai appris que les partisans de ce livre faisaient encore des efforts pour embarrasser l'affaire par de nouveaux projets qu'on présente à Votre Béatitude. Quoique je sois persuadé que ses lumières lui découvriront aisément leurs artifices, je me vois cependant obligé, par l'attention principale que je dois à la pureté de la doctrine dans mon royaume, de renouveler encore moi-même à Votre Sainteté les mêmes instances tant de fois réitérées pour obtenir d'Elle une prompte décision, claire, nette et suffisante pour arracher le mal dans sa racine. J'avais lieu de croire qu'il ne me resterait bientôt qu'à porter à Votre Sainteté de justes remerciements de l'avoir enfin prononcée, mais nonobstant les intrigues employées pour la différer, je m'attends encore que le zèle éclairé de Votre Béatitude lui fera surmonter ces nouveaux obstacles, et qu'incessamment Elle aura la gloire d'avoir assuré le repos de l'Église en prononçant décisivement sur la doctrine d'un livre dont les suites ont été aussi dangereuses pour le repos des consciences.

C'est cette décision que j'ose me promettre de la bonté

paternelle de Votre Sainteté, la suppliant de ne point ajouter foi à ce qu'on pourrait lui supposer au contraire de mes sentiments, et de croire seulement ce que je lui en mande moi-même, étant avec vénération, Très Saint Père, votre très dévot fils.

A MADAME DE MAINTENON

Dimanche 22 mars 1699, à midi

Il vient d'arriver un courrier de Rome qui apporte la condamnation du livre de l'archevêque de Cambrai. Je vous l'envoie dans ce paquet pour que vous voyiez le détail de tout. Elle est latine; quelque père de la mission vous l'expliquera. Voilà une affaire finie présentement; j'espère qu'elle n'aura plus de suites qui fassent de la peine à personne. Je ne saurais vous en dire davantage à cette heure; ce sera pour ce soir.

AU PAPE INNOCENT XII

Versailles, 6 avril 1699

Très Saint Père, après avoir reçu par le nonce de Votre Sainteté la part qu'Elle m'a fait donner de son jugement sur le livre de l'archevêque de Cambrai, je n'ai pas voulu différer à la remercier des peines et de l'application que le zèle infatigable de Votre Béatitude lui a fait apporter à la discussion de cette affaire. Les instances que j'ai faites à

Votre Sainteté pour terminer au plus tôt cette dispute, étaient fondées sur la parfaite connaissance que j'avais du préjudice qu'elle causait au bien de l'Église. L'intérêt que je prends à sa tranquillité m'oblige également à rendre des actions de grâce à Votre Béatitude, de l'avoir enfin procurée. Il me reste à souhaiter que Votre Sainteté puisse voir longtemps l'heureux fruit des soins qu'Elle donne au gouvernement de l'Église, et qu'il plaise à Dieu d'accorder aux prières des fidèles la conservation d'un aussi grand Pape. Votre Sainteté doit être persuadée que j'y prends un intérêt particulier et personnel et que je suis avec vénération, Très Saint Père, votre très dévot fils.

AU COMTE DE BRIORD

AMBASSADEUR DE FRANCE DANS LES PROVINCES-UNIES

[Acceptation du testament du Roi d'Espagne Charles II. Dénonciation du traité de partage de la monarchie espagnole.]

Fontainebleau, 14 novembre 1700

Monsieur le Comte de Briord, depuis la lettre que je vous écrivis le 10e de ce mois, l'ambassadeur d'Espagne m'ayant demandé audience, je la lui donnai le 11e au matin. Il me rendit une lettre signée de la reine d'Espagne et de ceux du Conseil établi par le feu roi son maître, avec les clauses du testament de ce prince, portant l'institution de mes petits-fils ; à leur défaut, celle de l'archiduc, et, ensuite, celle du duc de Savoie. Il serait inutile de vous informer

en détail des instances pressantes qu'il me fit pour me persuader d'accepter ce testament, et pour le bien général de toute l'Europe et pour celui de la monarchie d'Espagne en particulier. Il suffit de vous dire que, depuis deux jours que j'en avais connaissance, j'avais examiné avec la dernière attention tous les inconvénients et tous les avantages, ou de s'en tenir au traité, ou d'accepter le testament.

Je voyais, dans le premier parti, l'utilité d'unir plusieurs États considérables à ma Couronne, d'affaiblir une puissance de tout temps jalouse de la mienne. Je considérais les liaisons prises avec le roi d'Angleterre et avec les États généraux, et l'idée de conserver la tranquillité générale, en exécutant ponctuellement le traité de partage. D'un autre côté, j'avais lieu de croire que, plus ma puissance augmentait par la réunion des États que mon fils s'était réservés, plus je trouverais d'obstacles à l'exécution du traité. Les négociations passées et l'incertitude où les affaires sont encore présentement ne me l'ont que trop fait voir. Le testament du roi d'Espagne apportait encore de nouvelles difficultés. Car, enfin, l'archiduc étant appelé au défaut de mes petits-fils, l'Empereur aurait encore témoigné plus d'éloignement à souscrire, et, quand même il l'aurait fait, le refus de l'archiduc transportant le droit au duc de Savoie, ce dernier aurait été reconnu de toute la nation espagnole comme le successeur légitime de cette monarchie.

Il fallait donc, pour exécuter le traité, conquérir tous les États dépendants de la Couronne d'Espagne pour les distribuer ensuite selon le partage. Cette résolution excitait

nécessairement une guerre dont il était impossible de prévoir la fin. Rien n'était plus opposé à l'esprit du traité. Je vois au contraire qu'en acceptant le testament personne n'est en droit de se plaindre, lorsque mon fils veut bien céder ses droits, comme il les cède, au duc d'Anjou, que tout prétexte de guerre cesse, que l'Europe n'a point à craindre la réunion de tant d'États sous une même puissance, que la mienne n'est point augmentée, que les choses demeurent comme elles ont été depuis un si grand nombre d'années qu'il est par conséquent plus avantageux à toute l'Europe, et même plus conforme à l'objet du traité, de suivre la disposition faite par le feu roi d'Espagne.

Ces considérations m'avaient déterminé et j'avais pris la résolution d'accepter son testament, lorsque je donnais audience à l'ambassadeur de cette Couronne. Ainsi, je l'assurai que je ferais passer incessamment le duc d'Anjou en Espagne. Je lui fis remettre le lendemain la lettre que j'écris à la Régence et je lui marquai seulement qu'il était nécessaire de garder le secret pendant quelques jours afin de me laisser le temps d'en avertir le roi d'Angleterre et le Pensionnaire.

On a communiqué de ma part à l'ambassadeur d'Angleterre les mêmes choses à peu près que je vous écris. Vous les trouverez encore plus en détails dans un « Mémoire » qui lui a été lu et dont il a pris copie. On lui a dit qu'il aurait été dangereux de délibérer longtemps sur la réponse à faire à l'ambassadeur d'Espagne et qu'il pouvait aisément arriver que cet ambassadeur eût ordre de faire passer un

exprès à Vienne immédiatement après que j'aurais refusé le testament et d'offrir la succession entière à l'archiduc.

Vous parlerez de même au Pensionnaire. Vous lui ferez voir aussi que l'Empereur n'étant point engagé, il ne peut jamais y avoir de sûreté pour l'exécution du traité. Et dans la vérité, l'on ne se trouverait point dans cet embarras, si le roi d'Angleterre et les États généraux avaient pressé fortement l'Empereur de souscrire, au lieu de lui donner des espérances secrètes qu'il n'y serait point forcé, s'ils avaient fait des démarches plus vives auprès du duc de Savoie, s'ils avaient agi de meilleure foi pour faire entrer les rois du Nord et les princes de l'Empire dans la garantie, enfin s'ils étaient convenus à temps des secours nécessaires pour l'exécution du traité.

Mais il ne faut encore leur faire aucun reproche. Il suffit de parler au Pensionnaire comme je vous le marque dans cette lettre et de suivre le sens du « Mémoire » que je vous envoie. Vous pourrez même lui faire voir ce « Mémoire », mais sans lui en laisser de copie. Cependant vous devez en cette conjoncture redoubler encore votre attention, pour être ponctuellement informé des résolutions que les États généraux prendront, des ordres qu'ils donneront pour lever des troupes et pour l'armement de leurs vaisseaux. Vous tâcherez de pénétrer s'ils font quelque proposition à l'électeur de Bavière ; l'usage qu'ils prétendent faire des troupes qu'ils ont dans les Pays-Bas espagnols; s'ils forment quelque dessein sur les Indes, sur Cadix, enfin sur quelque place ou quelque port que ce soit de la monarchie espagnole, soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée.

Vous direz à l'ambassadeur d'Espagne qui est à La Haye, que je vous écris de lui communiquer les ordres que je vous donne ; que le zèle qu'il a toujours témoigné pour le service de son maître ne me laisse pas lieu de douter qu'il ne se joigne à vous et qu'il ne vous donne tous les avis nécessaires pour le bien de la monarchie d'Espagne. Vous l'assurerez que je n'ai présentement en vue que de la maintenir parfaitement unie dans toutes ses parties, vous lui communiquerez même la réponse que j'ai faite du conseil établi pour la régence.

AU ROI D'ESPAGNE, PHILIPPE V

[Sur son mariage. — Louis XIV avait exigé que la nouvelle reine renvoyât les dames piémontaises et le confesseur italien qu'elle avait amenés avec elle, afin qu'elle ne fût plus entourée que d'Espagnols et de Français. On sait, par le récit de Saint-Simon, comment Marie-Louise de Savoie se vengea en retardant de deux nuits le bonheur que Philippe V s'était promis.]

Fontainebleau, 13 novembre 1701

J'attendais avec impatience la nouvelle de votre mariage. Votre lettre et Louville [1] que vous m'avez envoyé me l'ont apprise. Il m'a parlé de toutes les bonnes qualités de la reine. Elles peuvent vous rendre heureux si elle en fait bon usage. Je l'espère quoiqu'elle ait mal commencé. J'attribue ce qu'elle a fait à de mauvais conseils et vous devez juger par cet exemple de l'importance dont il était de renvoyer à Turin les hommes et les femmes venus avec elle. Elle a de l'esprit ; elle verra qu'elle doit songer uniquement à vous

plaire. Je suis persuadé qu'elle s'y appliquera lorsqu'elle se conduira par elle-même, mais il faut pour votre bonheur et pour le sien qu'elle se désabuse de toutes les vues qu'on peut lui avoir données de vous gouverner. Je crois que Votre Majesté ne le souffrirait pas. Elle sent trop vivement le déshonneur qu'une pareille faiblesse attire. On ne la pardonne pas aux particuliers. Les rois exposés à la vue du public en sont encore plus méprisés quand ils souffrent que leurs femmes dominent. Vous avez devant les yeux l'exemple de votre prédécesseur. La reine est votre première sujette. En cette qualité et en celle de votre femme, elle doit vous obéir. Vous la devez aimer. Vous ne le feriez pas de la manière que vous le devez si ses pleurs avaient assez d'empire sur vous pour vous engager à des complaisances opposées à votre gloire.

Ayez de la fermeté dans les commencements. Je sais que les premiers refus vous feront de la peine ; qu'ils répugnent à la douceur de votre nature ; mais ne craignez point de causer de légers chagrins à la reine pour lui en épargner de réels dans la suite de sa vie. C'est par cette conduite seule que vous pouvez prévenir des éclats que vous ne pourriez supporter. Souffririez-vous que vos sujets, que toute l'Europe s'entretînt de vos divisions domestiques ? Rendez la reine heureuse malgré elle-même, s'il est nécessaire. Contraignez-la dans les commencements. Elle vous en sera obligée dans la suite et la violence que vous vous ferez présentement sera la marque la plus solide de votre amitié pour elle. Relisez, je vous prie, ce que j'avais prévu sur cet

article, dans le mémoire [2] que je vous donnai quand vous partîtes. Croyez enfin que ma tendresse pour vous dicte ces conseils que j'attendrais d'un père, si j'étais en votre place, et que je recevrais comme des preuves assurées de son amitié.

A PHILIPPE V

[Philippe V avait demandé à Louis XIV l'autorisation de passer en Italie pour y prendre possession des États que Charles II lui avaient légués dans la péninsule. Louis XIV avait approuvé ce projet. Mais convenait-il d'y associer la Reine ?]

Marly, 3 mars 1702

J'ai considéré votre seule satisfaction, lorsque j'ai approuvé le dessein que vous avez de conduire avec vous la reine à Naples, mais mon amitié pour vous ne me permet pas de vous taire les inconvénients que je prévois à lui faire entreprendre ce voyage. Si je vous aimais moins, ma complaisance n'aurait point de bornes ; je supprimerais les conseils de père lorsqu'ils seraient contraires à ce que vous désirez.

La tendresse que vous avez pour la reine vous fait souhaiter de ne vous point séparer d'elle, mais vous devez, par cette même raison, considérer à quelles incommodités vous l'exposez, en lui faisant entreprendre un trajet de mer aussi grand que celui qu'il faut faire pour passer à Naples. Si son amitié pour vous lui ferme les yeux sur les suites fâcheuses qu'elle en doit craindre, vous êtes obligé d'y faire encore plus d'attention et d'assurer votre commun bonheur

en songeant à la conservation de sa santé. Vous savez combien elle a souffert des fatigues de la mer, seulement depuis Nice jusqu'à Toulon ; vous pouvez juger de celles d'un voyage infiniment plus long, où la commodité de descendre tous les jours à terre est absolument interdite. Au lieu de la satisfaction que vous vous proposez l'un et l'autre à faire ensemble ce voyage, vous vous préparez des sujets continuels de tourment et d'inquiétude. Je les borne sur mer à la mauvaise santé de la reine et j'espère que vous n'essuierez aucun péril. Mais après votre arrivée à Naples, vous regretterez bien des fois d'avoir pris la résolution de l'y conduire. Si les esprits sont encore agités, que ne craindrez-vous pas pour elle ? et pourrez-vous la laisser en cette ville, pour aller vous mettre à la tête des armées en Lombardie ? Demeurerez-vous à Naples uniquement pour la reine, quand vous passez en Italie pour la défense de vos États ? Si tout est tranquille à Naples, il ne vous convient pas d'y faire un long séjour. Ainsi la reine aura fait un voyage très pénible pour demeurer seulement peu de jours avec vous ; vous la laisserez ensuite exposée à tous les périls que vous craindrez pour elle pendant tout le cours de la campagne, ou du soulèvement des peuples, ou des entreprises des Anglais et des Hollandais dans la Méditerranée. Que Votre Majesté fasse réflexion sur la juste inquiétude qu'elle aurait si leur flotte venant à bombarder Naples, la reine était obligée d'en sortir : que n'auriez-vous pas à craindre pour elle de l'émotion des peuples dans une pareille conjoncture ?

Considérez l'embarras où vous serez, après la campagne finie, pour retourner avec elle en Espagne. Il est impossible de juger certainement du temps que vous serez obligé de demeurer en Italie. Vous ne quitterez apparemment l'armée que lorsque la saison sera contraire à toute navigation, principalement à celle des galères. Il vous serait également difficile de passer à Naples pour aller chercher la reine, et de la faire venir à Milan pour retourner ensemble en Espagne. Le seul parti que vous auriez à prendre serait de la renvoyer en Espagne, dans le temps que vous partiriez de Naples ; ainsi vous l'auriez obligée à faire un voyage aussi fatigant qu'inutile, pour demeurer seulement quelques jours de plus avec vous et vous seriez contraint d'employer, pour son retour, les mêmes vaisseaux dont vous pourriez vous servir utilement à Naples.

Le projet que Votre Majesté entreprend est trop grand pour embarrasser son exécution par de nouvelles difficultés. Il vous convient de passer sans beaucoup d'équipages, lorsque vous allez vous-même défendre vos États, mais il est contre la bienséance que la reine marche sans l'accompagnement nécessaire à son rang. Le dessein de la mener avec vous est regardé à Madrid comme l'effet d'une résolution prise d'abandonner l'Espagne à la maison d'Autriche. Cette raison seule suffirait pour vous obliger à laisser la reine dans ce royaume. Elle-même vous donnera des marques bien plus sensibles de son amitié, en contenant par sa présence les peuples d'Espagne dans le devoir, qu'en s'exposant, pour vous suivre, aux périls et aux incommodités

de la mer, [dont personne ne vous saura gré et que les malveillants vous reprocheront]. Elle a trop de raison pour ne le pas comprendre, lorsque vous lui montrerez ma lettre. Vous devez avoir assez de force sur vous-même pour lui demander, comme une preuve essentielle de sa tendresse, ce que vous pourriez obtenir par autorité. Vous consolerez vos fidèles sujets d'Espagne, [en leur laissant ce que vous avez de plus précieux]. Ils attendront votre retour avec confiance ; les artifices de vos ennemis ne pourront ternir votre gloire en faisant regarder comme une fuite votre départ pour aller défendre vos États d'Italie. Vous savez apparemment que c'est ainsi qu'ils en parlent.

On dirait inutilement que l'espérance d'une prochaine succession vous oblige à mener la reine avec vous : on sait qu'elle n'est pas encore en état que nous puissions nous en flatter. Si elle pouvait bientôt vous donner des enfants, serait-il de la prudence de l'exposer, pendant une grossesse, aux fatigues d'un long voyage par mer ? Et conviendrait-il que l'héritier de vos royaumes naquît hors de l'Espagne ?

J'entre dans tous ces détails, persuadé qu'il faut des raisons bien pressantes, pour surmonter la peine que la reine et vous aurez à vous séparer. Je n'espérerais pas même de la convaincre, si son esprit solide n'était aussi avancé qu'il l'est au-dessus de son âge. Elle doit s'en servir pour se dire elle-même qu'ayant autant d'années que vous en aurez vraisemblablement à passer ensemble, ce n'est pas un malheur d'être séparés pour quelques mois, quand il y va de votre gloire, de la consolation de vos peuples et de la conservation de vos États.

Je crois que, pendant votre absence, vous devez fixer le séjour de la reine à Sarragosse comme à Madrid. Marcin vous en parlera de ma part. Je souhaite que Dieu bénissant vos justes desseins, elle vous revoie bientôt plein de gloire et victorieux de vos ennemis. Ce que je vous marque est le pur effet de mon amitié et vous devez suivre mes conseils ; il vaut mieux encore que vous n'alliez pas en Italie que d'y mener la reine. Vous en voyez les raisons ; je les ai toutes pesées. J'espère que vous prendrez le bon parti et que vous passerez seul.

A LA REINE D'ESPAGNE

[Le 10 mars, Philippe V avait assuré à son grand-père qu'il n'hésiterait pas à se séparer de la reine, puisque le bien de l'État l'exigeait. La reine, ajoutait-il, le comprend et elle se soumet sans protester.]

Versailles, 22 mars 1702

Je n'ai pu douter que votre amitié tendre et vive pour le roi d'Espagne ne vous fît ressentir toutes les peines d'être obligée de vous séparer de lui. Mais j'avoue que je ne pouvais croire que cette séparation fût une nouvelle occasion pour moi de vous aimer davantage et de reconnaître que votre esprit, votre raison et vos sentiments surpassent beaucoup tout ce que j'en avais appris jusqu'à présent. C'est aimer véritablement le roi, mon petit-fils, que de préférer sa gloire à toute autre considération, et je dois plutôt vous donner les justes louanges que vous méritez que les avis que vous me demandez pour votre conduite. Je suis per-

suadé qu'il suffit pour la bien régler que vous suiviez votre inclination naturelle : elle vous porte à remplir tous vos devoirs. Je ne prétends pas cependant vous refuser les lumières que l'expérience peut m'avoir données ; mais je suis persuadé que j'aurai le plaisir de voir que Votre Majesté, d'elle-même, aura prévenu mes conseils, que je n'aurai qu'à vous louer et à vous assurer de toute ma tendresse.

A PHILIPPE V

10 septembre 1702

Vous avez parfaitement répondu pendant la campagne[1] à ce que j'attendais de votre courage et les marques que vous en avez données ont fait voir combien vous êtes digne de votre sang et du trône où Dieu vous a placé. Le zèle des Espagnols paraît même augmenter à proportion de la gloire que vous avez acquise et je vous donne avec plaisir, avant votre retour en Espagne, toutes les louanges que j'étais persuadé que vous mériteriez lorsque vous vous seriez fait connaître. Elles ne vous doivent point être suspectes de ma part. Je louerai toujours le bien que vous ferez et je vous avertirai de même de ce que j'apprendrai de vos défauts : l'amitié particulière que j'ai pour vous le demande, aussi bien que la confiance que vous avez en moi. Personne ne vous dirait ce que je puis vous dire. Ainsi vous auriez sujet de vous plaindre de mon silence, si je ne vous faisais pas remarquer le mal que vous pouvez corriger. Il faut seule-

ment que nous observions un profond secret et que qui que ce soit ne soit informé des avis que je vous donnerai.

Il ne suffit pas d'avoir fait connaître votre valeur à la tête des armées ; il faut, pour votre gloire, travailler au rétablissement de vos affaires et vous n'y parviendrez que par beaucoup de soins et par une extrême application. Vous ne voyez que trop le désordre où elles sont par la paresse des rois vos prédécesseurs. Leur exemple vous apprendra à réparer par une conduite opposée, le préjudice qu'ils ont causé à la monarchie d'Espagne. Je vous avouerai que je vois avec douleur que, dans le temps que vous vous exposez sans peine à tous les périls de la guerre, il semble que le courage vous manque pour combattre un vice aussi odieux. Je sais qu'il vous entraîne et que vous succombez lorsqu'il est question d'entendre parler d'affaires et de vous appliquer.

Enfin, j'ai peine à vous le dire, mais on m'assure que les lettres que je reçois de vous et même celles que vous écrivez à la reine sont dictées par Louville. Pendant qu'il était auprès de moi j'en ai reçu de Votre Majesté; aussi je sais qu'elle n'a pas besoin de secours pour bien écrire, mais le public pensera différemment. Il ne faut pas croire qu'il ignore de telles particularités : elles lui sont connues avant même qu'elles parviennent jusqu'à moi, car on ne s'empresse pas de me donner de pareils avis. Jugez de l'effet que ce bruit doit faire pour votre réputation ; songez aussi au chagrin de la reine si elle en est informée et considérez si elle n'aura pas sujet de croire que vous manquez pour elle de confiance et d'amitié.

Vous n'avez pas de plus grand ennemi que la paresse : si elle vous surmonte, vos affaires achèveront de périr et leur décadence vous fera perdre la réputation que votre courage a commencé de vous acquérir. Je vous dois cet avertissement et par la tendresse que j'ai pour vous et par la nécessité dont il est que vous travailliez de votre côté, si vous voulez que je continue à vous secourir. Comptez enfin que je n'aurai jamais de joie plus parfaite, que lorsque je vous verrai tel de toutes manières que je vous ai toujours souhaité.

A LA REINE D'ESPAGNE

[Après le désastre de Vigo, la capture et la destruction des Galions.]

10 novembre 1702

Je suis trop persuadé de vos sentiments pour douter que la perte de mes vaisseaux n'ait été le principal effet de la douleur que vous témoignez par votre dernière lettre. Je vous avoue aussi que cette perte me toucherait moins si je ne voyais combien le roi d'Espagne y est intéressé. Les événements sont entre les mains de Dieu. Souvent il tire le bien de ce que nous regardons comme des malheurs. Il faut songer à prévenir les suites de celui qui vient d'arriver. Votre Majesté les a prévenues et il était essentiel de donner ses ordres comme elle a fait pour mettre en sûreté les effets de la flotte. Je ne puis assez vous louer de votre attention continuelle au bien de l'État, elle est présentement bien nécessaire et je puis vous assurer qu'en y travaillant comme

vous faites, vous augmentez encore l'estime véritable et la tendresse particulière que j'ai pour vous.

A PHILIPPE V

[Sur son impuissance à mettre fin aux cabales de la cour. — A la suite de la démission du cardinal Porto-Carrero, Philippe V avait refusé de recevoir à sa place au Despacho le cardinal d'Estrées. On accusait la princesse des Ursins, camarera mayor, d'avoir pris la tête du parti espagnol contre les conseillers français.]

Versailles, 1er février 1703

J'ai été affligé en lisant votre lettre du 20 janvier, mais j'avoue que le dernier article m'a effrayé pour vous. Il y a deux ans que vous régnez et vous n'avez pas encore parlé en maître, par trop de défiance de vous-même : vous n'avez pu vous défaire de cette timidité, pendant que vous méprisiez les périls des conjurations et des actions les plus vives de la guerre. A peine cependant vous arrivez à Madrid, qu'on réussit à vous persuader que vous êtes capable de gouverner seul une monarchie dont vous n'avez senti jusqu'à présent que le poids excessif. Vous oubliez l'embarras de vos affaires et vous vous applaudissez de tenir seul vos conseils. J'étais bien éloigné de croire qu'on vous tendît un pareil piège et qu'il fût possible de vous y faire tomber.

Considérez si c'est bien répondre à toute l'amitié que j'ai pour vous que d'employer votre autorité la première fois que vous en usez à exclure de vos conseils le cardinal d'Estrées, celui que j'ai choisi pour lui donner toute ma confiance auprès de vous, pour vous soulager du poids de vos

affaires; que son zèle pour moi fait marcher à votre suite, lorsqu'il n'a plus rien à souhaiter qu'à jouir en repos de la réputation et des dignités que ses services lui ont acquises.

Mais mon intention n'est pas de vous faire des reproches. Je connais le fond de votre cœur; et plus je suis assuré de vos sentiments, plus je suis vivement touché des fausses démarches où vous souffrez qu'on vous engage. Il n'est pas nécessaire de vous rappeler tout ce que j'ai fait pour vous, de vous dire que j'ai préféré de vous mettre sur le trône à mes propres avantages. Car il y en avait de considérables pour moi à me rendre maître des États qui devaient composer mon partage; ils auraient fait une faible résistance; vous les avez vus, vous pouvez en juger; vous savez si j'ai prétendu tirer quelque utilité particulière des secours que je vous ai donnés. J'épuise cependant mon royaume : toute l'Europe se ligue contre moi pour vous accabler; et l'Espagne insensible aux malheurs dont elle est menacée, ne contribue en rien à sa défense. Les peines, les dépenses, tout retombe sur moi, sans que j'aie d'autres vues que de vous soutenir contre les efforts de vos ennemis.

Il est nécessaire au moins que vos résolutions soient prises de concert avec moi ; et c'est vous demander peu que de souhaiter que quelqu'un de ma part assiste à vos conseils : vous avez en vous-même assez bon esprit pour le désirer. Je choisis le cardinal d'Estrées comme l'homme le plus consommé dans les affaires, le plus éclairé que je puisse mettre auprès de vous, dont l'expérience et les lumières vous seront les plus utiles : il me sacrifie son repos, sa santé,

peut-être sa vie, sans autre dessein que celui de marquer sa reconnaissance et son zèle. Et quand vous avez le plus besoin de tous ses talents, quand il est le plus nécessaire de prendre de promptes résolutions pour votre sûreté et celle de votre royaume, vous faites voir en vous une malheureuse facilité à croire que tout d'un coup vous pouvez gouverner seul une monarchie que le plus habile de vos prédécesseurs aurait eu peine à conduire en l'état où elle est présentement. Je nomme en vous facilité ce que je regarderais comme présomption dans un autre. Je sais que vous être très éloigné de ce défaut ; mais les effets du premier ne sont guère moins dangereux et c'est ce qui m'alarme pour vous.

Je vous aime trop tendrement pour me résoudre à vous abandonner. Vous me réduirez cependant à cette fâcheuse extrémité, si je cesse d'être informé de ce qui se passe dans vos conseils. Je ne puis y avoir part si vous retranchez au cardinal d'Estrées les entrées que vous lui aviez données jusqu'à présent, non seulement à lui, mais au duc d'Harcourt et à Marcin, et je serai obligé de le rappeler, une ambassade ordinaire ne convenant point à un homme de son caractère et de sa dignité ; mais en le retirant, je compterai uniquement ce que le bien de mon royaume semble exiger de moi. Il n'est pas juste que mes sujets soient absolument ruinés pour maintenir l'Espagne malgré elle ; et je le tenterais en vain lorsque de sa part, je ne vois que contradiction, insensibilité, et de la vôtre plus de confiance en moi et en ceux que je vous envoie ; qu'enfin les résolutions ne seront plus concertées.

Choisissez donc ce que vous aimez le mieux, ou la continuité de mes assistances, ou de vous laisser aller aux conseils intéressés de ceux qui veulent vous perdre. Si c'est le premier, ordonnez au cardinal Porto-Carrero de rentrer dans le Despacho quand ce ne serait que pour six mois ; continuez d'y donner entrée au cardinal d'Estrées et au président de Castille ; ne vous renfermez point dans la mollesse honteuse de votre palais ; montrez-vous à vos sujets, écoutez leurs demandes, faites-leur faire justice, donnez ordre à la sûreté de votre royaume; acquittez-vous enfin des devoirs où Dieu vous appelle en vous plaçant sur le trône. Si vous prenez le second parti, je serai vivement touché de votre perte que je regarderai comme prochaine; mais au moins avertissez-moi, c'est une faible reconnaissance de mes secours : elle sera cependant considérable, par la facilité qu'elle me donnera de procurer la paix à mes peuples.

A LA PRINCESSE DES URSINS

Versailles, 9 février 1703

Ma cousine, je vous ai choisie pour vous mettre auprès de la reine d'Espagne, persuadé que rien ne lui convenait mieux à elle et aux intérêts du roi mon petit-fils que la parfaite intelligence que vous entretiendriez avec mon ambassadeur à Madrid. Je n'estimais pas moins cet esprit d'union dont je croyais être assuré, que les autres qualités que je trouvais en vous. Mais votre lettre du 21e et du 26e de janvier

détruit l'opinion que j'avais de votre bonne correspondance. Si elle ne peut se rétablir entre le cardinal d'Estrées et vous, je ne prétends point vous contraindre à essuyer tous les chagrins que vous prévoyez d'une division très nuisible au bien des affaires générales, et, plutôt que de vous exposer, comme vous le craignez, à de nouveaux embarras, je vous accorde dès à présent la permission de venir ici me rendre compte de toutes choses avant que d'aller à Rome, lorsque vous désirerez de vous y retirer pour votre repos [1].

AU DUC DE SAVOIE, VICTOR-AMÉDÉE Ier

[Le duc de Savoie, allié de la France, négociait en secret avec l'Empereur et se préparait à une fructueuse trahison. Louis XIV décida alors de faire cerner une partie de ses troupes et de les désarmer. L'affaire, préparée secrètement, fut exécutée à l'improviste le 29 septembre. Les hostilités commencèrent presque aussitôt, coupées de pourparlers infructueux. La guerre fut officielle en décembre.]

Septembre 1703

Monsieur, puisque la religion, l'honneur, l'intérêt, l'alliance et votre propre signature ne sont rien entre nous, j'envoie mon cousin le duc de Vendôme, à la tête de mes armées, pour vous expliquer mes intentions. Il ne vous donnera que vingt-quatre heures pour vous déterminer.

A LA REINE D'ESPAGNE,
MARIE-LOUISE DE SAVOIE

19 novembre 1703

Je n'ai pas douté de votre affliction lorsque vous seriez

informée de la conduite du duc de Savoie et je ne me suis pas trompé en jugeant que vous ne connaîtriez jamais d'autres intérêts que ceux du roi, mon petit-fils. Je crois qu'il approuve, comme moi, que Votre Majesté continue d'écrire aux duchesses sa mère et grand'mère. Vous me demandez mes conseils à l'égard du duc de Savoie : je crois que vous devez continuer à lui écrire; je suis persuadé qu'il ne pourra tirer aucun avantage des sentiments que vous lui témoignez et qu'une fille doit toujours conserver pour son père. Ne faites rien cependant sans les avis du roi d'Espagne, et recevez ceux que je vous donne comme une marque de la confiance et de la tendresse véritable que j'ai pour vous.

A PHILIPPE V

20 août 1704

Je suis bien fâché d'apprendre la prise de Gibraltar, mais je crois qu'il sera difficile aux ennemis de faire un établissement solide dans un lieu sans port et sans rade assurée, qu'ils ne peuvent soutenir que par la mer. Il est essentiel pour vous de les empêcher de s'établir en Castille ou en Estramadure. Ils soutiendraient de toutes leurs forces les villes qu'ils y pourraient prendre. Vous devez examiner si vous pouvez retirer des troupes de vos frontières sans trop affaiblir votre armée. En ce cas, vous ferez bien d'en faire un détachement assez fort pour recouvrer au plus tôt Gibraltar et si vous ne le pouvez pas, il faudra remettre cette expé-

dition à un autre temps et cependant le marquis de Villadarias peut empêcher avec les troupes qu'il commande et celles que vous lui envoyez de Madrid que les ennemis ne pénètrent plus avant.

Vous me demandez mes conseils ; je vous écris ce que je pense, mais les meilleurs deviennent inutiles, lorsqu'on attend à les demander et à les suivre que le mal soit arrivé : il est souvent plus facile de le prévenir que d'y remédier et je prévois avec douleur d'étranges embarras, si vous n'établissez un ordre dans l'administration de vos affaires. Vous avez donné à présent votre confiance à des gens incapables ou intéressés. Je vous demande de vous défaire de Canalez; je rappelle Orry[1] : j'y trouve de la résistance et de l'opposition de votre part. Vous voyez le fruit de leur travail par le sort de vos armées et celui de vos places. Il semble cependant que l'intérêt de ces particuliers vous occupe tout entier et dans le temps que vous ne le devriez être que de grandes vues, vous les rabaissez aux cabales de la princesse des Ursins dont on ne cesse de me fatiguer.

Je suis persuadé de votre sincérité ; et si malheureusement vous perdiez cette vertu qui vous est si naturelle, je crois que vous aimez assez votre État, pour ne me point tromper à son préjudice. Je crois donc, puisque vous m'en assurez, que vous voulez effectivement suivre mes avis. Profitez, je vous prie, de ceux que je vais vous donner encore avec la même amitié et la même tendresse pour vous, dont je ne me lasserai point de vous faire ressentir les effets.

Il est impossible que vous puissiez réussir, tant que le

désordre régnera dans vos affaires au point où il est présentement. Établissez un conseil sage et éclairé : le duc de Gramont vous nommera ceux que je crois capables de le composer. Ne différez point à les assembler, consultez-les sur toutes les matières de guerre, de finance et de politique; servez-vous de leurs lumières et de leur expérience, et ne donnez point d'ordres dont ils ne soient instruits.

Quand je verrai cette forme de conseil établie, je vous enverrai plus hardiment les secours dont vous avez besoin. Avant qu'elle le soit, je n'ai que trop sujet de regarder comme perdues les troupes que je fais passer en Espagne. Tout ce que je fais pour vous me paraît inutile et, quoique je désire passionnément vous soutenir, vous me réduirez enfin à ne le pouvoir faire. Faites voir qu'il y a un roi et un conseil en Espagne, que vous y commandez et que des particuliers, qui ont abusé de votre confiance, ne sont pas les maîtres de la monarchie. Je n'ai jamais recommandé à Votre Majesté que sa véritable gloire et l'intérêt de ses États. Travaillez pour l'un et pour l'autre. C'est le seul prix que je vous demande de tout ce que je fais et de toute la tendresse que j'ai pour vous.

A LA REINE D'ESPAGNE

Versailles, 14 mars 1706

Je ne suis point en peine des affaires que le roi d'Espagne laisse à Madrid, depuis que je sais qu'il vous en a confié le

gouvernement pendant son absence. J'étais bien persuadé qu'en l'acceptant vous préféreriez la satisfaction de lui plaire à celle que vous auriez trouvée dans une vie paisible, et occupée seulement du soin de savoir de ses nouvelles. Il y a des temps où il n'est pas permis de consulter seulement sa propre inclination. Votre Majesté pourra suivre celle qu'elle a pour le repos, lorsque les affaires seront plus tranquilles; mais il faut présentement employer pour les intérêts du roi votre mari, les heureux talents que vous avez et vous en servir pour contenir les peuples dans le devoir et pour animer leur zèle en faveur du roi leur maître.

L'expérience du passé m'assure que vos soins et votre application aux affaires ne réussiront pas moins dans les conjonctures présentes; et si les succès du roi mon petit-fils sont tels que je les espère des bénédictions de Dieu sur les mesures que j'ai prises, cette campagne doit terminer les agitations que vous avez jusqu'à présent souffertes. Je n'ai rien oublié pour faire en sorte que les événements soient heureux; et je puis vous assurer que ma tendresse étant égale pour vous et pour le roi mon petit-fils, je souhaite autant pour vous que pour lui-même, que vous le revoyiez bientôt plein de gloire et triomphant de ses ennemis.

A PHILIPPE V

[Après son échec devant Barcelone et la défaite de Villeroy à Ramillies.]

29 mai 1706

Votre douleur est très juste, mais je suis bien aise de voir

qu'elle n'abat pas votre courage : il paraît autant dans les adversités que dans les conquêtes; et le malheur que vous avez eu de lever le siège de Barcelone n'est pas irréparable, puisque je vois que vous pensez comme vous le devez, étant du sang dont vous êtes, et dans le rang où Dieu vous a placé. J'espère qu'il voudra bien maintenir son ouvrage et je n'oublierai aucun des moyens qu'il m'a donnés pour vous soutenir. Le duc de Noailles vous informera de ce que j'ai dessein de faire pour vous. Je vous dirai seulement, en général, que j'envoie mes ordres pour faire avancer jusqu'à Bayonne trente bataillons et vingt escadrons qui se rendront à Pampelune avec toute la diligence possible. Vous ne devez point hasarder de passer à Madrid seul et peu accompagné; vous êtes dans une conjoncture où tout dépend de la conservation de votre personne : ainsi vous devez seulement marcher jusqu'à Pampelune avec quelques régiments de cavalerie et de dragons, et vous y attendrez le reste des troupes. J'espère que leur valeur et leur zèle pour Votre Majesté rendront les efforts de vos ennemis inutiles.

Nous n'avons pas été heureux en Flandre; il faut se soumettre aux jugements de Dieu et croire que si nous profitons des disgrâces qu'il nous envoie, elles nous procureront des biens solides et éternels. Soyez bien assuré de mon amitié tendre et constante pour vous, et croyez qu'en quelque occasion que ce soit, je vous en donnerai toujours des marques essentielles.

A PHILIPPE V

Versailles, 28 novembre 1706

Vous avez dû juger de la nécessité de la paix puisque je songeais à la conclure dans la conjoncture présente. Les négociations ne sont pas heureuses quand elles ne sont pas secondées par les événements de la guerre et j'avais au moins autant de répugnance que vous-même à consentir à la division nécessaire des États unis à votre couronne. J'ai longtemps avant vous les sentiments que votre naissance vous inspire et vous leur donnez un nouveau degré de vivacité par la confiance entière que vous me témoignez. Mais je devais à mes peuples et au soin que je suis obligé de prendre de leur conservation, les démarches que j'ai faites pour finir bientôt une guerre très onéreuse à mon royaume. Mes offres pour conférer de la paix ont été inutiles et mes ennemis, éblouis de leurs succès, se flattent d'en obtenir encore de plus grands à l'avenir. Ils refusent de traiter. Ainsi je suis libre des engagements que j'avais bien voulu prendre et maître de suivre entièrement ce que ma gloire et nos intérêts demandent que je fasse encore pour Votre Majesté. Je ne suis plus occupé que de faire de nouveaux efforts pour obliger mes ennemis à se repentir de leur opiniâtreté.

A PHILIPPE V

Versailles, 1er août 1707

Le duc d'Albe m'a rendu la lettre que vous m'avez écrite

le 18 du mois dernier et j'y réponds avec le même secret que vous m'avez demandé et que je vous garderai fidèlement. Votre confiance en moi est le retour que j'attends de toute l'amitié que j'ai pour vous et quand vous m'ouvrirez votre cœur, il n'y aura jamais rien dans le mien que vous ne soyez maître de pénétrer. Ce ne serait pas avec vous que j'userais de déguisement et vous trouverez dans les éclaircissements que vous souhaitez la sincérité que vous devez vous promettre d'un grand-père qui vous aime tendrement.

Je ne vous condamne point d'être aussi touché que vous l'êtes de la perte du Milanais. Il y a des occasions où l'indifférence n'est pas permise et j'aurais été moins affligé de la perte de cet État que de vous y voir insensible. Mais il suffit de la peine que ce malheureux événement vous a causée sans y ajouter encore celle de croire que j'ai douté de votre déférence à mes conseils ou de votre secret. J'étais assuré de l'une et de l'autre et je ne serai jamais en peine de trouver en vous toutes les qualités d'un bon fils jointes à celles d'un roi sage et prudent.

Il est vrai que je ne les ai pas mises à l'épreuve lorsque j'ai été obligé de retirer mes troupes de Lombardie, mais vous deviez en comprendre la raison. Jugez vous-même s'il convenait à vos intérêts et par rapport à vos peuples dont vous louez justement la fidélité, et par rapport à l'avenir, qu'il parût que vous eussiez la moindre part à l'abandon de l'État de Milan. Vous avez conservé vos droits quand j'ai cédé à la nécessité des temps et l'on ne pourra jamais citer contre vous un consentement que vous ne m'auriez pas

refusé si je vous l'avais demandé avant que d'avoir permis la capitulation. J'étais bien loin d'exiger de vous une complaisance dont les suites vous étaient aussi désavantageuses. Dieu veuille que cette précaution, dont je crois que vous ne vous plaindrez plus, produise l'effet que j'en espérais, mais je vous avoue que j'ai peine à m'en flatter présentement que je vois le triste sort du royaume de Naples.

Si les troupes que vous destiniez à le secourir avaient suffi pour le défendre au moins pendant quelque temps, j'aurais fait encore de nouveaux efforts quoique peut-être inutiles, pour assembler les vaisseaux nécessaires à leur trans port. Mais en vérité un secours de mille ou douze cents-hommes qu'on aurait à peine porté à Naples n'était pas un objet assez considérable pour s'exposer à perdre des vaisseaux et pour faire des dépenses superflues dans un temps où Votre Majesté voit elle-même l'extrême difficulté de satisfaire aux dépenses les plus essentielles. J'en vois croître l'embarras et je suis assuré, connaissant vos sentiments, que vous ne pouvez désapprouver que je considère souvent ce que je dois à des sujets fidèles que leur zèle et les longues guerres que j'ai soutenues ont épuisé.

Vous connaissez les devoirs d'un Roi et vous êtes touché de l'amour des peuples que vous ne gouvernez que depuis sept ans ; entrez aussi dans ce que je dois penser pour une nation distinguée par son attachement à ses rois, pour un pays qui nous a donné la naissance, où je règne depuis un si grand nombre d'années, qui doit passer à mes enfants, peut-être aux vôtres, ainsi que nos ancêtres me l'ont laissé.

Je vous assure que ces réflexions que vous devez faire aussi me touchent infiniment davantage que les représentations que vous craignez de la part de mes ministres. Il m'est aisé, quand je veux, de leur imposer silence et de les borner à la simple exécution de mes ordres, mais je ne puis et ne dois pas faire taire la voix de mes peuples qui s'élève devant Dieu, si je néglige de les soulager dans leurs maux. Ceux que la guerre leur fait souffrir augmentent tous les jours, et l'entrée du duc de Savoie en Provence apporte une nouvelle désolation. J'espère qu'il ne réussira pas dans ses desseins, mais s'ils échouent, le principal fruit que j'en attends sera de voir mes ennemis plus disposés à la paix l'hiver prochain qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent. Il est temps de la conclure et vous-même ne me conseilleriez pas d'en perdre l'occasion quand elle se présentera.

Vos intérêts et les miens seront pour moi les mêmes. Je vous instruirai de toutes les propositions quand elles pourront effectivement conduire à un traité. Je n'oublierai rien pour le rendre glorieux et solide pour Votre Majesté. Tout se fera de concert avec elle et vous verrez que je compte autant sur votre secret que sur votre amitié. Celle que j'ai pour vous est trop naturelle et trop vraie pour recevoir la moindre altération et vous me donnez tous les jours de nouveaux sujets de vous aimer plus tendrement.

J'ai reçu encore vos lettres du 11e et du 18e du mois dernier.

A CHAMILLART

CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT A LA GUERRE

[En marge d'une de ses lettres.]

LETTRE DE CHAMILLART.

22 septembre 1707

Je n'aurais pas demandé une audience à Madame de Maintenon, aussi longue que celle qu'elle m'a donnée ce matin, si je n'avais eu à lui parler que de ce qui me regarde, car il y a longtemps que je me suis sacrifié au service de Votre Majesté par zèle et par reconnaissance. J'ai toujours eu du courage et les forces ne m'ont point manqué, tant que j'ai eu des ressources; elles sont malheureusement épuisées, même plus tard que je n'aurais dû l'espérer. Je n'ai point à me reprocher de ne l'avoir pas fait connaître à Votre Majesté assez longtemps avant qu'il n'y eût plus de remède.

Je commence à travailler à l'impossible, Dieu me donne assez de lumière pour en faire quelque

RÉPONSE DE LOUIS XIV.

Fontainebleau, 8 h. du soir,
ce jeudi 22e de septembre 1707

Je sais et je sens tout ce que vous avez fait et je compte sur votre capacité autant que sur votre affection.

Vous m'avez averti dans tous les temps et je connais fort bien notre état.

J'ai reçu votre mémoire; demain au soir nous travaillerons ensemble. Venez à

chose ; la conversation a été suivie d'un furieux travail depuis le moment que je suis rentré ; ce qui m'a le moins coûté, c'est le projet en minute que je prends la liberté d'envoyer à Votre Majesté, qui contient tout ce qui m'a passé par la tête depuis plusieurs jours et qui serait bien flatteur pour Votre Majesté s'il pouvait avoir son exécution.

Je n'y ai pas employé beaucoup de temps parce que je ne sais s'il sera du goût de Votre Majesté ; en cas qu'elle l'approuve, je travaillerai à le perfectionner sur l'ébauche que j'en ai faite, mais auparavant je finirai ce qui regarde la finance, si Votre Majesté le trouve bon.

Je crois que ce dernier travail est d'autant plus nécessaire que sans être assuré de quelques secours de ce côté-là, tout le reste deviendra inutile.

Les jours sont bien longs et trop courts pour ce que j'ai à faire.

sept heures et demie pour cela, l'arrivée de la reine d'Angleterre ne m'empêchera pas.

AU DUC DE VENDOME

Fontainebleau, 9 juillet 1708

Mon cousin, quoique vous ayez laissé au duc de Bour-

gogne tout l'honneur de l'exécution du projet résolu avec le comte de Bergeick, soit pour les marches ou pour les dispositions, que vous ne m'ayez pas même écrit depuis que la ville de Gand est rentrée dans l'obéissance du roi mon petit-fils, vous avez trop de part au succès de cette entreprise pour que je ne vous en témoigne pas ma satisfaction. J'espère que les suites n'en seront pas moins heureuses, et que les ennemis, même après la jonction du prince Eugène, auront peine à rien faire qui puisse satisfaire les espérances de leurs alliés.

AU DUC DE BOURGOGNE

[Après la défaite d'Oudenarde.]

Fontainebleau, 16 juillet 1708

Vous m'avez informé, par votre lettre du 12, d'un combat qui se donna le 11 près d'Oudenarde. Je vois par votre dernière et par le détail que vous m'en faites, que le combat a été fort opiniâtre et la perte plus considérable que je n'avais eu lieu de le croire sur les premières lettres et les relations que quelques particuliers avaient reçues. La confusion dans la retraite a été grande et je suis bien fâché que la première occasion dans laquelle vous vous êtes trouvé n'ait pas eu un événement plus heureux.

Il ne faut pas perdre courage; vous devez même rassurer les officiers et les troupes, par vos discours et votre bonne contenance; c'est dans de pareilles conjonctures que ceux

qui sont au-dessus des autres doivent les ramener par leur exemple.

Il vous reste un nombre de troupes si considérable que vous vous trouverez, avec les bataillons qui ont beaucoup souffert, avec une armée plus forte que mes ennemis n'en ont jamais eu ; et, sans la jonction du prince Eugène, vous n'auriez rien à craindre des suites de cette malheureuse journée. Votre cavalerie est presque entière; ma maison et la gendarmerie, qui ont le plus souffert, serviront encore avec un moindre nombre d'escadrons, qui seront plus faibles, mais qui vaudront mieux que ceux qui seront plus forts, s'ils se trouvaient devant eux. Il y a quelques régiments de cavalerie que l'on m'assure avoir été maltraités, ce qui ne saurait faire une diminution en tout de douze ou quinze escadrons. Si les nouvelles qui me sont venues du côté de la Meuse sont véritables, il n'en a passé que soixante-dix avec le prince Eugène et vous aurez toujours une grande supériorité par la cavalerie, si vous avez occasion de l'employer. Ce que vous devez éviter particulièrement, c'est un combat d'infanterie.

Le poste que vous occupez me paraît bon ; vous pouvez y subsister longtemps, si vous n'êtes pas obligé de le quitter par la marche de l'armée ennemie sur le canal. Je croirais que, s'ils prenaient ce parti-là, vous devriez prendre celui de repasser le grand Escaut sur des ponts que vous feriez construire sous le château de Gand ; et faisant camper mon armée entre les deux Escauts, elle serait dans une entière sûreté, pourvu que vous ayez des subsistances dans Gand

ou à portée de vous. L'armée du maréchal de Berwick, partagée sous Lille et Tournai, ferait plus de mal aux ennemis que si elle était jointe. C'est une matière de délibération fort importante, dans laquelle vous devez faire entrer le comte de Bergeyck. Je joins ici le mémoire que j'ai fait dresser sur les connaissances qui me restent du pays et sur ce que m'en ont dit ceux qui y ont fait la guerre; j'en envoie autant au duc de Vendôme. Il y aura différentes occasions où vous serez obligé de prendre votre parti de vous-même : ne faites rien qu'après une mûre délibération et n'oubliez rien des moyens praticables pour être informé des mouvements des ennemis. Il ne suffirait pas de faire joindre le maréchal de Berwick avec les troupes qu'il commande, de laisser ma frontière et mes places sans aucune communication ni subsistances assurées pour l'armée que vous commandez : votre principal objet est de conserver Gand par une bonne garnison, de le soutenir tant que vous ne pourrez pas vous rapprocher du maréchal de Berwick et de mes places sans vous exposer à un nouveau combat, que vous ne pourriez éviter, si vous trouviez l'armée ennemie entre la vôtre et celle que ledit maréchal de Berwick commande.

Envoyez-moi le plus diligemment que vous pourrez un nouvel ordre de bataille et un détail exact des troupes dont votre armée sera composée, indépendamment de ce que vous laisserez dans Gand et de ce qui est aux ordres du maréchal de Berwick. Défendez à celui que vous chargerez de le faire d'en donner copie à qui que ce soit sans exception.

Faites en sorte que je sois instruit des officiers, soldats, cavaliers et dragons, tués, blessés, pris ou perdus.

AU MARÉCHAL DE BOUFFLERS

COMMANDANT LA PLACE DE LILLE

Fontainebleau, 2 août 1708

Mon cousin, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 30e du mois passé en réponse à la mienne du 27. Je n'ai pas besoin des nouvelles assurances que vous me donnez que si vous êtes assiégé vous n'oublierez rien de tout ce qui dépendra de vous pour porter la défense jusqu'à la dernière extrémité. J'en suis trop persuadé pour en pouvoir douter. Comme je ne vois encore rien de bien certain sur le parti que prendront les ennemis, j'attendrai qu'il m'en vienne des nouvelles plus positives, et lorsque la grosse artillerie arrivera dans le lieu pour lequel elle est destinée, si l'entreprise semble déterminée pour Lille, je ferai en sorte d'augmenter encore la garnison de quelques bataillons de campagne.

L'article de ma précédente lettre qui s'explique sur la citadelle [1] ne doit vous faire aucun embarras et demeurera confondu avec celui de la ville pour faire tout ce que vous croirez plus convenable au bien de mon service. Je m'en remets entièrement à vous, étant persuadé que vous n'oublierez rien pour une longue défense et pour conserver la

ville en lui procurant des secours dans le temps que vous le croirez nécessaire.

J'approuve le projet que les magistrats ont fait de lever 4 régiments de 500 hommes chacun et de remettre sur pied 4 compagnies sermentées de 150 hommes chacune, qui seront commandées par des gentilshommes de la ville et vous pourrez leur dire de l'exécuter.

J'écris comme vous le proposez à chacun des quatre corps pour leur marquer en particulier ma satisfaction des témoignages que vous m'avez rendus de leur zèle pour mon service et des marques qu'ils en donnent, et je vous adresse les lettres pour leur remettre.

J'ai donné ordre au sieur Le Peletier de vous envoyer quatre ingénieurs d'augmentation et il a dû vous en informer.

En cas que Lille soit attaquée, je veux bien que vous fassiez remplir par les meilleurs sujets les emplois qui viendront à vaquer pendant le siège.

Et la présente, etc...

AU MARÉCHAL DE BOUFFLERS

[Après la reddition de Lille.]

Versailles, 13 décembre 1708

Mon cousin, le marquis de Coësquen me remit hier au soir la lettre que vous m'avez écrite de la citadelle de Lille le 10e de ce mois, avec la copie de la capitulation que vous

avez signée en exécution des ordres que vous aviez reçus de moi par ma lettre du premier de ce mois. Elle est telle que je la pouvais désirer dans l'extrémité où vous vous trouviez, et le prince Eugène vous a rendu justice et à toute la garnison.

Je ne saurais assez me louer de votre fermeté et de la persévérance des troupes que vous commandez qui ont secondé jusqu'au dernier moment votre courage et votre zèle. J'ai donné aux officiers principaux, des marques particulières de la satisfaction que j'avais de la manière dont ils ont défendu la ville. Vous les assurerez de ma part, et toute la garnison entière, que j'ai tout lieu d'être content d'eux.

Vous vous rendrez auprès de moi lorsque vous n'aurez plus rien à régler pour ce qui regarde le détail des troupes. J'espère qu'il ne vous arrêtera point et que j'aurai avant qu'il soit peu la satisfaction de vous dire moi-même que la dernière preuve que vous venez de donner de votre affection pour mon service fortifie les sentiments d'estime et d'amitié que j'avais pour vous, dont vous recevrez des marques dans toutes les occasions qui se présenteront de vous faire plaisir. Et la présente, etc...

A PHILIPPE V

[Sur les intrigues des nommés Regnault et Flotte, secrétaires du duc d'Orléans. Le futur Régent, sur l'initiative de Stanhope, avait essayé de se former un parti en Espagne, en prévision d'une abdication ou d'un départ de Philippe V. Philippe V croyait à un véritable complot.]

Versailles, 3 avril 1709

J'ai reçu la lettre que Votre Majesté m'a écrite le 26me du mois passé. Je suis très surpris de ce qu'elle contient qui ne me paraît point assez clair pour asseoir un jugement. C'est à vous à chercher les moyens de savoir la vérité, soit en faisant arrêter le nommé Regnault ou par telle autre voie qu'il plaira à Votre Majesté. J'attendrai de vos nouvelles avec impatience et j'empêcherai mon neveu de partir. Votre Majesté doit être persuadée de la tendre amitié que j'ai pour elle et que tout ce qui lui fait de la peine m'en fait aussi. Je garderai le secret qu'elle me demande.

A TOUS LES GOUVERNEURS DE PROVINCE

Versailles, 12 juin 1709

Mon cousin, l'espérance d'une paix prochaine était si généralement répandue dans mon royaume, que je crois devoir à la fidélité que mes peuples m'ont témoignée pendant le cours de mon règne, la consolation de les informer des raisons qui empêchent encore qu'ils ne jouissent du repos que j'avais dessein de leur procurer.

J'aurais accepté pour le rétablir des conditions bien opposées à la sûreté de mes provinces frontières, mais plus j'ai témoigné de facilité et d'envie de dissiper les ombrages que mes ennemis affectent de conserver de ma puissance et de mes desseins, plus ils ont multiplié leurs prétentions. en sorte qu'ajoutant par degrés de nouvelles demandes aux premières et se servant ou du nom du duc de Savoie, ou du prétexte de l'intérêt des princes de l'Empire, ils m'ont également fait voir que leur intention était seulement d'accroître, aux dépens de ma couronne, les États voisins de la France et de s'ouvrir des voies faciles pour pénétrer dans l'intérieur de mon royaume toutes les fois qu'il conviendrait à leurs intérêts de commencer une nouvelle guerre.

Celle que je soutiens et que je voulais finir ne serait même pas cessée quand j'aurais consenti aux propositions qu'ils m'ont faites, car ils fixaient à deux mois le temps où je devais, de ma part, exécuter le traité, et, pendant cet intervalle, ils prétendaient m'obliger à leur délivrer les places qu'ils me demandaient dans les Pays-Bas et dans l'Alsace, à raser celles dont ils demandaient la démolition. Ils refusaient de prendre de leur côté d'autres engagements que celui de suspendre tous actes d'hostilité jusqu'au premier du mois d'août, se réservant la liberté d'agir alors par la voie des armes, si le roi d'Espagne, mon petit-fils, persistait dans la résolution de défendre la couronne, que Dieu lui a donnée, et de périr plutôt que d'abandonner des peuples fidèles qui, depuis neuf ans, le reconnaissent pour leur roi légitime. Une telle suspension plus dangereuse que la

guerre même, éloignait la paix plutôt que d'en avancer la conclusion, car il était non seulement nécessaire de continuer la même dépense pour l'entretien de mes armées, mais le terme de la cessation d'armes expirant, mes ennemis m'auraient attaqué avec les nouveaux avantages qu'ils auraient tirés des places où je les aurais moi-même introduits, en même temps que j'aurais démoli celles qui servent de rempart à quelques-unes de mes provinces frontières.

Je passe sous silence les insinuations qu'ils m'ont faites de joindre mes forces à celles de la ligue et de contraindre le roi, mon petits-fils, à descendre du trône, s'il ne consentait pas volontairement à vivre désormais sans États et à se réduire à la condition d'un simple particulier. Il est contre l'humanité de croire qu'ils aient eu seulement la pensée de m'engager à former avec eux une pareille alliance, mais quoique ma tendresse pour mes peuples ne soit pas moins vive que celle que j'ai pour mes propres enfants, quoique je partage tous les maux que la guerre fait souffrir à des sujets aussi fidèles, et que j'aie fait voir à toute l'Europe que je désirais sincèrement de les faire jouir de la paix, je suis persuadé qu'ils s'opposeraient eux-mêmes à la recevoir à des conditions également contraires à la justice et à l'honneur du nom français.

Mon intention est donc que tous ceux qui depuis tant d'années me donnent des marques de leur zèle, en contribuant de leurs peines, de leurs biens et de leur sang à soutenir une guerre aussi pesante, connaissent que le seul prix que les ennemis prétendaient mettre aux offres que

j'ai bien voulu leur faire, était celui d'une suspension d'armes, dont le temps borné à l'espace de deux mois leur procurait des avantages beaucoup plus considérables qu'ils ne peuvent en espérer de la confiance qu'ils ont en leurs troupes. Comme je mets la mienne en la protection de Dieu et que j'espère que la pureté de mes intentions attirera la bénédiction divine sur mes armes, j'écris aux archevêques et évêques de mon royaume d'exciter encore la ferveur des prières dans leurs diocèses et je veux en même temps que mes peuples, dans l'étendue de votre gouvernement, sachent de vous qu'ils jouiraient de la paix s'il eut dépendu seulement de ma volonté de leur procurer un bien qu'ils désirent avec raison, mais qu'il faut acquérir par de nouveaux efforts, puisque les conditions immenses que j'aurais accordées sont inutiles pour le rétabliseement de la tranquillité publique. Je laisse donc à votre prudence de faire savoir mes intentions de la manière que vous le jugerez à propos. Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

A PHILIPPE V

Versailles, 26 juillet 1709

J'ai reçu avec vos lettres du 6e et du 14e de ce mois les éclaircissements que vous m'envoyez sur les intrigues de Regnault et de Flotte, car je ne puis me résoudre encore à les attribuer à mon neveu et je voudrais pouvoir dou-

ter de la vérité que vous avez pénétrée quoique vous-même l'exposiez sans la moindre obscurité. Il est triste pour moi de découvrir dans un sujet qui nous appartient d'aussi près, et que je croyais devoir estimer, autant de légèreté et autant d'imprudence pour ne rien dire de plus mauvais, et vous pouvez par vos propres sentiments juger de la peine que j'ai ressentie en lisant les dépositions jointes à vos lettres. Plût à Dieu qu'il fût possible de priver nos ennemis du plaisir d'être informés des détails de cette malheureuse affaire, mais puisque mon neveu a été capable de les avertir de ses premiers desseins, il est à craindre que sa confiance en eux n'ait encore eu plus d'étendue. Il est cependant de la prudence de notre intérêt commun d'agir de même que s'ils ignoraient absolument un secret que je voudrais cacher pour toujours, et de les laisser au moins douter des vérités qu'ils croiront savoir s'il est impossible de les faire entièrement oublier.

Mon intention est de parler à mon neveu. Je veux l'engager à me faire un aveu sincère de ses projets et de ses liaisons secrètes. Si les marques de mon amitié ne suffisent pas pour l'obliger à satisfaire à mes questions, son intérêt le forcera de me dire la vérité, puisque je la sais d'ailleurs, et le même intérêt lui imposera le secret qu'il faut tâcher de garder. Reposez-vous sur moi de la confusion que je lui ferai d'un projet aussi contraire à ses devoirs que visionnaire dans toutes les circonstances.

Je ne puis assez louer la sage conduite de Votre Majesté dans une occasion où l'éclat était pernicieux, mais très con-

forme aux premiers mouvements d'un juste ressentiment. Je contrains le mien pour ne pas faire tout ce que l'amitié que j'ai pour vous semble exiger et pour me taire quand j'apprends que mon nom [1] est employé pour autoriser une cabale formée contre vous et contre votre État.

A PHILIPPE V

Versailles, 5 août 1709

Je vous avais écrit qu'avant de parler à mon neveu, j'attendrais de vous de nouveaux éclaircissements sur l'affaire dont vous m'avez informé, mais elle fait tant de bruit que j'ai cru qu'il ne convenait plus de garder le silence et que je devais pour vos propres intérêts l'engager à me rendre compte des ordres qu'il a donnés à mon insu. Je suis persuadé par la manière dont il s'est expliqué qu'il ne m'a rien déguisé.

Ainsi je puis vous assurer qu'il n'a jamais eu intention d'agir contre votre service. Il dit lui-même que, quand il aurait pu former un projet aussi contraire à ses devoirs, il savait assez que j'aurais été très éloigné de l'appuyer, et que, si je ne soutenais pas les droits de Votre Majesté, je soutiendrais encore moins et à votre préjudice ceux qu'il ne peut avoir qu'après vous et après vos enfants. Il attribue à la légèreté et à l'imprudence des deux hommes qui agissaient en son nom ce qu'ils ont dit et fait au-delà des ordres qu'il leur a donnés et qui se réduisaient à protester contre les chan-

gements qui ne sont que trop à craindre dans l'état présent des affaires.

Il voulait vous écrire et vous éclaircir lui-même de sa conduite, mais je l'en ai empêché, comptant que vous me croirez quand je vous assure que, s'il a pris confiance en deux hommes incapables de le servir, au moins il n'a pas eu la pensée de vous nuire, comme leurs démarches ont donné lieu de le croire. Non seulement mon neveu désavoue leurs intrigues, mais il se remet à vous de prendre, à l'égard de l'un et de l'autre, les résolutions que vous jugerez le plus à propos. La meilleure, à mon avis, est d'assoupir incessamment une affaire, dont l'éclat n'a déjà fait que trop de mal. Une plus grande recherche de la part de Votre Majesté acquerrait de nouveaux partisans à ses ennemis, et quand ce mal ne serait pas à prévoir, c'en serait toujours un très grand de leur donner l'espérance de voir naître des divisions dans ma famille. Recevez donc le conseil que je vous donne comme une marque de la tendre amitié que j'ai pour vous, et tâchez d'empêcher s'il est possible qu'il ne soit plus parlé de cette affaire en Espagne, comme de mon côté, j'ai ordonné à mon neveu d'imposer silence aux gens qui lui sont attachés.

En post-scriptum :

Je vous exhorte encore et je vous demande même pour votre bien d'assoupir l'affaire dont il est question, en sorte qu'il n'en soit plus parlé.

AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL MARQUIS DE GOESBRIANT

COMMANDANT LA PLACE D'AIRE

[Pour l'engager à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.]

Marly, 8 septembre 1710

Monsieur le marquis de Goesbriant, je ne puis presque plus douter par les mouvements que vient de faire l'armée des ennemis, que leur dessein ne soit de former le siège d'Aire ; s'ils s'attachent à cette entreprise, j'ai tout sujet d'espérer une si bonne défense de votre part qu'ils pourraient se repentir d'avoir commencé ce siège dans une saison aussi avancée.

La place se trouve munie abondamment de toutes sortes de provisions et vous y avez un nombre suffisant de troupes choisies, avec beaucoup des meilleurs officiers généraux, que vous trouverez bien disposés à exécuter vos ordres et à marquer leur zèle pour mon service. Je ne suis point en peine de tout ce qui dépendra de vous, connaissant comme je fais votre capacité et toute la valeur et la bonne volonté que vous avez marquées en tant d'occasions différentes.

Les troupes des ennemis ont déjà essuyé beaucoup de fatigue dans les premiers sièges qu'elles ont faits. Vous pousserez encore votre défense plus loin que n'a été portée celle des autres places et mon armée se trouvant toujours à portée de vous secourir, lorsque celle de mes ennemis se trou-

vera plus affaiblie, j'espère que la place dont je vous ai confié la défense ne tombera pas en leur pouvoir.

Vous ne pouvez rien faire de plus important pour mon service dans la conjoncture présente, ni qui soutienne mieux la réputation que vous vous êtes acquise jusqu'à présent. J'ai cru qu'il était bon que je vous fisse connaître mes intentions pour que vous les puissiez aussi communiquer autant et lorsque vous le jugerez à propos, à ceux qui sont dans la place sous vos ordres, les assurant que je leur saurai beaucoup de gré, comme à vous, de tout ce que vous ferez pour mon service en cette occasion.

AU DUC DE VENDOME

[Après la victoire de Villaviciosa.]

Versailles, 26 décembre 1710

Vous ne pouvez douter du service important que vous venez de me rendre. Ne doutez pas aussi de la satisfaction que j'en ai. Elle est d'autant plus sensible pour moi que, vous aimant et vous estimant particulièrement, j'ai toujours attendu de vous ce que les autres croyaient impossible. Vous devez donc croire que je suis très aise par rapport à vous de la gloire que vous venez d'acquérir et qu'il n'y aura point d'occasion où je ne vous donne des marques de la véritable affection que j'ai pour vous.

A PHILIPPE V

[Sur la mort de la Duchesse de Bourgogne.]

Marly, 16 février 1712

J'ai perdu ma fille la Dauphine [1], et, quoique vous sachiez à quel point elle m'a toujours été chère, vous ne pouvez encore vous représenter assez la douleur que sa perte me cause. Je connais trop le bon cœur de Votre Majesté pour douter de ses sentiments lorsqu'elle apprendra cette funeste nouvelle. Les miens pour vous sont très tendres et très conformes à l'amitié dont je suis assuré de votre part.

A PHILIPPE V

[Sur la mort du Duc de Bourgogne.]

Marly, 21 février 1712

Vous comprendrez le surcroît de ma douleur quand vous apprendrez la mort du Dauphin. Ce sont en peu de jours deux terribles épreuves que Dieu a voulu faire de ma soumission à ses ordres. Je le prie de me conserver Votre Majesté et de nous consoler des malheurs que je ressentirai vivement aussi longtemps qu'il lui plaira de me laisser vivre.

AU MARÉCHAL DE VILLARS

[Après la victoire de Denain.]

Fontainebleau, le 27 juillet 1712

Mon cousin, j'ai appris avec une extrême satisfaction par les lettres que vous m'avez écrites les 24 et 25 de ce mois, que vous avez battu et entièrement défait le camp que commandait le comte d'Albermale à Denain. Le marquis de Nangis m'a parfaitement expliqué toutes les particularités de cette action. On ne peut trop louer la manière dont vous en avez formé le dessein, de concert avec le maréchal de Montesquiou, le secret avec lequel vous l'avez conduit, et tout ce que vous avez fait pour l'exécuter avec autant de succès. Le nombre des officiers généraux et particuliers des ennemis qui y ont été pris marque assez que l'affaire est complète et que rien n'a pu se sauver de ce qui était destiné pour la défense de ce camp. Les mouvements que vous avez faits la veille du côté de la Sambre et la diligence avec laquelle mon armée a marché, ont parfaitement trompé les ennemis, et vous avez raison de dire que l'avantage de ce combat est aussi grand que celui d'une bataille entière que vous auriez gagnée, puisque, sans courir le risque d'une action générale, ce combat produira sans doute tout l'effet que je m'étais proposé en obligeant les ennemis à lever le siège de Landrecies.

Mes troupes ont témoigné un courage que je ne puis assez louer, et je reconnais parfaitement, en cette occasion,

toute la valeur de la nation ; l'action est d'autant plus heureuse que j'y ai perdu peu d'officiers et de soldats. Je regrette la mort de M. de Tourville et j'espère que les blessures du marquis de Meuse et du marquis de Jensac ne seront pas aussi dangereuses qu'on aurait cru dans le premier moment; je suis bien aise que celle du chevalier de Tessé soit moins considérable. Tous les officiers généraux qui étaient commandés et qui ont marché les premiers pour cette entreprise y ont donné des marques de leur zèle et de leur capacité, aussi bien que de leur courage. Il est extraordinaire que la cavalerie entre d'abord dans les lignes, comme a fait celle commandée par le comte de Broglie, sans attendre qu'on ait eu le temps de les rabattre par quelques endroits et d'y faire un chemin, et il n'est pas moins extraordinaire que l'infanterie insulte des retranchements que les ennemis avaient eu tout le temps de perfectionner, soutenus par une infanterie nombreuse avec du canon. Je sais que tous les officiers et soldats ont parfaitement suivi le bon exemple et les bons ordres qui leur étaient donnés par les sieurs d'Albergotti, marquis de Vieuxpont, marquis de Dreux et Brendlé, mes lieutenants généraux, et par les sieurs marquis de Nangis, prince d'Isenghien, marquis de Mouchy et duc de Mortemart, maréchaux de camp. Vous ne pouvez trop leur marquer aussi bien qu'au prince Charles, au comte de Saint-Maurice, au marquis de la Vallière, au chevalier de Rosel et au marquis de Silly, combien je suis satisfait de tout ce que j'apprends de ce qu'ils ont fait dans cette action; j'espère que les suites en seront aussi heureuses que le com-

mencement : ce qui est à Marchiennes et à Saint-Amand ne peut vous échapper, et comme les ennemis avaient un dépôt considérable de toutes sortes de munitions à Marchiennes, ils seront hors d'état de continuer le siège de Landrecies qu'ils avaient commencé ; et ces mêmes munitions, lorsque vous vous en serez emparé, pourront me servir utilement contre eux. Le convoi que le comte de Broglie a pris, après avoir passé les lignes, doit causer dans le camp des ennemis une grande disette de pain, et il est heureux que ce convoi se soit trouvé en marche dans le temps que le comte de Broglie commençait l'action à laquelle il a eu bonne part. Je serai bien aise d'apprendre le détail de ce qu'a fait le sieur de Tingry avec les troupes qu'il a tirées de Valenciennes. J'espère, outre le grand nombre de prisonniers que vous avez déjà, que les bataillons qui sont dans Marchiennes et Saint-Amand pour les défendre ne pourront pas éviter d'avoir le même sort : il est à propos de leur tenir cette rigueur pour répondre à l'affectation qu'ont eue les ennemis de ne pas vouloir accorder un meilleur traitement aux troupes qui défendaient les places de Bouchain et du Quesnoy.

L'armée du prince Eugène se trouve présentement affaiblie de plus de quarante bataillons et autant d'escadrons du nombre dont elle était composée lorsqu'elle est entrée en campagne, en comptant les Anglais qui se sont séparés et de ce que vous venez de lui faire perdre dans ce dernier combat. J'ai peine à croire qu'étant aussi affaibli, privé de toute communication avec les principales places où étaient ses magasins, n'ayant de ressource que de tirer ses vivres et ses

convois par Mons, qui est éloigné de dix lieues, il s'attache à vouloir continuer le siège de Landrecies; mais si cela arrivait, je suis persuadé que vous ne manqueriez pas de profiter de votre supériorité pour chercher encore les moyens de couper cette communication de Mons et d'interrompre les convois qu'ils en voudraient tirer; cela vous est d'autant plus facile que vous pouvez porter tel nombre de troupes que vous jugerez à propos de ce côté de Mons, en passant par Valenciennes, dont la garnison vous sert beaucoup présentement à fortifier mon armée. Les bataillons qui sont dans Maubeuge vous sont également utiles, et le marquis de Saint-Fremont pourra les faire agir à propos, suivant les ordres que vous lui enverrez. Le prince Eugène laissant au camp de Landrecies ce qu'il y faudrait pour continuer le siège, ne peut point vous opposer d'un autre côté un nombre de troupes suffisant pour vous arrêter; et, s'il s'y présentait, j'estime qu'il ne faudrait pas hésiter davantage un nouveau combat, dont le succès serait d'autant plus assuré, que l'avantage que vous venez de remporter ne peut qu'augmenter de beaucoup l'audace de mes troupes.

J'estime encore que si les ennemis sont obligés de lever le siège de Landrecies, quoique ce soit un avantage bien considérable, vous pouvez le pousser plus loin et profiter de votre victoire pour faire en même temps le siège de Douai. Vous savez qu'il ne reste dans cette place que trois ou quatre faibles bataillons au plus. Le prince Eugène ne peut y faire entrer d'autres troupes, parce que toutes les garnisons des places voisines sont également faibles. Vous pourriez donc,

en cas qu'il lève le siège de Landrecies et qu'il s'approche de Bavay et de Mons, faire investir promptement Douai, pour être assuré qu'aucunes troupes ne peuvent y entrer et faire commencer le siège immédiatement après par une partie des troupes de mon armée; toutes les munitions d'artillerie se trouvent heureusement disposées pour cette entreprise. On peut espérer que la place, aussi mal défendue qu'elle le serait par le manque de troupes, ne tiendrait pas longtemps. Le prince Eugène ne pourrait chercher à la secourir qu'en repassant la rivière d'Haine, et revenant par Tournay du côté de Lille. Vous connaissez les avantages que l'on peut prendre du côté du fort la Scarpe, que l'on prétend être inaccessible par les inondations, et que le quartier qui s'y serait établi se soutiendrait sans peine, pourvu qu'il y eût quinze ou vingt bataillons ; mais quand il faudrait que mon armée entière passât entre la Scarpe et la Deule, elle serait si supérieure à celle des ennemis, qu'ils ne seraient pas en état de se présenter pour combattre, vous trouvant fortifié par toutes les troupes que vous retirerez de Valenciennes, Maubeuge et Landrecies, où elles deviendront inutiles dans la manière dont les ennemis s'éloignent de la Sambre: comme il est fort important de ménager le temps et d'en profiter, vous n'avez pas besoin de nouveaux ordres de ma part pour vous déterminer à cette entreprise du siège de Douai et vous pouvez en faire toutes les dispositions dans l'instant que vous verrez le siège de Landrecies levé.

Rien n'est plus capable de favoriser et d'avancer les négociations de la paix, que j'ai toujours en vue, que de reprendre

cette supériorité que mes troupes avaient eue pendant si longtemps et qu'elles avaient malheureusement perdue depuis quelques années. Les puissances qui délibèrent présentement et qui paraissent résolues à s'engager dans une nouvelle ligue, deviendront plus traitables lorsqu'elles verront que toutes les espérances dont le prince Eugène les a flattées pour pénétrer jusque dans mon royaume s'évanouissent. C'est le fruit que j'espère retirer du service très important que vous venez de me rendre; vous devez encore avoir une satisfaction particulière de cet heureux succès par l'approbation universelle de cette entreprise, que vous avez prudemment concertée et si bien exécutée.

Vous avez bien fait de renvoyer le comte de Coigny sous Guise. J'estime qu'il est nécessaire de laisser sous cette place un corps de vingt-cinq escadrons, jusqu'à ce que vous soyez assuré que les ennemis aient entièrement abandonné leur camp de Landrecies et qu'ils se soient retirés du côté de Mons. Les menaces que vous proposez de faire au prince Eugène de brûler tout le pays ennemi s'il envoie des partis pour brûler et faire des exécutions dans la Champagne et le Soissonnais ne conviendraient pas, parce que les pays sur lesquels vous pourriez exercer des représailles sont tous soumis à la contribution, et je ne veux pas souffrir que le Soissonnais et la Champagne se soumettent à la payer aux ennemis. Ils ne manqueraient pas d'envoyer enlever des otages, s'il n'y avait pas un corps de troupes sur l'Oise en état de s'opposer à leur passage. Ils n'ont rien brûlé dans leur première course, ni dans le Soissonnais, ni dans la Champagne,

et ils n'ont exercé cette violence que dans les environs de Metz. On sera hors de toute crainte qu'ils puissent faire de pareilles courses lorsque l'armée ennemie sera retournée du côté de Mons, et pour lors vous pourrez faire revenir le comte de Coigny pour joindre mon armée.

A D'ARTAGNAN, MARÉCHAL DE MONTESQUIOU

Fontainebleau, 27 juillet 1712

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 24 de ce mois. Vous ne me dites rien du détail de l'action ; mais je sais toute la part que vous y avez eue, et dans le projet et dans l'exécution. J'en écris plus long au maréchal de Villars en lui marquant combien je suis satisfait de la valeur de mes troupes et de la conduite de tous les officiers généraux, et particulièrement le service que vous m'avez rendu en cette occasion est des plus importants. Je suis bien aise de vous marquer plus particulièrement à quel point je suis content. J'espère que vous réduirez avec assez de facilité la garnison de Marchiennes et que vous la porterez à se rendre prisonnière de guerre. Le dépôt que les ennemis avaient en cet endroit pourra me servir utilement contre eux..., etc...

[*Suit un exposé de la situation militaire analogue à celui qui est fait dans la lettre précédente.*]

AU MARÉCHAL DE VILLARS

Versailles, le 21 octobre 1712

J'ai appris par le comte de Choiseul, qui m'a rendu la

lettre que vous m'avez écrite le 19 de ce mois, la réduction de la place de Bouchain. Le siège en a été poussé avec plus de promptitude que je n'aurais osé l'espérer, ce que j'attribue principalement à votre activité et aux bons ordres que vous avez donnés.

C'est un retour de prospérité bien agréable de voir, en moins de trois mois de temps, la défaite des ennemis au camp de Denain, suivie de la prise de Marchiennes et de la conquête de trois places fort régulièrement fortifiées.

Comme vous avez la meilleure part aux glorieux succès de ces expéditions, je crois ne pouvoir mieux reconnaître les services importants que vous m'avez rendus, pour vous marquer la satisfaction particulière que j'en ai, qu'en vous donnant le gouvernement général de Provence, qui se trouve vacant par la mort du duc de Vendôme. Vous ne devez plus songer présentement qu'à donner les ordres nécessaires pour la séparation de mon armée, aussitôt que vous aurez vu que celle des ennemis aura fait quelque mouvement en arrière pour repasser de l'autre côté de Mons.

Je vous adresserai incessamment mes ordres pour faire marcher mes troupes dans les lieux où elles doivent passer l'hiver ; et, après que vous les aurez fait mettre en marche, rien ne vous empêchera de partir pour vous rendre auprès de ma personne.

A PHILIPPE V

26 janvier 1714

J'ai reçu vos deux lettres du 15 et du 16 de ce mois.

Aussitôt que j'eus lu la première, je fis avertir Helvetius[1] de partir sans perdre de temps pour se rendre à Madrid. Il y doit arriver avant la lettre que je vous écris aujourd'hui et je ne souhaite pas moins que vous-même que des remèdes puissent contribuer à la prompte guérison de la reine[2]. Vous pouvez juger de mon inquiétude sur son état, connaissant la tendresse que j'ai pour elle et pour vous.

A PHILIPPE V

[Au lendemain des traités français d'Utrecht, l'Empereur et le roi d'Espagne avaient signé une sorte d'armistice, par lequel l'Empereur s'engageait à évacuer la Catalogne. Aussitôt après le départ des Autrichiens avait éclaté un mouvement séparatiste préparé par eux de longue main. Le gouvernement de Vienne l'encourageait d'ailleurs ouvertement.]

Versailles, 9 avril 1714

Vos deux lettres du 21 et du 23 mars m'ont informé de vos sentiments sur le voyage du duc de Berwick à Madrid et sur la paix que vous n'avez pas encore faite avec la Hollande. Lorsque je pris la résolution de vous offrir un général pour faire le siège de Barcelone, il me parut nécessaire qu'il reçût de Votre Majesté même les ordres qu'elle aurait à lui donner pour cette entreprise et qu'il sût aussi par elle les dispositions déjà faites pour y réussir ; car il se trouve quelquefois une grande différence entre les arrangements faits sur le papier et ce qui existe réellement. Il est cependant important d'agir sur des principes certains et de ne pas

commettre votre honneur, nos troupes et celui qui doit les commander.

C'était donc principalement dans la vue de prendre des mesures justes que je voulais envoyer le duc de Berwick à Madrid, où vous ne l'auriez arrêté que le temps nécessaire pour l'instruire de toutes les dispositions généralement que vous avez faites pour le siège de Barcelone. Huit jours suffisaient pour lui donner ces connaissances absolument nécessaires et vous en auriez été mieux servi. Mais je vois présentement d'autres obstacles à son voyage aussi bien qu'à l'entreprise qu'il devait conduire et ce sera désormais à Votre Majesté à les lever, si elle souhaite que je contribue à la réduction de Barcelone.

Je vous ai plusieurs fois averti du préjudice que le retardement de votre paix avec la Hollande causait à vos intérêts, et, comme vous n'en avez pas été touché, j'ai cru que vous seriez plus sensible à l'engagement que j'ai pris par le traité d'Utrecht de procurer à cette république la paix avec vous. Comme j'avais agi suivant vos intentions et suivant vos pouvoirs, elle est bien fondée à me demander l'accomplissement de mes promesses et véritablement ses instances ne peuvent être plus pressantes qu'elles l'ont été depuis que j'ai signé la paix avec l'Empereur. Le marquis de Brancas vous en a déjà parlé par mes ordres, mais vous en serez encore mieux instruit par le dernier mémoire que les ambassadeurs de Hollande m'ont présenté et dont je vous envoie la copie. On croit dans les pays étrangers que vous avez confiance en mes conseils et personne ne s'imaginerait

que les raisons contenues dans votre seconde lettre pussent vous détourner de faire la paix avec la Hollande, quand je vous exhorte sincèrement et pour votre bien à la conclure. Il est donc nécessaire, pour détruire les soupçons que les ennemis de la paix répandent de mes desseins secrets, que je vous déclare que je ne vous donnerai point de secours nouveaux pour réduire Barcelone jusqu'à ce que vous ayez signé cette paix.

Je suis bien fâché d'être obligé de prendre cette résolution, que vous ferez cependant changer quand il vous plaira, car, aussitôt que vous aurez conclu ce traité avec la Hollande, mes troupes, que je fais toujours avancer en Roussillon, seront à vos ordres et je ferai partir sur le champ les ingénieurs que je vous avais destinés et que je retiens encore.

Je songerai cependant à choisir quelque sujet propre pour l'envoyer auprès de vous en qualité de mon ambassadeur; mais je vous ai déjà marqué que ce ne pouvait être le maréchal de Tessé. Celui que je nommerai pour cet emploi n'aura point d'ordre plus précis que de faire connaître par une conduite sage et mesurée le désir que j'ai que vous soyez content, aussi bien que la tendre amitié que j'ai pour vous.

AU DUC DE SAINT-AIGNAN

AMBASSADEUR DE FRANCE EN ESPAGNE

[Sur les changements provoqués par la nouvelle reine Elisabeth Farnèse.]

28 février 1715

Mon cousin, j'apprends par votre lettre du 11 de ce mois que le sieur Orry n'a pas fait un long séjour à Madrid après l'ordre que le roi d'Espagne lui avait donné de se disposer à revenir dans mon royaume. Vous m'informez de son départ, des discours tenus au sujet de la manière dont il a été renvoyé, et du chagrin que les Espagnols témoignent présentement de se voir assujettis au nouveau gouvernement des Italiens. Vous me demandez mes ordres sur la conduite que vous avez à tenir dans cette conjoncture aussi bien que sur les réponses que vous devez faire aux plaintes et aux questions des Espagnols, lorsqu'ils vous demandent si je les abandonnerai et si je perdrai le fruit de tout ce que j'ai fait pour le bien et pour les intérêts de la nation.

Pour vous instruire de mes intentions, vous devez savoir que l'objet que je me propose dans les affaires d'Espagne est le bien du roi mon petit-fils et le maintien de l'union tendre et parfaite que je veux toujours entretenir avec lui. Si l'accès qu'il donne aux Italiens nuit à l'un et à l'autre, j'emploierai tous mes soins et je n'épargnerai ni conseils ni instances pour lui faire ouvrir les yeux sur ses véritables

intérêts et pour le détourner d'une route que je croirais dangereuse.

Si je trouve au contraire que la faveur des Italiens n'altère point les sentiments que le roi mon petit-fils doit avoir pour moi, qu'elle ne cause aucun préjudice au bien de ses affaires, je ne vois pas quelle raison m'obligerait à combattre la confiance que le roi d'Espagne paraît disposé à prendre en leurs avis, et, quand ils seront préférés à ceux des Espagnols, il ne faut pas en conclure que j'abandonne l'Espagne et que je perds le fruit de ce que j'ai fait jusqu'à présent pour cette couronne.

Je souhaiterais, et pour le bien du roi d'Espagne et pour l'honneur de la nation, que les Espagnols eussent par préférence le soin et l'administration des principales affaires. J'ai plusieurs fois conseillé au roi mon petit-fils de se servir d'eux plutôt que des étrangers ; mais il a trouvé lui-même que les bons sujets pour toute sorte d'emplois étaient plus rares parmi eux qu'on ne pouvait le croire, et par cette raison il a mis des étrangers dans les postes qui ne devaient être confiés qu'aux Espagnols. Je n'ai pas cru devoir trouver à redire à ses dispositions. Je crois les devoir encore moins traverser présentement que les Italiens sont protégés par la reine d'Espagne et que les sujets propres aux emplois sont encore aussi rares entre les Espagnols qu'ils l'étaient avant l'arrivée de cette princesse en Espagne.

Enfin, j'ai déclaré plusieurs fois que je ne voulais pas me mêler de la disposition que le roi mon petit-fils ferait des charges et des emplois de sa monarchie, parce qu'il devait

connaître mieux que personne les sujets capables de le bien servir. Je ne vois pas de raison de faire présentement ce que je n'ai pas voulu faire pendant que le sieur Orry était en Espagne et que j'étais bien éloigné de croire ses conseils infaillibles.

Ainsi le parti que vous avez à prendre est seulement d'être fort attentif à tout ce qui se passe, d'écouter ce que les Espagnols et les Italiens présentement en faveur vous diront ; de le faire cependant de manière que le roi et la reine d'Espagne ne puissent vous soupçonner de favoriser ceux qui se plaindront du gouvernement; car il faut préférablement à toute autre considération, que vous soyez uniquement occupé des intérêts du roi mon petit-fils que je ne distingue point des miens et que les connaissances que vous acquerrez vous servent à démêler ce qui sera véritablement conforme ou contraire à son service.

Le premier usage que vous devez faire des lumières que vous acquerrez sur ce sujet doit être de l'avertir, toutefois sans compromettre ceux de qui vous recevez des avis, et de le faire ou par vous-même, s'il vous donne auprès de lui les accès et la liberté nécessaires pour cet effet, ou, si vous ne les avez pas, par les gens en qui vous savez qu'il prendra le plus de confiance.

Du caractère dont il est, il en aura toujours une particulière en son confesseur, et je souhaite par cette raison qu'il garde auprès de lui le P. Robinet [1], dont la probité et les intentions me sont connues. Mais l'opposition du cardinal del Giudice est telle à son égard que, s'il a du crédit auprès

du roi d'Espagne, je suis persuadé que le confesseur ne demeurera pas longtemps à Madrid. Ce cardinal m'a tant d'obligation de son retour que je m'assure qu'il travaillera, même pour son intérêt, à fortifier l'étroite union que je veux maintenir avec le roi mon petit-fils. Les autres Italiens ont le même intérêt et je ne vois pas ce qu'ils pourraient espérer en tenant une conduite opposée. Leur crédit, s'il est tel qu'on se le figure, ne me fait donc jusqu'à présent aucune peine et quand même il me serait suspect, il faudrait quelques preuves plus réelles pour confirmer ces soupçons, avant que de m'opposer ouvertement à la disposition que les affaires vont prendre, que j'ignore encore, et que je ne pourrais faire changer qu'en faveur des Espagnols, dont le caractère, les talents et les intentions peuvent causer les mêmes doutes. Il est d'ailleurs fort vraisemblable qu'ils feront voir beaucoup de zèle pour l'union tant qu'ils ne seront pas maîtres des affaires et que, peut-être, ils ne penseraient ni ne parleraient de même si l'administration en était entre leurs mains.

Qui que ce soit que le roi d'Espagne en veuille charger doit avoir une attention très particulière à terminer les plaintes que les Anglais forment au sujet des difficultés suscitées au nom du roi mon petit-fils à l'exécution du dernier traité de paix. Le sieur Methuen, ambassadeur d'Angleterre, doit être arrivé à Madrid. Avant son départ de Londres, il a dit au marquis de Monteleon qu'il ferait des propositions si raisonnables qu'il avait lieu d'espérer que le roi d'Espagne en serait content, mais aussi qu'il partirait sur le

champ s'il s'apercevait qu'on lui fît de mauvaises difficultés, ou qu'on voulût l'amuser ; qu'en ce cas, il n'y aurait point de traité de commerce entre les deux royaumes.

Ces discours méritent d'autant plus d'attention que le parti présentement supérieur en Angleterre est persuadé qu'il est de son intérêt de trouver un prétexte spécieux de renouveler la guerre contre l'Espagne. Et certainement il n'y en aura point dont la nation anglaise soit plus sensiblement touchée que ces contraventions qui regardent son commerce. Représentez-en donc la conséquence au roi mon petit-fils ; faites-la connaître aussi à la reine d'Espagne ; enfin tâchez que le sieur Methuen soit content dans les demandes et les propositions raisonnables dont il sera chargé.

Continuez d'ailleurs à me rendre compte de ce que vous pourrez apprendre qui aura rapport au bien de mon service. Sur ce..., etc.

TESTAMENT DE LOUIS XIV

Ceci est notre disposition et ordonnance de dernière volonté, pour la tutelle du Dauphin, notre arrière-petit-fils, et pour le Conseil de régence que nous voulons être établi après notre décès, pendant la minorité du Roi.

Comme, par la miséricorde infinie de Dieu, la guerre qui a, pendant plusieurs années, agité notre royaume, avec des événements différents et qui nous ont laissé de justes inquié-

tudes, est heureusement terminée, nous n'avons présentement rien plus à cœur, que de procurer à nos peuples le soulagement que le temps de guerre ne nous a pas permis de leur donner, les mettre en état de jouir longtemps des fruits de la paix, et éloigner tout ce qui pourrait troubler leur tranquillité. Nous croyons, dans cette vue, devoir étendre nos soins paternels à prévoir et prévenir, autant qu'il dépend de nous, les maux dont notre royaume pourrait être troublé, si, par l'ordre de la divine Providence, notre décès arrive avant que le Dauphin, notre arrière-petit-fils, qui est l'héritier présomptif de notre couronne, ait atteint sa quatorzième année, qui est l'âge de sa majorité.

C'est ce qui nous engage à pourvoir à la tutelle, à l'éducation de sa personne et à former, pendant sa minorité, un conseil de régence, capable par sa prudence, sa probité et la grande expérience de ceux que nous choisissons pour le composer, de conserver le bon ordre dans le gouvernement de l'État, et maintenir nos sujets dans l'obéissance qu'ils doivent au roi mineur.

Ce conseil de régence sera composé du duc d'Orléans, chef du conseil, du duc de Bourbon, quand il aura vingt-quatre ans accomplis, du duc du Maine, du comte de Toulouse, du chancelier de France, du chef du conseil royal[1], des maréchaux de Villeroy, de Villars, d'Huxelles, de Tallard et d'Harcourt, des quatre secrétaires d'État et du contrôleur-général des finances. Nous les avons choisis par la connaissance que nous avons de leur capacité, de leurs talents et du fidèle attachement qu'ils ont toujours eu pour notre per-

sonne, et que nous sommes persuadés qu'ils auront de même pour le roi mineur.

Voulons que la personne du roi mineur soit sous la tutelle et garde du conseil de régence ; mais comme il est nécessaire que, sous l'autorité de ce conseil, quelque personne d'un mérite universellement reconnu et distinguée par son rang, soit particulièrement chargée de veiller à la sûreté, conservation et éducation du roi mineur, nous nommons le duc du Maine pour avoir cette autorité, et remplir cette importante fonction du jour de notre décès. Nous nommons aussi pour gouverneur du roi mineur, sous l'autorité du duc du Maine, le maréchal de Villeroy qui, par sa bonne conduite, sa probité et ses talents, nous a paru mériter d'être honoré de cette marque de notre estime et de notre confiance. Nous sommes persuadé que, pour tout ce qui aura rapport à la personne et à l'éducation du roi mineur, le duc du Maine et le maréchal de Villeroy, gouverneur, animés tous deux par un même esprit, agiront avec un parfait concert et qu'ils n'omettront rien pour lui inspirer les sentiments de vertu, de religion et de grandeur d'âme que nous souhaitons qu'il conserve toute la vie.

Voulons que tous officiers de la garde et de la maison du roi soient tenus de reconnaître le duc du Maine et de lui obéir en tout ce qu'il leur ordonnera pour le fait de leur charge, qui aura rapport à la personne du roi mineur, à sa garde et à sa sûreté.

Au cas que le duc du Maine vienne à manquer avant notre décès ou pendant la minorité du roi, nous nommons

à sa place le comte de Toulouse, pour avoir la même autorité et remplir les mêmes fonctions.

Pareillement, si le maréchal de Villeroy décède avant nous ou pendant la minorité du roi, nous nommons pour gouverneur à sa place le maréchal d'Harcourt.

Voulons que toutes les affaires qui doivent être décidées par l'autorité du roi, sans aucune exception ni réserve, soit qu'elles concernent la guerre ou la paix, la disposition et administration des finances, ou qu'il s'agisse du choix des personnes qui doivent remplir les archevêchés, évêchés et autres abbayes et bénéfices dont la nomination doit appartenir au roi mineur, la nomination aux charges de la couronne, aux charges de secrétaires d'État, à celle de contrôleur-général des finances, à toutes celles des officiers de guerre, tant des troupes de terre, qu'officiers de marine et galères, aux offices de judicature tant des cours supérieures qu'autres, à celles de finances, aux charges de gouverneurs et lieutenants-généraux pour le roi dans les provinces, et celles des états-majors des places fortes, tant des frontières que des provinces au dedans du royaume, aux charges de la maison du roi, sans distinction de grandes et petites, qui sont à la nomination du roi, et généralement pour toutes les charges, commissions et emplois auxquels le roi doit nommer, soient proposées et délibérées au conseil de la régence, et que les résolutions y soient prises à la pluralité des suffrages sans que le duc d'Orléans, chef du conseil, puisse seul et par son autorité particulière, rien déterminer, statuer et ordonner, et faire expédier aucun ordre, au nom du roi

mineur, autrement que suivant l'avis du conseil de la régence.

S'il arrive qu'il y ait, sur quelques affaires, diversité de sentiments dans le conseil de la régence, ceux qui y assisteront seront obligés de se réunir à deux avis, et celui du grand nombre prévaudra toujours; mais s'il se trouvait qu'il y eût pour les deux avis nombre égal de suffrages, en ce cas seulement, l'avis du duc d'Orléans, comme chef du conseil, prévaudra.

Lorsqu'il s'agira de nommer aux bénéfices, le confesseur du roi entrera au conseil de régence, pour y présenter le mémoire des bénéfices vacants et proposer les personnes qu'il verra capables de les remplir. Seront aussi admis au même conseil extraordinairement, lorsqu'il s'agira de la nomination aux bénéfices, deux archevêques ou évêques, de ceux qui se trouveront à la cour et qui seront avertis, par l'ordre du conseil de régence, pour s'y trouver et donner leur avis sur le choix des sujets proposés.

Le conseil de régence s'assemblera quatre ou cinq jours de la semaine, le matin dans la chambre ou cabinet de l'appartement du roi mineur; et aussitôt que le roi aura dix ans accomplis, il pourra y assister quand il voudra, non pour ordonner et décider, mais pour entendre et prendre les premières connaissances des affaires.

En cas d'absence ou empêchement du duc d'Orléans, celui qui se trouvera être le premier par son rang tiendra le conseil, afin que le cours des affaires ne soit pas interrompu et s'il y a partage de voix, la sienne prévaudra.

Il sera tenu registre, par le plus ancien des secrétaires d'État qui se trouveront présents au conseil, de tout ce qui aura été délibéré et résolu, pour être ensuite les expéditions faites au nom du roi mineur, par ceux qui en sont chargés.

Si, avant qu'il plaise à Dieu nous appeler à lui, quelqu'un de ceux que nous avons nommés pour remplir le conseil de la régence décède ou se trouve hors d'état d'y entrer, nous nous réservons de pouvoir nommer une autre personne pour remplir la place, et nous le ferons par un écrit, qui sera entièrement de notre main, et qui ne paraîtra pareillement qu'après notre décès ; et si nous ne nommons personne, le nombre de ceux qui devront composer le conseil de la régence demeurera réduit à ceux qui se trouveront vivants au jour de notre mort.

Il ne sera fait aucun changement au conseil de la régence tant que durera la minorité du roi ; et si, pendant cette minorité, quelqu'un de ceux que nous y avons nommés vient à manquer, la place vacante pourra être remplacée par le choix et délibération du conseil de la régence, sans que le nombre de ceux qui doivent le composer, tel qu'il aura été au jour de notre décès, puisse être augmenté ; et le cas arrivant que plusieurs de ceux qui le composent ne puissent pas y assister, par maladie ou autre empêchement, il faudra toujours qu'il s'y trouve au moins le nombre de sept, de ceux qui sont nommés pour le composer, afin que les délibérations qui y auront été prises aient leur entière force et autorité ; et, à cet effet, dans tous édits, déclarations, lettres-patentes, provisions et actes qui doivent être délibérés au

conseil de régence, et qui seront expédiés pendant la minorité, il sera fait mention expresse du nom des personnes qui auront assisté au conseil, dans lequel les édits, déclarations, lettres-patentes et autres expéditions auront été résolus.

Notre principale application, pendant la durée de notre règne, a toujours été de conserver à notre royaume la pureté de la religion catholique romaine, en éloigner toute sorte de nouveauté, et nous avons fait tous nos efforts pour réunir à l'Église ceux qui en étaient séparés. Notre intention est que le conseil de la régence s'attache à maintenir les lois et règlements que nous avons faits à ce sujet et nous exhortons le Dauphin, notre arrière-petit-fils, lorsqu'il sera en âge de gouverner, de ne jamais souffrir qu'il y soit donné atteinte, comme aussi de maintenir avec la même fermeté, les édits que nous avons faits contre les duels, regardant ces lois sur le fait de la religion et sur le fait des duels, comme les plus nécessaires et les plus utiles pour attirer la bénédiction de Dieu sur notre postérité et notre royaume, et pour la conservation de la noblesse, qui en fait la principale force.

Notre intention est que les dispositions contenues dans notre édit du mois de juillet dernier [2], en faveur du duc du Maine et du comte de Toulouse et leurs descendants, aient pour toujours leur entière exécution, sans qu'en aucun temps, il puisse être donné atteinte à ce que nous avons déclaré être en cela de notre volonté.

Entre les différents établissements que nous avons faits dans le cours de notre règne, il n'y en a point qui soit

plus utile à l'État que celui de l'hôtel royal des Invalides. Il est bien juste que les soldats qui, par les blessures qu'ils auront reçues à la guerre, ou par leurs longs services et leur âge, sont hors d'état de travailler et gagner leur vie, aient une subsistance assurée pour le reste de leurs jours. Plusieurs officiers, qui sont dénués des biens de la fortune, y trouvent aussi une retraite honorable. Toutes sortes de motifs doivent engager le Dauphin et tous les rois, nos successeurs, à soutenir cet établissement, et lui accorder une protection particulière ; nous les y exhortons autant qu'il est en notre pouvoir.

La fondation que nous avons faite d'une maison à Saint-Cyr pour l'éducation de deux cent cinquante demoiselles, donnera perpétuellement à l'avenir aux rois nos successeurs, un moyen de faire des grâces à plusieurs familles de la noblesse du royaume qui, se trouvant chargées d'enfants avec peu de bien, auraient le regret de ne pouvoir pas fournir à la dépense nécessaire pour leur donner une éducation convenable à leur naissance. Nous voulons que si, de notre vivant, les cinquante mille livres de revenu en fonds de terre que nous avons données pour la fondation, ne sont pas entièrement remplies, il soit fait des acquisitions, le plus promptement qu'il se pourra après notre décès, pour fournir à ce qui s'en manquera et que les autres sommes que nous avons assignées à cette maison sur nos domaines et recettes générales, tant pour augmentation de fondation que pour doter les demoiselles qui sortent à l'âge de vingt ans, soient régulièrement payées ; en sorte qu'en nul cas

ni sous quelque prétexte que ce soit, notre fondation ne puisse être diminuée, et qu'il ne soit donné aucune atteinte à l'union qui a été faite de la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Denis, comme aussi qu'il ne soit rien changé aux règlements que nous avons jugé à propos de faire pour le gouvernement de la maison, et pour la qualité des preuves qui doivent être faites par les demoiselles qui obtiennent des places dans la maison.

Nous n'avons d'autre vue, dans les dispositions de notre présent testament, que le bien de notre État et de nos sujets. Nous prions Dieu qu'il bénisse notre postérité et qu'il nous fasse la grâce de faire un assez bon usage du reste de notre vie, pour effacer nos péchés et obtenir sa miséricorde.

Fait à Marly, le 2e d'août 1714.

PREMIER CODICILLE

Par mon testament déposé au parlement, j'ai nommé M. le Maréchal de Villeroy pour gouverneur du Dauphin et j'ai marqué quelles devaient être son autorité et ses fonctions. Mon intention est que, du moment de mon décès jusqu'à ce que l'ouverture de mon testament ait été faite, il ait toute l'autorité sur les officiers de la maison du jeune roi et sur les troupes qui la composent; il ordonne auxdites troupes, aussitôt après ma mort, de se rendre au lieu où sera le jeune roi, pour le mener à Vincennes, l'air y étant très bon.

Le jeune roi, allant à Vincennes, passera par Paris et ira au

parlement, pour y être fait ouverture de mon testament, en la présence des princes, des pairs et autres qui ont droit et qui voudront s'y trouver. Dans la marche et pour la séance du jeune roi au parlement, le maréchal de Villeroy donnera tous les ordres pour que les gardes du corps, les gardes françaises et suisses prennent les postes dans les rues et au palais, que l'on a accoutumé de prendre, lorsque les rois vont au parlement ; en sorte que tout se fasse avec la sûreté et la dignité convenables.

Après que mon testament aura été ouvert et lu, le maréchal de Villeroy mènera le jeune roi avec sa maison à Vincennes, où il demeurera tant que le conseil de régence le jugera à propos. Le maréchal de Villeroy aura le titre de gouverneur, suivant ce qui est porté par mon testament, aura l'œil sur la conduite du jeune roi, quoiqu'il n'eût pas encore sept ans, jusqu'auquel âge de sept ans accomplis, la duchesse de Ventadour demeurera, ainsi qu'il est accoutumé, toujours gouvernante et chargée des mêmes soins qu'elle a pris jusqu'à présent.

Je nomme pour sous-gouverneur Sommery, qui l'a déjà été du Dauphin mon petit-fils et Geoffreville, lieutenant-général de mes armées. Au surplus, je confirme ce qui est dans mon testament, que je veux être exécuté dans tout ce qu'il contient.

Fait à Versailles, le 13e d'avril 1715.

SECOND CODICILLE

Je nomme pour précepteur du jeune roi, le sieur de Fleury, ancien évêque de Fréjus, et pour confesseur, le père Le Tellier.

Ce 23e d'août 1715.

LETTRE ÉCRITE PAR LOUIS XIV

PEU DE JOURS AVANT SA MORT ET CONFIÉE PAR LUI AU MARÉCHAL DE VILLEROY POUR ÊTRE REMISE A LOUIS XV A L'AGE DE DIX-SEPT ANS

Mon fils, si la divine Providence, en qui je me confie, daigne conserver vos jours jusqu'au temps où la raison puisse vous faire agir par vous-même, recevez avec respect cette ettre des mains de ce fidèle sujet à qui je fais jurer qu'il vous la rendra en mains propres: dans laquelle lettre vous trouverez les dernières volontés de votre père et votre Roi qui, au moment de quitter la vie, sent redoubler sa tendresse pour vous en qui il voit tous ses enfants revivre et dans un âge si tendre que les troubles qu'il prévoit sous votre minorité lui donnent plus d'inquiétude que les horreurs du trépas qu'il va bientôt subir ne lui causent d'effroi.

Si quelque chose peut adoucir ma peine dans cet état, c'est, mon fils, la promesse des bons sujets qui ont tous fait serment dans mon sein de veiller sur vos jours et de verser

leur sang pour votre conservation. Récompensez-les, mon fils, lorsque vous en aurez connaissance et ne les oubliez jamais, ni les soins que mon fils le duc du Maine que j'ai jugé digne de mettre auprès de votre personne prendra de vous. Cette distinction, que j'ai crue nécessaire pour l'amour de vous-même, lui suscitera sans doute pour ennemis ceux qui se trouveront par cette sage prévoyance éloignés de la cupidité qu'ils ont de régner et si par quelque trouble qui pourrait survenir en votre royaume il arrivait quelque malheur à ce prince, ou quelque changement dans ce que j'ai établi en sa faveur, je désire, mon fils, si Dieu vous conserve, que vous rétablissiez les choses dans le même état où elles se trouveront à ma mort, tant pour la religion que pour ce qui touche le duc du Maine. Ayez de la confiance en lui; suivez ses conseils; il est très capable de vous bien conduire, et si la mort vous privait d'un si bon sujet, rendez à ses enfants en leur conservant le rang que je leur ai donné, toute l'amitié que vous devez à leur père, qui m'a promis, juré, de ne vous abandonner qu'à la mort.

Que le sang et l'amitié vous unissent toujours avec le roi d'Espagne, sans qu'aucune raison d'intérêt ou de politique mal entendue vous en sépare jamais; c'est là le seul moyen de conserver la paix et la balance de l'Europe.

Ayez toujours un attachement inviolable au père commun des fidèles et ne vous séparez jamais, pour quelque motif que ce puisse être, du sein et du centre de l'Église. Mettez en Dieu toute votre confiance, vivez en chrétien plus qu'en roi, et n'attirez jamais sa main sur vous par aucun dérègle-

ment dans vos mœurs. Remerciez sa divine providence qui protège si visiblement ce royaume. Donnez à vos sujets le même exemple qu'un père chrétien donne à sa famille ; regardez-les comme vos enfants ; rendez-les heureux si vous le voulez être ; soulagez-les le plus tôt que vous pouvez de tous les impôts violents dont la nécessité d'une longue guerre les a surchargés et que leur fidélité leur a fait supporter avec soumission. Faites-les jouir d'une longue paix qui seule peut rétablir les affaires de votre royaume ; préférez toujours la paix aux événements douteux de la guerre et souvenez-vous, mon Fils, que la plus éclatante victoire coûte toujours trop cher, quand il faut la payer du sang de ses sujets. Ne le versez jamais, s'il est possible, que pour la gloire de Dieu ; cette conduite attirera sur vous la bénédiction du Ciel pendant le cours de votre règne ; recevez la mienne dans mes derniers embrassements.

TABLE CHRONOLOGIQUE

NOTES ET RÉFÉRENCES

Pages

1659. 21 SEPTEMBRE. *Au roi d'Espagne, Philippe IV*..... 1

Archives des Affaires étrangères. Espagne, vol. 37, f° 484. Publiée par Mignet, *Négociations relatives à la guerre de Succession d'Espagne*, t. I, p. 47. Le texte de Mignet est assez fautif. Il donne, par exemple : *que nous désirons pas moins*, au lieu de : *que nous désirons encore moins*.

1661. 11 MARS. *Au roi d'Angleterre, Charles II*..... 2

Archives des Affaires étrangères. Angleterre, vol. 75, f^os^ 8 et 165, minute d'Hugues de Lionne. Publiée par J. de Boislisle, *Mémoriaux du Conseil de 1661*, t. I, p. 4. Au lieu de : *j'ai cette confiance en votre amitié que*..., le ms. 2 014 de Sainte-Geneviève porte : *j'ai tant de confiance en votre amitié que je ne doute point que*...

5 SEPTEMBRE. *A la Reine mère*..... 3

Archives des Affaires étrangères. France, vol. 414, f° 65. Autres copies dans Bibl. Nat., ms. fr. 10 266, f° 83, nouv. acq. 2 038, p. 74, et Bibl. Sainte-Geneviève, 1 014, p. 349.

5 SEPTEMBRE. *Au contrôleur général Hervart*..... 6

Cabinet de M. le duc de Luynes. Ms. 93, carton 2, minute de la main de Colbert. Publiée par Pierre Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. II, 1^re^ partie, p. CC.

16 Septembre. *Au comte d'Estrades*..... 7

Archives des Affaires étrangères. Angleterre, vol. 76, f° 232. Publiée par J. de Boislile, *Mémoriaux du Conseil*, t. II, p. 324.

Octobre. *A chacun des rois de la Cochinchine, du Tonkin et de la Chine*..... 12

Archives des Affaires étrangères. Mém. et doc., Asie et col. fr., vol. 2, f° 17. Publiée par J. de Boislile, *Mémoriaux du Conseil*, t. II, p. 12.

1662. 17 Mars. *Au cardinal de Retz*..... 14

Bibliothèque nationale. Ms. fr., nouv. acq. 2 038, p. 222.

19 Mai. *Au duc de Beaufort*..... 14

Archives de la Marine. Service général, ordres et dépêches. B² 1, f° 1. Publiée avec quelques inexactitudes par P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. III, 1re partie, p. 2.

1) Louis Testard de la Guette, intendant général de la marine du Levant à Toulon, en 1659. Révoqué en 1664.

2) Commissaire général des fortifications. Voir la lettre à Beaufort du 19 août 1661.

30 Aout. *Au pape, Alexandre VII*..... 18

Archives des Affaires étrangères. Rome, vol. 146, f° 186. Une copie inexacte aux Archives nationales, K. 1339, n° 157.

1663. 24 Mars. *Au roi d'Angleterre, Charles II*..... 19

Bibliothèque nationale. Ms. fr., 10266, f° 131 verso. Se trouve dans Bibl. Sainte-Geneviève 2 014, p. 488, et Bibl. nat., ms. fr., nouv. acq. 2 038, p. 369, avec la date du 4 avril. Publiée par P. Clément dans *Lettres...*, t. VI, p. 89.

30 JUILLET. *Au roi d'Espagne, Philippe IV*..... 20

Musée des Archives nationales. N° 855. K. 1665, D. 26, n° 134.

17 AOUT. *A Colbert*..... 21

Bibliothèque nationale. Lettres originales de Louis XIV, de Mazarin et de Colbert. Ms. fr., 10 249, f° 12. Publiée par Champollion-Figeac, *Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Mélanges*, t. II, in-4°, 1843, p. 508.

1) Les fonds faits secrètement sur le conseil de Turenne pour soutenir le Portugal contre les Espagnols. Le maréchal de Schomberg commandait l'expédition à laquelle la France restait, en apparence, étrangère.

2) La Chambre de justice instituée après l'arrestation de Fouquet pour la poursuite des traitants. Quatre mille financiers furent condamnés à des restitutions.

1664. 2 MAI. *A Colbert*..... 22

Œuvres de Louis XIV (Grouvelle), t. V, p. 181.

10 AOUT. *A Courtin*..... 23

Bibliothèque nationale. Ms. fr., nouv. acq. 2038, p. 604.

1665. 11 AVRIL. *Au cavalier Bernin*..... 24

Lettre publiée d'après les *Mémoires* de Ch. Perrault, par Dumesnil : *Histoire des plus célèbres amateurs français*, t. II, p. 103 et Clément, *Lettres...*, t. V, p. 505.

1er DÉCEMBRE. *Au Président de Novion*..... 25

Bibliothèque nationale. Ms. fr., nouv. acq. 2039, p. 32.

31 DÉCEMBRE. *Au duc de Beaufort*..... 26

Archives de la Marine. Service général, ordres et dépêches, B^2 4, f° 13. Publiée par P. Clément, *Lettres...*, t. III, 1re partie, p. 28.

1666. 21 Janvier. *A l'Empereur, Léopold Ier* 26

Bibliothèque nationale. Ms. fr., nouv. acq. 2 039, p. 74.

1667. 1er Janvier. *Au duc de Chaulnes* 27

Bibliothèque de l'Arsenal. Mss. Papiers de la famille Arnauld, vol. 4, pièce 510. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. VII, p. 349.

21 Mai. *A la maréchale de La Mothe* 27

Bibliothèque nationale. Ms. fr., 10261, Lettres originales de Louis XIV à la maréchale de La Mothe, gouvernante des enfants de France, p. 1.

1668. 16 Mai. *Au marquis de Mortemart* 28

Bibliothèque Sainte-Geneviève. Ms. 2015, p. 67. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. VII, p. 354. (Clément donne en référence l'ancienne cote de la Bibliothèque. Lf. 17², p. 67.)

19 Septembre. *A la reine Marie-Anne d'Autriche, régente d'Espagne* 29

Musée des Archives nationales. N° 860. K. 1645, D. 9, n° 63. Copie dans Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 2015, p. 114.

1) Le duc d'Anjou, né le 5 août 1668, fut baptisé le 24 mars 1669. Il mourut le 10 juillet 1671.

1669. 5 Avril. *Au duc de Massa* 30

Archives nationales. Registres du secrétariat de la maison du Roi, O¹ 13, f° 69. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. V, p. 279.

3 Octobre. *A la maréchale de La Mothe* 30

Bibliothèque nationale. Ms. fr. 10261, p. 17.

1670. 22 Mai. *A Colbert*..... 31

Cabinet de M. le duc de Luynes. Ms. 93, carton 2. Publiée par Clément, *Lettres*..., t. II, 1re partie, p. CCLXXIII et t. VI, p. 278.

19 Octobre. *A la maréchale de La Mothe*..... 35

Bibliothèque nationale. Ms. fr. 10261, p. 29.

1671. 27 Janvier. *Au comte de Guiche*..... 35

Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. III, 1re partie, p. 335, avec la référence : *Arch. de la Marine. Dépêches concernant la marine*, 1671, fo 44, qui correspond à la cote actuelle B2 14 fo 44 où la lettre manque.

1) Jean-Louis Girardin de Vauvré, commissaire ordinaire de la marine à Rochefort, commissaire général à Toulon en 1673, intendant au Havre en 1674, commissaire général de l'expédition de Sicile en 1677, intendant à Toulon en 1680.

15 Avril. *A Colbert*..... 37

Bibliothèque nationale. Ms. fr. 10 249, fo 24. Publiée par Champollion-Figeac, *Mélanges*, t. II, p. 519.

1) De Rochefort.

24 Avril. *A Colbert*..... 37

Bibliothèque nationale. Ms. fr. 10 249, fo 28. Publiée par Champollion-Figeac, *Mélanges*, t. II, p. 519.

26 Avril. *A Colbert*..... 38

Bibliothèque nationale. Ms. fr. 10 249, fo 31. Publiée par Champollion-Figeac, *Mélanges*, t. II, p. 519.

10 Mai. *A la maréchale de La Mothe*..... 39

Bibliothèque nationale. Ms. fr. 10 261, p. 33.

23 Mai. *A M. de Baas* ... 39

Archives des colonies. Correspondance générale, Martinique, C[8] A. 1, f° 60. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. III, 2[me] partie, p. 522.

1672. 6 Janvier. *Aux États généraux des Provinces Unies*.... 40

Archives des Affaires étrangères. Hollande, vol. 92, f° 14. Publiée par Mignet, *Négociations*..., t. III, p. 660.

1) Contrairement à leurs engagements, les Provinces Unies avaient signé une paix séparée avec l'Espagne en 1647.

24 Avril. *Aux Évêques*... 42

Bibliothèque nationale. Clairambault, vol. 665, fol. 191 (autrefois Mélanges Clairambault, 546). Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. VI, p. 287.

31 Mai. *A Colbert*... 43

Bibliothèque nationale. Ms. fr. 10 249, f° 32. Publiée par Champollion-Figeac, *Mélanges*, t. II, p. 521.

1673. 1[er] Janvier. *A Colbert*... 44

Cabinet de M. le duc de Luynes. Ms. 93, carton 2. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. II, 1[re] partie, p. CCXXXI.

18 Aout. *A Colbert*... 44

Cabinet de M. le duc de Luynes. Ms. 93, carton 2. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. II, 1[re] partie, p. CCXXXVII.

20 Septembre. *Au duc de Luxembourg*... 47

Archives de la Côte-d'Or. F. Thiard. Publiée par P. de Ségur, *Le maréchal de Luxembourg et le prince d'Orange*, p. 578.

1) Du Pas fut condamné à la dégradation et à la prison perpétuelle. Turenne obtint pour lui l'année suivante de servir comme simple

volontaire, et du Pas se fit tuer au siège de Grave. La perte de Naerden n'en compromit pas moins toute la campagne.

26 SEPTEMBRE. *A Colbert*..... 48

Cabinet de M. le duc de Luynes. Ms. 93, carton 2. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. VII, p. 325.

1674. 18 MAI. *A Colbert*..... 49

Bibliothèque nationale. Ms. fr., 10 249, fo 43. Publiée par Champollion-Figeac, *Melanges*, t. II, p. 524, avec une faute : *rue du Maine* pour *duc du Maine*.

1) Contrôleur des bâtiments, à Fontainebleau.

9 JUIN. *A Colbert*..... 51

Bibliothèque nationale. Ms. fr. 10 249, fo 49. Publiée par Champollion-Figeac, *Mélanges*, t. II, p. 526.

10 JUIN. *A Condé*..... 52

Dépôt de la guerre. Vol. 398, no 132. Publiée avec de nombreuses fautes par le P. Griffet, *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV*, t. II, p. 48.

12 JUIN. *A Colbert*..... 54

Cabinet de M. le duc de Luynes. Ms. 93, carton 2. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. V, p. 364.

1) Près de Dôle.

8 SEPTEMBRE. *A M. de La Haye*..... 55

Archives des colonies. Ordres du Roi pour la Compagnie des Indes, 1674, fo 2. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. III, 1re partie, p. 581.

1) 16 juin : Bataille de Zintzheim près de Philippsbourg.

2) id. Bataille de Senef.

1675. 13 Janvier. *A Turenne*..... 58

Dépôt de la guerre. Vol. 458, pièce 41. Publiée par le P. Griffet, *Recueil*..., t. III, p. 105. Les mots entre crochets sont ajoutés par le P. Griffet.

17 Mai. *A Turenne*..... 59

Dépôt de la guerre. Vol. 458, pièce 240.

8 Juin. *A Colbert*..... 60

Cabinet de M. le duc de Luynes. Ms. 93, carton 2. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. VI, p. 327.

1676. 2 Avril. *A Louvois*..... 61

Dépôt de la guerre. Vol. 483, 2me partie, fo 21.

1er Mai. *A Bossuet*..... 63

Bibliothèque nationale. Ms. fr., nouv. acq. 2 039, p. 539. Publiée par Urbain et Levesque : *Correspondance de Bossuet*, t. I, p. 391.

1) Entre Condé et le Quesnoy.

2) Prise de Condé le 26 avril.

3 Mai. *A Colbert*..... 64

Cabinet de M. le duc de Luynes. Ms. 93, carton 2. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. VI, p. 330.

1) Ingénieur du Roi.

5 Juin. *A Colbert*..... 65

Cabinet de M. le duc de Luynes. No 93, carton 2. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. V, p. 170.

677. Fin Mars. *A Colbert*..... 66

Cabinet de M. le duc de Luynes. Ms. 93, carton 2. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. V, p. 379.

27 Avril. *A Bossuet*..... 67

Bibliothèque nationale. Ms. fr., nouv. acq. 2 039, p. 651. Le ms. 2 015 de la Bibl. Sainte-Geneviève, p. 563, donne la date du 21. Publiée par Urbain et Levesque : *Correspondance*, t. II, p. 31.

28 Mai. *A Colbert*..... 67

Cabinet de M. le duc de Luynes. Ms. 93, carton 2. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. V, p. 379.

1678. 19 Février. *Au duc de Montausier*..... 68

Bibliothèque nationale. Ms. fr., nouv. acq. 2 039, 2e partie, p. 713.

10 Mars. *A Colbert*..... 68

Cabinet de M. le duc de Luynes. Ms. 93, carton 2. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. V, p. 381.

1) Conroi ou Corroi : couche de terre glaise pour empêcher l'infiltration des eaux.

26 Mai. *A Colbert*..... 71

Cabinet de M. le duc de Luynes. Ms. 93, carton 2. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. VI, p. 348.

15 Juin. *A Colbert*..... 71

Œuvres de Louis XIV (Grouvelle), t. V, p. 576.

1679. 19 Décembre. *A Marie-Anne de Bavière*..... 72

Bibliothèque Sainte-Geneviève. Ms. 2 015, p. 581.

1680. 17 Janvier. *A Marie-Anne de Bavière*..... 72

Bibliothèque Sainte-Geneviève. Ms. 2 015, p. 586.

1) Le mariage eut lieu le 28 janvier, par procuration, à Munich et effectivement à Châlons le 7 mars.

29 JUILLET. *A Colbert*..... 73

Cabinet de M. le duc de Luynes. Ms. 93, carton 2. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. III, 1re partie, suite, p. 197.

1) L'*Entreprenant*.

1681. 5 OCTOBRE. *A Colbert*..... 74

Cabinet de M. le duc de Luynes. Ms. 93, carton 2. Publiée par P. Clément : *Madame de Montespan et Louis XIV*, p. 261.

1) Mlle de Montpensier, la grande Mademoiselle. Elle avait fait don au duc du Maine, fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, des Dombes et du Comté d'Eu, en échange de quoi Louis XIV lui avait accordé la liberté de Lauzun détenu à Pignerol. Mademoiselle sollicitait en outre son complet retour en grâce.

1682. 13 JUIN. *A Duquesne*..... 75

Archives de la marine. Service général, ordres et dépêches. B2 46, fo 298. Publiée avec quelques légères corrections de style, par P. Clément, *Lettres*..., t. III, 1re partie, suite, p. 227. A cette lettre était jointe une lettre de Colbert, B2 47, fo 252 verso.

10 JUILLET. *Aux Intendants*..... 77

Archives nationales. Registres du secrétariat de la maison du Roi, O1 26, fo 203. Publiée par Clément, *Lettres*..., t. VI, p. 175.

1683. 19 MARS. *A la maréchale de La Mothe*..... 78

Bibliothèque nationale. Ms. fr. 10 261, p. 61.

31 JUILLET. *Aux évêques du royaume*..... 79

Publiée par A. Gasté (*Bossuet : deux lettres inédites et documents*

nouveaux pour servir à l'histoire de son épiscopat à Meaux, d'après un ms. de la Bibl. de Meaux). Urbain et Levesque : *Correspondance*, t. II, p. 389.

1er Aout. *Au roi d'Espagne, Charles II*..... 80

Musée des Archives nationales. N° 883. K. 1 651, D. 14, n° 23. Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 2 015, p. 692.

Septembre. *Au marquis de Seignelay*..... 80

Cabinet de M. le duc de Luynes. Ms. 93, carton 2. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. VII, p. 141.

12 Septembre. *A madame Colbert*..... 81

Bibliothèque Sainte-Geneviève. Ms. 2 015, p. 654. Publiée par P. Clément, *Lettres*..., t. VII, p. 142.

1) Le marquis d'Ormoy et de Blainville était le quatrième fils de Colbert. Il avait reçu en 1672, en survivance, la charge de surintendant des bâtiments. Il avait commencé à s'en occuper en 1679 avec tant de négligence que, le jour même de la mort de son père, Louis XIV le contraignit à la vendre à Louvois. Il entra alors dans l'armée comme capitaine. Il deviendra brigadier et se fera tuer glorieusement en 1704. En 1685, le Roi lui permettra d'acquérir la charge de grand maître des cérémonies.

1686. 30 Janvier. *Au duc de La Force*..... 82

Archives nationales. Registres du secrétariat de la maison du Roi, O^{r} 30, f° 45 verso. Publiée par Depping, *Correspondance*..., t. IV, p. 393.

16 Juin. *A l'intendant de Provence, Morant*..... 82

Archives de la marine. B^{7} 59, 1re partie, f° 82 verso.

1687. 9 Septembre. *Au lieutenant général de police, La Reynie..* 83

Archives nationales. Registres du secrétariat de la maison du Roi, O[1] 31, f° 194 verso.

28 Octobre. *A l'intendant de Provence, Le Bret*..... 84

Archives de la marine. B[7] 59, 2[me] partie, f° 96. Publiée par Depping, *Correspondance*..., t. III, p. 660.

20 Novembre. *A l'archevêque, électeur de Cologne*..... 85

Musée des Archives nationales. N° 890. K. 121, n° 4.

1) Aussitôt après la mort de l'archevêque, le pape cassa l'élection de Furstemberg et proclama élu l'adversaire de la France, le prince Clément de Bavière.

1688. 23 Octobre. *Au marquis de Montchevreuil*..... 86

Autographe communiqué à M. Lavallée par M[me] de Mornay et publié par lui : *Correspondance générale de M[me] de Maintenon*, t. III, p. 127.

1) de Philippsbourg.

1689. 16 Juillet. *Au lieutenant général de police, La Reynie..* 86

Archives nationales. Registres du secrétariat de la maison du Roi, O[1] 33, f° 180 verso. Publiée par Depping, *Correspondance*..., t. IV, p. 410.

21 Juillet. *Au duc de Montausier*..... 87

Archives nationales. Registres du secrétariat de la maison du Roi, O[1] 33, f° 184 verso.

Sans date. *A madame de Maintenon*..... 88

Bibliothèque de Versailles. Lettres édifiantes, t. I, p. 478. Publiée par Lavallée, *Correspondance*..., t. III, p. 208.

1690. 24 Mai. *Au duc de Savoie, Victor-Amédée Ier*..... 88

Dépôt de la guerre. Vol. 919, fol. 224. Publiée par C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 330.

10 Juillet. *A madame de Maintenon*..... 88

Bibliothèque de Versailles. Lettres édifiantes, t. II, p. 403. Publiée par Lavallée, *Correspondance...*, t. III, p. 237.

16 Juillet. *A madame de Maintenon*..... 89

Bibliothèque de Versailles. Lettres édifiantes, t. II, p. 404. Publiée par Lavallée, *Correspondance...*, t. III, p. 238.

Pour cette lettre et pour la précédente, le manuscrit ne porte pas de date.

1691. Sans date. *A madame de Maintenon*..... 89

1) Cette lettre ne se trouve que dans la publication de Grouvelle (t. VI, p. 21). Elle est donc suspecte. Grouvelle la fait suivre de la note suivante : « Mme de Maintenon paraît avoir détruit avec soin tous les monuments de son union avec Louis XIV. Il n'est échappé de la correspondance de celui-ci qu'un très petit nombre de pièces, qu'on trouvera dans cette collection. La lettre ci-dessus est la seule qui contienne des expressions de tendresse. Il est impossible d'en déterminer précisément la date, mais divers rapprochements font soupçonner qu'elle fut écrite pendant le siège de Mons, en avril 1691. »

9 Avril. *A madame de Maintenon* (deux lettres)..... 90

Bibliothèque de Versailles. Lettres édifiantes, t. III, pp. 186 et 187. Publiées par Lavallée, t. III, p. 293, avec une inexactitude dans la seconde : *jeudi* pour *lundi*.

11 Avril. *A Bossuet*..... 90

Publiée par Urbain et Levesque : *Correspondance...*, t. IV, p. 212,

d'après l'édition du bénédictin Deforis, t. X, p. 582. L'original de la lettre est perdu.

1) L'abbé Girard était précepteur du comte de Toulouse, second fils de Louis XIV et de Mme de Montespan. Il mourut évêque de Poitiers en 1702. Son successeur auprès du comte fut l'abbé Pierre de Langle, qui mourut évêque de Boulogne, en 1698.

1692. 11 JUIN. *A la maréchale de La Mothe*..... 91

Bibliothèque nationale. Ms. fr. 10 261, p. 81.

21 JUIN. *A Vauban*..... 91

Archives du château d'Aunay. Publiée par le lt-col. Rochas d'Aiglun : *Vauban, sa famille et ses écrits*..., t. II, p. 347.

10 JUILLET. *A Claude Le Peletier*..... 92

Musées des Archives nationales. No 896. K. 121, no 47.

SANS DATE. *A madame de Maintenon*..... 92

Bibliothèque de Versailles. Lettres édifiantes, t. III, p. 513. Publiée par Lavallée, *Correspondance*..., t. III, p. 354.

Cette lettre est de la fin de 1692. C'est au siège de Namur, à la suite des fatigues qu'il y avait endurées, que Louis XIV contracta cette attaque de goutte « la plus douloureuse qu'il eut encore sentie » au dire de Saint-Simon (Saint-Simon, éd. Boislisle, t. I, p. 45).

1693. 13 JUIN. *A Vauban*..... 93

Publiée par le lt-col. Rochas d'Aiglun, *Vauban*..., t. II, p. 388. Manque au dépôt de la guerre, vol. 1 198, minutes des Lettres du Roi pour 1693.

JUILLET. *A madame de Maintenon*..... 94

Bibliothèque de Versailles. Lettres édifiantes, t. III, p. 168. Publiée par Lavallée, *Correspondance*..., t. III, p. 380.

2 Aout. *A tous les gouverneurs de province*..... 94

Autographe communiqué par M. Polain de Liége, à M. Champollion-Figeac qui l'a publié, *Mélanges*, t. III, p. 650. M. Polain possédait la lettre destinée au duc de La Feuillade, gouverneur du Dauphiné.

1694. 1er Mai. *A Vauban*..... 96

Dépôt de la guerre, vol. 1 293, nº 337, Min. Publiée par le lt-col. Rochas d'Aiglun, *Vauban*..., t. II, p. 411.

18 Juin. *A madame de Maintenon*..... 97

Bibliothèque de Versailles. Lettres édifiantes, t. IV, p. 87. Publiée par Lavallée, *Correspondance*..., t. III, p. 398.

1695. 29 Octobre. *Mémoire à l'archevêque de Reims*..... 98

Publiée par Cheruel. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, in-8º, 1857, p. 505. Voltaire qui avait eu connaissance de cette pièce, l'apprécie en ces termes : « Quoique écrite d'un style extrêmement négligé, elle fait plus d'honneur au caractère de Louis XIV que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. »

1696. 1er Juin. *A madame de Maintenon*..... 100

Bibliothèque de Versailles. Lettres édifiantes, t. IV, p. 351. Publiée par Lavallée, *Correspondance*..., t. IV, p. 100. Lavallée donne la date du 8 qui est fausse.

16 Juillet. *A madame de Maintenon*..... 101

Bibliothèque de Versailles. Lettres édifiantes, t. IV, p. 353. Publiée inexactement par Lavallée, *Correspondance*..., t. IV, p. 104.

4 Novembre. *A madame de Maintenon*..... 101

Ancienne Bibliothèque du Louvre. Publiée par Cheruel, *Mémoires de*

Saint-Simon, t. I, 1856, in-8, p. 447, et Noailles, *Histoire de madame de Maintenon*, t. IV, p. 559.

A la fin, Cheruel donne : « ...ne voulant *dire tout* ce que je pense... » ; et Noailles : « ...ne voulant *vous dire* ce que... ».

1697. 1er JUIN. *A Vauban*..... 104

Dépôt de la guerre. Vol. 1 393, nº 367, Min. Publiée par le lt-col. Rochas d'Aiglun, *Vauban*..., t. II, p. 454.

26 JUILLET. *Au pape Innocent XII*..... 104

Cette lettre publiée par Urbain et Levesque : *Correspondance de Bossuet*, t. VIII, p. 520, est presque entièrement copiée sur un Mémoire préparé par Bossuet (id. VIII, p. 521, en note).

20 AOUT. *Au duc de Vendôme*..... 105

Dépôt de la guerre. Vol. 1393, nº 294, Min. (Manque au transcrit vol. 1 416). Publiée par A. de Boislisle, d'après la copie arrangée et embellie de Bellerive, secrétaire ou familier de Vendôme, Bibl. nat., ms. fr. 14 178, en appendice aux *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 460.

27 SEPTEMBRE. *Au duc de Vendôme*..... 108

Dépôt de la guerre. Vol. 1 393, nº 308, Min. Copie dans vol. 1 416, fº 319. A. de Boislisle publie dans les *Mémoires de Saint-Simon*, t. IV, p. 462, une version embellie de cette lettre qui a été fabriquée par Bellerive, Bibl. nat., ms. fr. 14 178.

8 DÉCEMBRE. *A la duchesse de La Force*..... 109

Archives nationales. Registres du secrétariat de la maison du Roi, Oᵗ 41, fº 183 recto. Publiée par Depping, *Correspondance*..., t. IV, p. 464.

1698. 2 JUILLET. *A madame de Maintenon*..... 110

Bibliothèque de Versailles. Lettres édifiantes, t. IV, p. 570. Publiée par Lavallée, *Correspondance*, t. IV, p. 238.

AOUT. *A Madame de Maintenon*..... 110

Bibliothèque de Versailles. Lettres édifiantes, t. IV, p. 593. Publiée par Lavallée, *Correspondance*, t. IV, p. 244.

Lavallée donne la date : *juillet*, qui est improbable, ce billet se trouvant transcrit entre deux lettres datées d'août.

1699. 16 MARS. *Au pape Innocent XII*..... 111

Archives des Affaires étrangères. Rome, vol. 400, f° 199. Publiée par Urbain et Levesque : *Correspondance de Bossuet*, t. XI, p. 435.

22 MARS. *A madame de Maintenon*..... 112

Autographe à l'ancienne Bibliothèque du Louvre. Publiée par Lavallée, *Correspondance*, t. IV, p. 278.

6 AVRIL. *Au pape Innocent XII*..... 112

Publiée d'après la *Relation* de Phelipeaux, t. II, p. 269, par Urbain et Levesque : *Correspondance de Bossuet*, t. XI, p. 449. La minute manque aux Affaires étrangères.

1700. 14 NOVEMBRE. *Au comte de Briord*..... 113

Archives des Affaires étrangères. Hollande, vol. 190, f° 26. Publiée en partie par Legrelle, *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, t. IV, p. 176.

1701. 13 NOVEMBRE. *A Philippe V*..... 117

Archives des Affaires étrangères. Espagne, vol. 93, f° 547. Publiée par A. Baudrillart, *Philippe V et la Cour de France*, t. I, p. 85.

1) Le marquis de Louville, ancien menin du duc d'Anjou, était devenu, lors de son ascension au trône d'Espagne, chef de la maison française.

2) Ce mémoire est publié par Jean Longnon dans sa nouvelle édition des *Mémoires de Louis XIV* (p. 283).

1702. 3 Mars. *A Philippe V*..... 119

Archives de La Trémoïlle Publiée par M. le duc de La Trémoïlle, *Mme des Ursins et la succession d'Espagne*, t. II, p. 15. Les mots entre crochets sont ajoutés par Grouvelle, *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 84-9.

22 Mars. *A la reine d'Espagne*..... 123

Archives des Affaires étrangères. Espagne, vol. 103, f° 86. Publiée par A. Baudrillart, *Philippe V...*, t. I, p. 96.

10 Septembre. *A Philippe V*..... 124

Archives des Affaires étrangères. Espagne, vol. 107, f° 233. Publiée par A. Baudrillart, *Philippe V...*, t. I, p. 112, à partir de : *Il ne suffit pas...*

1) La campagne du Milanais et du Mantouan dont le principal épisode fut la bataille de Luzara (10 août 1702) gagnée par le duc de Vendôme et Philippe V.

10 Novembre. *A la reine d'Espagne*..... 126

Archives des Affaires étrangères. Espagne, vol. 109, f° 687. Publiée par A. Baudrillart, *Philippe V...*, t. I, p. 116.

1703. 1er Février. *A Philippe V*..... 127

Archives d'Alcala-Madrid, I, 2 460. Publiée par A. Baudrillart, *Philippe V...*, t. I, p. 139.

9 Février. *A la princesse des Ursins*..... 130

Archives des Affaires étrangères. Espagne, vol. 121, f° 362, minute de la main de Torcy. Publiée par A. de Boislisle : *Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, p. 489.

1) Cette menace de rappel fut suivie d'une réconciliation apparente avec le cardinal d'Estrées, et Mme des Ursins resta à son poste, Louis XIV estimant moins dangereux de l'y laisser que d'abandonner la place à une Espagnole ou à une Piémontaise.

Septembre. *Ultimatum au duc de Savoie, Victor-Amédée Ier*..... 131

Grouvelle, *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 135. La minute manque aux Affaires étrangères.

19 Novembre. *A la reine d'Espagne*..... 131

Archives des Affaires étrangères. Espagne, vol. 118, f° 62. Publiée par A. de Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, p. 502.

1704. 20 Aout. *A Philippe V*..... 132

Archives des Affaires étrangères. Espagne, vol. 144, f° 86. Publiée par A. Baudrillart, *Philippe V...*, t. I, p. 185 à partir de : *Vous me demandez mes conseils...* jusque : *Je n'ai jamais recommandé.*

1) Jean Orry (1652-1719) était le fils d'un contrôleur des domaines. Fournisseur aux armées, il avait été choisi pour réorganiser les finances espagnoles. Sans titre officiel, il devait en principe simplement travailler sous la direction de l'ambassadeur. Entêté, brutal, mais intelligent et infatigable, il fournit un labeur prodigieux et se rendit véritablement indispensable. Continuellement attaqué dans son honneur et dans son administration, il fut à trois reprises blâmé et rappelé, mais jusqu'à la chute de la princesse des Ursins, Philippe V le redemanda toujours et on dut le lui renvoyer. Jean Orry est le père du contrôleur général de Louis XV, Philibert Orry.

1706. 14 Mars. *A la reine d'Espagne*..... 134

Archives d'Alcala-Madrid, I, 2 460. Publiée par A. Baudrillart, *Philippe V...*, t. I, p. 248.

29 Mai. *A Philippe V*..... 135

Archives d'Alcala-Madrid, I, 2 460. Publiée par A. Baudrillart, *Philippe V...*, t. I, p. 259.

28 Novembre. *A Philippe V*..... 137

Archives d'Alcala-Madrid, I, 2 460. Publiée par A. Baudrillart, *Philippe V...*, t. I, p. 275.

1707. 1er Aout. *A Philippe V*..... 137

Archives d'Alcala-Madrid, I, 2 460. Copie communiquée par Mgr Baudrillart.

24 Septembre. *A Chamillart*..... 141

Archives de la Suze. Publiée par G. Esnault, *Michel Chamillart, Correspondance et papiers inédits*, t. II, p. 154.

1708. 9 Juillet. *Au duc de Vendôme*..... 142

Dépôt de la guerre. Vol. 2 075, 1re partie, 1re section, no 147, copie dans D.G. 2 079, p. 88. Publiée par A. de Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon*, t. 16, p. 551, d'après une copie arrangée par un familier du duc de Vendôme, Bellerive, Bibl. nat., ms. fr., 14 178, fo 18, verso.

16 Juillet. *Au duc de Bourgogne*..... 143

Dépôt de la guerre. Vol. 2 075, 1re partie, 1re section, no 25, minute, copie dans D.G., vol. 2 081, p. 125. Publiée partiellement par les lts-gén. de Vaulx et Pelet, dans *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, t. VIII, p. 399.

2 Aout. *Au maréchal de Boufflers*... 146

Dépôt de la guerre. Vol. 2 075, 1re partie, 1re section, no 209. Copie aux armes de Breteuil, dans D.G., 2 079, p. 235.

1) Voici la phrase (D.G., 2075, 1re partie, 1re section, no 206 et D.G., 2079, p. 199) : « ...la citadelle est trop bien fortifiée pour prendre aucun parti d'extrémité que dans le temps qu'elle sera attaquée et en danger d'être emportée. » Le roi semblait ainsi distinguer la défense de la citadelle de celle de la ville.

13 Décembre. *Au maréchal de Boufflers*..... 147

Dépôt de la guerre. Vol. 2 075, 1re partie, 1re section, no 220, minute. Copie aux armes de Breteuil, D.G., 2 079, p. 638.

1709. 3 Avril. *A Philippe V*..... 149

Archives d'Alcala-Madrid, I, 2 460. Publiée par Baudrillart, *Philippe V...*, t. II, p. 69.

12 Juin. *A tous les gouverneurs de province*..... 149

Archives nationales. Registres du secrétariat de la maison du Roi, O1 53, f° 75 verso. En brochure imprimée à la Bibl. nat., Lb37, 4 347 et au duc de Tresmes, gouverneur de Paris, Lb37, 4 345. Il y a quelques variantes insignifiantes. Par exemple : « cessation d'armes expirant », pour « suspension d'armes expirée ». A. de Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVII, p. 605, donne ce texte d'après O1 53, f° 75.

26 Juillet. *A Philippe V*..... 152

Archives d'Alcala-Madrid, I, 2 460. Publiée par A. Baudrillart, *Philippe V...*, t. II, p. 80.

1) Les troupes françaises commençant à évacuer l'Espagne à la suite des préliminaires de paix de 1709, le duc d'Orléans avait demandé à Louis XIV ce qu'il adviendrait de ses droits éventuels à la couronne espagnole et, prétendait Flotte, Louis XIV lui aurait répondu de prendre ses mesures.

5 Aout. *A Philippe V*..... 154

Archives d'Alcala, I, 2 460. Publiée par A. Baudrillart, *Philippe V...*, t. II, p. 95.

1710. 8 Septembre. *Au marquis de Gœsbriant*..... 156

Dépôt de la Guerre. Vol. 2 297, 1re partie, 1re section, nº 22. Publiée dans *Mémoires militaires...*, t. X, p. 307.

26 Décembre. *Au duc de Vendôme*..... 157

Archives des Affaires étrangères. Espagne, vol. 203, fº 515. Publiée par A. de Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon*, t. XX, p. 443.

1712. 14 Février. *A Philippe V*..... 158

Archives des Affaires étrangères. Espagne, vol. 218. Publiée par A. de Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon*, t. XXII, p. 478.

1) La femme de son petit-fils, le duc de Bourgogne.

21 Février. *A Philippe V*..... 158

Archives des Affaires étrangères. Id. Publiée par A. de Boislile, id., p. 479.

27 Juillet. *A Villars*..... 159

Dépôt de la Guerre. Vol. 2 422, 1re partie, 1re section, nº 22. Publiée dans *Mémoires militaires...*, t. XI, p. 499.

— Id. — *Au marèchal de Montesquiou*..... 165

Dépôt de la Guerre. Vol. 2 422, 1re partie, 1re section, nº 55. Publiée dans *Mémoires militaires*, t. XI, p. 503.

21 Octobre. *A Villars*..... 165

Dépôt de la Guerre. Vol. 2422, 1re partie, 1re section, no 54. Publiée dans *Mémoires militaires*..., t. XI, p. 531.

1714. 29 Janvier. *A Philippe V*..... 166

Archives des Affaires étrangères. Espagne, vol. 235, fo 18. Publiée par A. de Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon*, t. XXIV, p. 434.

1) Helvétius était médecin du duc d'Orléans. Il devint médecin du Roi en 1716. C'est le grand-père du philosophe.

2) Elle mourut le 14 février 1714.

9 Avril. *A Philippe V*..... 167

Archives des Affaires étrangères. Espagne, vol. 235, fol. 128. Publiée par A. de Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon*, t. XXIV, p. 443.

1715. 28 Février. *Au duc de Saint-Aignan*..... 170

Archives des Affaires étrangères. Espagne, vol. 239, fo 11. Publiée par A. de Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon*, t. XXVI, p. 502.

1) Le P. Robinet fut renvoyé au début de mars et remplacé par un autre français, le P. Daubenton.

Testament de Louis XIV..... 174

Le testament de Louis XIV n'est connu que par la copie qui en a été faite par le greffier en chef du Parlement de Paris, Gilbert de Voisins. L'original a disparu. La copie de Gilbert de Voisins est aux Archives nationales, K. 137, no 1bis. Voir A. de Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon*, t. XXVII, p. 359 à 372.

1) Le Conseil royal des finances, dont le chef était alors le duc de Beauvillier. Il mourut le 31 août 1714, et fut remplacé par le duc de Villeroy.

2) Cet édit portait que les bâtards légitimés étaient aptes à succéder à la couronne à défaut des princes du sang.

Lettre écrite par Louis XIV peu de jours avant sa mort et confiée par lui au maréchal de Villeroy pour être remise à Louis XV à l'âge de dix-sept ans..... 184

L'original de cette lettre a disparu. Elle n'est connue que par la copie qui en a été faite par la dernière secrétaire de Mme de Maintenon, Mlle d'Aumale, dans la famille de qui elle est demeurée. Cette pièce a été publiée par d'Haussonville et Hanotaux : *Souvenirs sur Mme de Maintenon*, t. II, p. 372. Copies à l'Arsenal, 151 H.F. Recueil Fevret de Fontette, t. I, fo 184, et t. II, fo 57.

INDEX DES DESTINATAIRES

Alexandre VII, pape..... 18
Anne d'Autriche, mère de Louis XIV..... 3
Artagnan (d'), maréchal de Montesquiou..... 165

Baas (de), gouverneur des îles d'Amérique..... 39
Beaufort (duc de), amiral. 14,26
Bernin (cavalier)..... 24
Bossuet..... 63, 67, 90
Boufflers (maréchal de).. 146, 147
Bourgogne (duc de).... 143
Briord (comte de), ambassadeur dans les Provinces Unies..... 113

Chamillart (Michel de), contrôleur général et secrétaire d'État..... 141
Charles II, roi d'Angleterre..... 2, 19
Charles II, roi d'Espagne.. 80
Chaulnes (duc de)..... 27
Colbert (Jean-Baptiste)... 21, 22, 31, 37, 38, 43, 44, 48, 49, 51, 54, 60, 64, 65, 66, 67, 68, 71, 73, 74
Colbert (madame)..... 81
Condé (prince de)..... 52
Courtin, intendant de Flandre et de Picardie.. 23

Du Quesne (marquis), lieutenant général des armées navales..... 75

Électeur de Cologne..... 85
Estrades (comte d'), ambassadeur à Londres... 7
États Généraux des Provinces Unies..... 40
Évêques du royame... 42, 79

Force (duc de La)..... 82

Force (duchesse de La)... 109

Gœsbiant (marquis de), lieutenant général.... 156
Gouverneurs de provinces..... 94, 149
Guiche (comte de), gouverneur de Navarre et Béarn..... 35

Haye (de la), lieutenant-général dans les Indes orientales..... 55
Hervart, contrôleur général..... 6

Innocent XII, pape..... 104, 111, 112
Intendants..... 77

La Mothe (maréchale de), gouvernante des enfants de France..... 27, 30, 35, 39, 78, 91
La Reynie, lieutenant de police..... 83, 87
Le Bret, intendant de Provence..... 84
Léopold Ier, empereur... 26
Le Peletier, ministre d'État..... 92
Le Tellier, archevêque de Reims..... 98
Louis XV, roi de France.. 184
Louvois (marquis de)... 61
Luxembourg (duc de)... 47

Maintenon (Mme de)..... 88, 89, 90, 92, 94, 97, 100, 101, 110, 112.
Marie-Anne d'Autriche, reine d'Espagne..... 29
Marie-Anne de Bavière, Dauphine..... 72
Marie-Louise de Savoie, reine d'Espagne..... 123, 126, 131, 134
Massa (duc de), prince de Carrare..... 30
Montausier (duc de), gouverneur du Dauphin.. 68, 87
Montchevreuil (marquis de), gouverneur du duc du Maine..... 86
Morant, intendant de Provence..... 82
Mortemart (marquis de).. 28

Novion (président de)... 25

Philippe IV, roi d'Espagne.... ..... 1, 20
Philippe V, roi d'Espagne.. 117, 119, 124, 127, 132, 135, 137, 149, 152, 154, 158, 166, 167

Retz (cardinal de)..... 14
Rois de la Cochinchine, du Tonkin et de la Chine 12

Saint-Aignan (duc de), ambassadeur en Espagne 170
Seignelay (marquis de)... 80

Turenne (maréchal de).. 58, 59

Ursins (princesse des).... 130

Vauban (maréchal de)... 91, 93, 96, 104
Vendôme (duc de)..... 105, 108, 142, 157
Villars (maréchal de).. 159, 165
Victor-Amédée Ier, duc de Savoie..... 88, 131

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages.

PORTRAIT DE LOUIS XIV JEUNE, D'APRÈS UN DESSIN DE CHARLES LE BRUN. (*Musée du Louvre.*) ..... Frontispice

LETTRE DE COLBERT A LOUIS XIV, EN DATE DU 17 AOÛT 1663, AVEC ANNOTATIONS DE LA MAIN DU ROI. (*Bibliothèque nationale, Manuscrits.*) 21

LETTRE DE LOUIS XIV A COLBERT, EN DATE DU 24 AVRIL 1671. (*Bibliothèque nationale, Manuscrits.*) 41

LETTRE DE LOUIS XIV A Mme DE LA MOTTE, GOUVERNANTE DES ENFANTS DE FRANCE, EN DATE DU 19 MARS 1683. (*Bibliothèque nationale, Manuscrits.*). 81

LETTRE DE LOUIS XIV A CLAUDE LE PELETIER, MINISTRE D'ÉTAT, EN DATE DU 10 JUILLET 1692. (*Archives nationales.*) 92

TABLE GÉNÉRALE

Pages

INTRODUCTION V

LETTRES DE LOUIS XIV 1

TESTAMENT DE LOUIS XIV 174

LETTRE A LOUIS XV 184

TABLE CHRONOLOGIQUE. NOTES ET RÉFÉRENCES 187

INDEX DES DESTINATAIRES 211

CE VOLUME, LE TROISIÈME DE LA COLLECTION « CAHIERS D'HISTOIRE », A ÉTÉ ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 5 MARS 1930 SUR LES PRESSES DE PROTAT FRÈRES, A MACON.